



REGISTRE NUMERIQUE PARTICIPATION DU PUBLIC

du 20/11/2014 au 18/12/2014

rapport généré le 27/02/2015 à 11:31:39

Nombre d'avis déposés : 397

154 - DUBOURG Jean-Louis

Avis déposé le 20/11/2014 à 14:11:40

Classement abusif de la Jalle de Blanquefort

Les résultats des mesures effectuées sur la Jalle de Blanquefort ont été effectué en aval des stations de traitements des eaux usées. La conséquence du taux "élevé" de nitrates va imposer des conséquences pour les agriculteurs qui ne sont pas responsables des pollutions constatées.
On remarque que des agriculteurs qui ont des pratiques techniques semblables et comparables sur un bassin versant voisin (l'Eau Bourde), qui lui ne se trouve pas classé, car il n'y a pas de pollutions extérieures comme sur la Jalle de Blanquefort.
Il n'y a donc aucune raison de faire subir à certains les dysfonctionnement auxquels ils sont étrangers.

Adresse : 75 route d'arcachon

Ville : 33610 cestas

Adresse IP utilisée : 78.224.28.1

157 - LAFOSSE maxime

Avis déposé le 22/11/2014 à 07:11:49

REVISION DES ZONES VULNERABLES

defavorrable a la revision aucun interet

Adresse : payro

Ville : segos

Adresse IP utilisée : 109.222.165.51

158 - spinelli sophie

Avis déposé le 24/11/2014 à 15:11:47

redéfinir la carte des zones vulnérables concern

J'aimerais que le gouvernement laisse travailler les agriculteurs car je pense qu'ils sont assez raisonnables concernant les mesures environnementales. Et donc qui revienne la carte géographique concernant les zones vulnérables.

Adresse : le rieu

Ville : 09340 verniolle

Adresse IP utilisée : 90.30.79.254

159 - broussÃ© laurent

Avis dÃ©posÃ© le 25/11/2014 Ã 11:11:03

totalemment contre

Le nouveau projet de rÃ©vision de la dÃ©limitation de la zone vulnÃ©rables sur le bassin Adour-Garonne n'a aucun sens. Des bassins ont Ã©tÃ© inclus dans ce zonage alors que les prÃ©lÃ©vements montrent qu'il y a aucune pollution liÃ©e aux nitrates sur ces bassins. De plus comme il n'y rentrÃ© pas assez de communes avec l'ancienne norme de 50 mg/l, l'Ã©tat a dÃ©cidÃ© de la baisser a 18 mg/l sans aucune justification scientifique et tous cela afin de satisfaire les politiciens europÃ©ens. Donc les agriculteurs se trouve obligÃ© de faire des investissements qui n'ont aucun intÃ©rÃ©t pour eux et mette donc la rentabilitÃ© de leur Ã©levage en pÃ©ril, mais aussi des filiÃ©res agricole et ces milliers d'emplois. Avec les nouveaux calendriers d'Ã©pandages les agriculteurs seront obligÃ©s de sortir de gros volume de lisier et de fumier sur une courte pÃ©riode et quelques soit les conditions climatiques et de l'Ã©tat du sol. Les grattes papiers de leur bureaux trouve Ã§a logique mais les professionnels qui sont sur le terrain trouve cela illogique. Et cela n'est qu'une des nombreuses mesures qui apporte, lourds investissements, grosses consommations de carburants (cela est une rÃ©elle pollution), et perte de temps, pour une profession qui est aux abois mais pourtant indispensable a tous le monde.

Adresse : 499 chemin de juzan

Ville : peyre

Adresse IP utilisÃ©e : 82.65.101.225

160 - CAUMET Isabelle

Avis déposé le 27/11/2014 à 08:11:56

Non au nouveau zonage

La FRSEA Aquitaine refuse le projet de révision de zonage de la zone vulnérable sur le bassin Adour-Garonne :rn- il ne s'appuie sur aucun critère scientifique démontré ;rn- il introduit une discrimination territoriale à l'intérieur du bassin en induisant des conditions de production plus onéreuses et plus contraintes (via le 5ème PAR) pour les agriculteurs concernés par ce classement ;rn- les griefs de la CE ont déjà été pris en compte dans la révision du zonage en 2012 ;rn- aucune étude scientifique ne démontre le lien systématique entre la valeur seuil de 18 mg/l de concentration en nitrates et les phénomènes d'eutrophisation continentale ;rn- il n'y a aucune cohérence entre le zonage proposé sur l'eutrophisation continentale et les zones sensibles à l'eutrophisation ;rn- la prise en compte du percentile 90 comme méthode de classement est inappropriée ;rn- le classement de la plus petite unité autour du point de surveillance disqualifiant doit être retenu, contrairement au classement de toute la masse d'eau ;rn- les surcoûts induits par le PAR accentueront le phénomène de déprise agricole (avec ses conséquences sur l'environnement à€i) et les mesures d'accompagnement sont insuffisantes ;rn- le calendrier proposé par cette révision ne fait apparaître nulle part des réunions auprès des organisations professionnelles agricoles, comme le prévoit l'article R211-77.

Adresse : Cité mondiale - 33075 Bordeaux cedex

Ville : Bordeaux

Adresse IP utilisée : 193.253.226.75

162 - Pujol CHRISTIAN

Avis déposé le 27/11/2014 à 20:11:10

contre l'agrandissement des zones vulnérables

Il faut que le gouvernement arrête d'imposer des contraintes supplémentaires au monde agricole. Il est déjà difficile économiquement de survivre sans que les agriculteurs gaspillent de l'argent en épandant des nitrates en surplus. Il faut faire confiance au bon sens paysan.

Adresse : BELLECOSTE

Ville : MONTAUT

Adresse IP utilisée : 78.159.20.146

163 - Allain JÄ©rÄ´me

Avis d©pos© le 28/11/2014 © 22:11:39

d©favorable

Une aberration ©conomique et inutile quand on sait que les "nouveaux grands sportifs" s'en gavent sans nuire © leur sant©. Mais ©videmment ©a n'est pas du politiquement correct. Arretez de vous laisser faire mettre des oeill©res Chers politiques. Merci

Adresse : la gare

Ville : lannepax

Adresse IP utilis©e : 93.24.12.231

164 - Guichou Jean claude

Avis déposé le 28/11/2014 à 22:11:57

opposition aux nouveau zonage

Les mesures prises et l'extension des zones vulnérables vont finir d'anéantir les agriculteurs . Charges supplémentaires et surtout une forte baisse de production par la limite d'intrants , quasiment plu de culture en coteaux par rapport aux épandages de fumiers avec des périodes d'épandage ne correspondant pas avec les cultures a mettre en place . impossibilité de stocker le fumier pendant 4 mois en bâtiment . obligation de mise en place de couverts végétaux nouvelle charge qui va finir de nous manger le peu de bénéfice qu'il nous reste .

Adresse : roujas

Ville : Lanoux

Adresse IP utilisée : 90.5.13.11

165 - Soula serge

Avis déposé le 28/11/2014 à 23:11:51

révision de la zone vulnérable sur les communes

Le projet de révision de la zone vulnérable est une énième contrainte imposé aux agriculteurs déjà bien chargés par diverses normes européennes en tout genre et pour certaines entraînant des frais ou investissements lourds dont plupart son d'une utilité bien souvent plus que discutable .rnLes éleveurs ont déjà fait beaucoup pour répondre aux exigences au niveau de la gestion des effluents et le cahier des charge actuel permet tout de meme d 'avoir une certaine marge de manoeuvre laquelle on veut fortement restreindre avec ce nouveau zonage entre autre avec la diminution des périodes d'épandages et l'interdiction de fertilisation organique ou minérale sur les pentes de plus de 20 % .rnQue vont faire les exploitations qui ont 90% des terres en coteaux sans fertiliser .rnEt sans parler du fait de ne pas pouvoir faire un labour d'hiver avec l'obligation d'implanter un couvert végétal. Bon courage sur les terrain argileux !rnPour conclure cette révision a été proposé sans aucun sans paysan et gare que cette mesure ne mette pas a mal beaucoup de petites et moyennes exploitations de polycultures élevage .

Adresse : le long pas

Ville : Pailhès

Adresse IP utilisée : 90.5.13.11

167 - fontaneau sophie

Avis déposé le 30/11/2014 à 18:11:45

favorable

Favorable surtout quand je vois certains pas tous!!! attention pas tous! agriculteurs qui désherbent au moyen de produits phyto qui sément de l'enrobé, et qui mettent divers produits toujours phyto et le tout à moins d'un mètre de rivière que de toute façon on retrouvera dans nos assiettes, ou dans les poissons des pauvres pêcheurs convaincus de bien manger.

Ville : lavelanet

Adresse IP utilisée : 78.159.13.131

168 - DUMAINE YANNICK

Avis déposé le 30/11/2014 à 19:11:42

Avis défavorables à l'extension du zonage des

On se demande si sur ce dossier les décisions sont influencées par la peur des sanctions financières ou par des arguments scientifiques???

En effet aucune étude ne démontre en Aquitaine un lien avec la valeur de 18 mg/l de nitrates et les phénomènes eutrophisation.

En plus les nitrates sont souvent cités comme étant les maux à beaucoup de problèmes de pollution des eaux,mais il y a des études qui peuvent aussi prouvé leur nécessité,alors un peu de rigueur ou de pragmatisme seront les bien venus pour que sur le terrain les agriculteurs ne soient pas toujours désignés comme des coupables et que leur efforts soit plutôt mis en avant!!

Adresse : LASTEYSSIERES

Ville : FERRENSAC

Adresse IP utilisée : 92.134.182.110

169 - Maupas Emmanuel

Avis déposé le 01/12/2014 à 14:12:42

consultation publique sur le projet d'extension de

le projet présenté va au-delà du contentieux avec l'Europe. La réponse des pouvoirs publics est politique pour tenter de mettre un terme aux observations de la CJCE ; mais ne répond nullement aux réalités du terrain et aux fondements de la Directive incriminée. Tous les critères de zonage choisis sont techniquement ou scientifiquement contestables....mC'est fait à la hussarde, et c'est encore le tissu agricole et rural qui perdront avec ce projet irraisonné. Quant à l'application de la loi, elle n'est pas respectée puisque la phase de concertation n'a pas été conduite....

Adresse : 855, route de grosfélix

Ville : Moirax

Adresse IP utilisée : 37.122.205.97

170 - PUJOS Yannick

Avis déposé le 01/12/2014 à 15:12:39

zone vulnérable

je suis contre ce projet

Adresse : au phelip

Ville : 32300 Sauviac

Adresse IP utilisée : 77.193.104.181

171 - Haumont Céline

Avis déposé le 01/12/2014 à 15:12:56

projet d'extention des zones vulnérables

Ce projet a pour conséquence des charges supplémentaires pour l'exploitant et surtout une baisse des rendements via la limite d'intrants. Pour ceux qui ont de l'élevage en coteau, vu les calendriers d'épandages proposés, comment vous-les vous qu'ils implantent dans de bonnes dates leurs cultures? Impossibilité de stocker le fumier pendant 4 mois en bâtiment, obligation de mise en place de couverts végétaux, charges administratives sans doute encore un peu plus lourdes!

Adresse : Bayssières

Ville : 47340 Laroque Timbaut

Adresse IP utilisée : 92.162.88.47

172 - GIRARDI BERTRAND

Avis déposé le 01/12/2014 à 16:12:11

La justification s'appuie sur des données biaisé

Cette directive s'appuie sur des données erronées. En effet les prélèvements d'eau retenus sont systématiquement ceux dont les mesures sont les plus hautes et font abstraction de phénomènes naturels et de l'époque à laquelle ils sont effectués. En effet, la période s'étalant de octobre à décembre est favorable à une forte minéralisation de l'azote, dans le même temps cette période voit depuis trois hivers des phénomènes pluvieux très important. L'azote étant lessivable, les mesures effectuées sur des périodes hivernales sont donc très élevées et ne correspondent qu'a une réalité ponctuelle et mécanique, en aucun cas cette réalité ne correspond a des pratiques culturelles aberrantes. En effet, même un chaume de blé retourné et ré-ensemencé d'un couvert végétal peut voir l'azote issu de la minéralisation de ses pailles lessivé par les précipitations excessives des mois d'octobre, novembre et décembre que nous connaissons depuis l'automne 2012.

Adresse : 36 RUE DES CHARRETIERS

Ville : 47000 AGEN

Adresse IP utilisée : 109.6.168.63

173 - Goupil Jean-Pierre

Avis déposé le 01/12/2014 à 18:12:41

Projet de révision de la zone vulnérable sur le

Après tous les efforts fait par les Agriculteurs et une baisse effective des nitrates dans nos rivières faut-il encore revenir vers la profession agricole pour résoudre un problème qui en fait est loin de dépendre de la seule Agriculture!!
Faut-il rappeler a certaines personnes que lors de la suspension de l'irrigation durant certains été les nitrates augmentaient dans nos rivières!!!!
Mais d'où venaient donc ces nitrates ???

Adresse : La Métairie Du Bois

Ville : Manent-montané

Adresse IP utilisée : 92.162.142.58

174 - BONALDO SYLVAIN

Avis déposé le 01/12/2014 à 19:12:45

Zone vulnérable

Est'il utile de mettre en zone vulnérable presque tout un département, je ne le crois pas. Les bandes tampons le long des cours d'eau cela me semble une bonne chose, cela me semble suffisant.

Adresse : Le Poucouron 32200

Ville : Maurens

Adresse IP utilisée : 77.240.193.192

175 - BORDERON Audrey

Avis déposé le 01/12/2014 à 20:12:08

une nouvelle couche environnementale, une nouvelle

Les taux d'eutrophisation sur notre bassin versant qui se jette en direct dans le plus grand estuaire d'Europe, qui est soit disant le moins pollué, sont faibles. Alors pourquoi mettre une nouvelle règle là où il n'y a pas de problème majeure. Car si on met une règle c'est pour apporter une solution à un problème avec un objectif de remise hors zone à l'avenir mais si il n'y a pas de problème à la base comment pourrons nous sortir de ce périmètre ? Les normes, les cahiers des charges sont aujourd'hui lourds pour de petites exploitations. Seules les grosses structures trouvent l'appui technique et administratif pour y répondre. Les consommateurs veulent une agriculture à l'échelle humaine mais laissons lui la possibilité de continuer à exister. Ne mettons pas un boulet de plus à l'agriculteur et à l'agriculture.

Adresse : rte de valeyrac

Ville : Jau Dignac et Loirac

Adresse IP utilisée : 92.162.51.209

176 - marchésin frederic

Avis déposé le 02/12/2014 à 13:12:47

defavorable

l'eutrophisation des eaux n'est pas due à l'azote mais au phosphore d'origine domestique (plusieurs études ont été menées à ce sujet depuis plus de 10 ans)... L'incompétence et l'ignorance des décideurs français et européens est encore une fois démontrée. La directive nitrates n'a vraiment aucun intérêt écologique! Elle sert uniquement de moyen de contrôle et de punition envers l'agriculture française.

Adresse : LABARTHE

Ville : PUCH D'AGENAIS 47160

Adresse IP utilisée : 86.206.179.135

177 - darot patrick

Avis déposé le 02/12/2014 à 13:12:55

directive nitrate

j'ai une partie de l'exploitation en zone vulnérable; a potentiel agronomique égal,20qx de potentiel de rendement blé en moins ;qui paye?rntout un travail d'enregistrement qui prend un temps fou et totalement inadapté que pas un fonctionnaire est capable d'interpréter, je dis bien interpréter et non pas contrôler (ça,ils savent faire!!!), a quoi ça sert ?rnje ne reviendrai pas sur la norme de 18ug que toute la communauté scientifique remets en cause, par contre j'aimerais en trouver un qui m'explique comment les eaux du bassin Adour Garonne participent a l'eutrophisation de la mer Baltique; pour ceux qui l'ignorent, c'est la cause donnée par l'Europe pour pénaliser la Francernj'aimerais aussi connaitre le nombre de stations d'épuration équipées pour enlever les nitrates d'origine Humaine rnrn

Adresse : la taillade

Ville : monflanquin

Adresse IP utilisée : 90.50.191.222

178 - GUILBERT THIERRY

Avis déposé le 02/12/2014 à 17:12:51

pas content

une fois de plus,on joue avec les taux de nitrates dans l'eau,pour faire plaisir a Bruxelles et ne pas payer d'amende .a quand un vrai ministre avec des c..... pour leur dire a ces rigolos de Bruxelles,que les nitrates sont bons pour la santé (dr Buson) .ntravaillons sur les phosphates domestiques et sur les stations soi disant d'épuration,qui n'épure rien.....

Adresse : LAMAROYE

Ville : prechac

Adresse IP utilisée : 92.149.195.225

179 - GRANIER SÃ©bastien

Avis d'posé le 02/12/2014 à 18:12:10

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Carrefour de l'Agriculture

Ville : RODEZ

Adresse IP utilisée : 46.35.26.234

182 - alazard matthieu

Avis déposé le 02/12/2014 à 19:12:48

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : cervel

Ville : couvisou

Adresse IP utilisée : 82.253.163.189

183 - alazard sandrine

Avis déposé le 02/12/2014 à 19:12:49

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : la volpatiere

Ville : coubisou

Adresse IP utilisée : 82.253.163.189

184 - alazard madelaine

Avis déposé le 02/12/2014 à 19:12:50

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : cervel

Ville : coubisou

Adresse IP utilisée : 82.253.163.189

185 - alazard andre

Avis déposé le 02/12/2014 à 19:12:52

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : cervel

Ville : coubisou

Adresse IP utilisée : 82.253.163.189

186 - cazenave philippe

Avis déposé le 02/12/2014 à 19:12:53

zone vulnérable

Je ne suis pas d'accord avec cette nouvelle directive. Elle est basée sur des pics de pollution, une moyenne lissée sur l'année serait plus juste pour les calculs de seuil de pollution. Nos agriculteurs ont déjà beaucoup améliorés leur façons de travailler à leur seuls frais. (perte de surface de culture) Alors que les aides, au départ, étaient justes sensées compensées le passage aux cours mondiaux. Mais ça s'était avant !! Ces nouvelles directives (directives nitrates et zone vulnérable) vont encore affaiblir nos exploitations et accentuer leurs disparitions. Elles continuaient comme ça à force de réglementations environnementales et autres tous les acteurs économiques non plus le courage de continuer et les jeunes renoncent devant tant de contraintes. Tiens je crois que le chômage a encore battu un record

Adresse : chemin lapeyre

Ville : plaisance

Adresse IP utilisée : 78.113.54.244

187 - BAUDY Benoit

Avis déposé le 02/12/2014 à 20:12:09

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Le cluzel

Ville : MELJAC

Adresse IP utilisée : 92.156.98.220

188 - BAUDY Sandrine

Avis déposé le 02/12/2014 à 20:12:12

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : le cluzel

Ville : MELJAC

Adresse IP utilisée : 92.156.98.220

190 - ISSANCHOU Damien

Avis déposé le 02/12/2014 à 20:12:52

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : mas del puech

Ville : SAUVETERRE DE ROUERGUE 12800

Adresse IP utilisée : 109.223.35.247

191 - ISSANCHOU rene

Avis déposé le 02/12/2014 à 21:12:12

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : albagnac

Ville : 12800 SAUVETERRE DE ROUERGUE

Adresse IP utilisée : 109.223.35.247

192 - LOORIUS Laury

Avis déposé le 02/12/2014 à 21:12:13

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : albagnac

Ville : 12800 SAUVETERRE DE ROUERGUE

Adresse IP utilisée : 109.223.35.247

193 - Gisquet SÃ©bastien

Avis dÃ©posÃ© le 02/12/2014 Ã 21:12:33

Projet de rÃ©vision de la zone vulnÃ©rable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critÃ¨re DOIT Ãªtre reconsidÃ©rÃ© (la rÃ©glementation europÃ©enne demeure Ã 50 mg/L)NON Ã l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui Ã la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans rÃ©sultats d'analyses suffisants en nombre et pÃ©riodicitÃ©, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de dÃ©bit de certains cours d'eau (Ã©vÃ©nements pluvieux ou sÃ©cheresses rendent les rÃ©sultats non reprÃ©sentatifs de la situation gÃ©nÃ©rale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts dÃ©jÃ engagÃ©s, il faut dÃ©classer les zones aux rÃ©sultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacitÃ© de stockage notamment) sur les Ã©levages de Midi-PyrÃ©nÃ©es est extrÃªmement Ã©levÃ© ! Jusqu'Ã 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les Ã©levages, et empÃªcher l'installation des jeunes. A termes, l'Ã©levage va disparaÃ¢tre !Les mesures environnementales prÃ©vues au projet (plan d'Ã©pandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent mÃªme Ãªtre nÃ©fastes pour l'environnement (concentration, pÃ©riodes,...).

Adresse : Anglars

Ville : PONT de SALARS

Adresse IP utilisÃ©e : 92.136.91.175

194 - ISSANCHOU JÃ©rÃ´me

Avis dÃ©posÃ© le 02/12/2014 Ã 21:12:34

Projet de rÃ©vision de la zone vulnÃ©rable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critÃ¨re DOIT Ãªtre reconsidÃ©rÃ© (la rÃ©glementation europÃ©enne demeure Ã 50 mg/L)NON Ã l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui Ã la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans rÃ©sultats d'analyses suffisants en nombre et pÃ©riodicitÃ©, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de dÃ©bit de certains cours d'eau (Ã©vÃ©nements pluvieux ou sÃ©cheresses rendent les rÃ©sultats non reprÃ©sentatifs de la situation gÃ©nÃ©rale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts dÃ©jÃ engagÃ©s, il faut dÃ©classer les zones aux rÃ©sultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacitÃ© de stockage notamment) sur les Ã©levages de Midi-PyrÃ©nÃ©es est extrÃªmement Ã©levÃ© ! Jusqu'Ã 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les Ã©levages, et empÃªcher l'installation des jeunes. A termes, l'Ã©levage va disparaÃ¢tre !Les mesures environnementales prÃ©vues au projet (plan d'Ã©pandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent mÃªme Ãªtre nÃ©fastes pour l'environnement (concentration, pÃ©riodes,...).

Adresse : 5 impasse de la grille

Ville : Beauvais sur tescou

Adresse IP utilisÃ©e : 90.5.147.105

195 - Denis Mylaine

Avis déposé le 02/12/2014 à 21:12:38

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : 7 impasse bellevue

Ville : PONT de SALARS

Adresse IP utilisée : 92.136.91.175

196 - PAULHE Olivier

Avis déposé le 02/12/2014 à 21:12:43

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Le Cayla 12170 Lédergues

Ville : LEDERGUES

Adresse IP utilisée : 92.162.31.151

197 - LACOMBE CLEMENT

Avis déposé le 02/12/2014 à 21:12:47

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : POURCAYRAS

Ville : MILLAU

Adresse IP utilisée : 86.206.133.12

199 - MARTY JEROME

Avis déposé le 02/12/2014 à 22:12:35

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : le MASNAU

Ville : NAUCELLE

Adresse IP utilisée : 212.194.179.223

200 - ginestet sebastien

Avis déposé le 03/12/2014 à 07:12:50

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : le bruel

Ville : ANGLARS ST FELIX

Adresse IP utilisée : 92.250.181.176

201 - ETIENNE Sabine

Avis déposé le 03/12/2014 à 08:12:05

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Puech Haut

Ville : Mayran

Adresse IP utilisée : 46.35.26.234

203 - clergue guilaine

Avis déposé le 03/12/2014 à 09:12:21

Projet de révision de la zone vulnérable aux po

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : griffouillet

Ville : moyrazes

Adresse IP utilisée : 84.99.161.39

204 - carriere frederic

Avis déposé le 03/12/2014 à 09:12:23

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : griffouillet

Ville : moyrazes

Adresse IP utilisée : 84.99.161.39

205 - virenque marjorie

Avis déposé le 03/12/2014 à 09:12:30

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : lacan

Ville : Alrance

Adresse IP utilisée : 92.134.93.205

206 - CESTRIERES PAULINE

Avis déposé le 03/12/2014 à 09:12:39

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : MONTCHAUSSON

Ville : 12460

Adresse IP utilisée : 81.56.202.16

207 - CANCELIER CHRISTIAN

Avis déposé le 03/12/2014 à 09:12:41

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : MONTCHAUSSE

Ville : SAINT AMANS DES COTS

Adresse IP utilisée : 81.56.202.16

208 - CAZOTTES guillaume

Avis déposé le 03/12/2014 à 09:12:55

contre l'extension de la zone vulnérable

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : le verdier

Ville : durenque

Adresse IP utilisée : 92.162.153.112

209 - Espinassa Etienne

Avis déposé le 03/12/2014 à 10:12:27

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : La Bastide

Ville : Colombiès

Adresse IP utilisée : 86.206.55.139

210 - Jougla Philippe

Avis déposé le 03/12/2014 à 12:12:19

Défavorable

L'utilisation du percentile 90 est mathématiquement incorrect pour la plupart des points de mesures.rnL'abaissement du seuil a 18 mg/l est TOTALEMENT ARBITRAIRE. Le département du Tarn et plus généralement le bassin de la Garonne ne connaît pas de problème d'eutrophisation.rnLe classement sans tolérance de communes concernées marginalement par des masses d'eau à classer abouti à des aberrations. C'est le cas des communes de Paulinet, St-Affrique-Les-Montagnes, St-Sernin-Les-Lavaur, Arthes, St-Lieux-Lafenasse, St-Michel-Labadie, Broze, Venes, Marzens, Cunac, Labruguiere, Andouque, Verdalle, Fayssac, Alban, Cambon, Castres, St-Genest-De-Contest, Carlus, Dourgne, Prades, Rouffiac, Le Dourn, Montredon-Labessonnie, Pratviel, Sainte-Croix, Moulayres, Puygouzon, Castanet, St-Germain-Des-Pres, Blan, Ambialet. rn

Adresse : Peyrembert

Ville : ANGLES

Adresse IP utilisée : 90.11.54.123

211 - LACOMBE Bernard

Avis déposé le 03/12/2014 à 13:12:16

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : La Devèze

Ville : 12620 St BEAUZELY

Adresse IP utilisée : 92.162.32.101

212 - BAUDY frederic

Avis déposé le 03/12/2014 à 13:12:52

contre cette supercherie

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Le CLUZEL

Ville : MELJAC

Adresse IP utilisée : 92.162.11.7

213 - BAUDY Marine

Avis déposé le 03/12/2014 à 13:12:53

defavorable

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Le CLUZEL

Ville : MELJAC

Adresse IP utilisée : 92.162.11.7

214 - Valière Jérôme

Avis déposé le 03/12/2014 à 14:12:35

révision zone vulnérable

plafond de 18mg/l sans fondement . exclusion des pentes inapplicable .l'augmentation de la durée d'interdiction d'épandage entraine de fait une concentration des épandages sur les mêmes périodes plus courtes (effet inverse de l'objectif)

Adresse : Fournols

Ville : Colombiès

Adresse IP utilisée : 92.250.219.42

215 - VALIERE Frédéric

Avis déposé le 03/12/2014 à 14:12:52

zone vulnérable

seuil de 18 mg/l sans fondement scientifique, interdiction d'épandage dans les pentes inapplicables, périodes d'épandages fantaisistes et sans intérêt pour l'environnement, assainissements individuels et collectifs non achevés

Adresse : Fournols

Ville : Colombières

Adresse IP utilisée : 92.250.219.42

216 - puech bruno

Avis déposé le 03/12/2014 à 17:12:34

avis défavorable

les analyses d'eau de notre commune possèdent des taux de nitrates largement inférieurs aux normes en vigueur.... donc la question se pose de connaître le fondement de telles décisions. donc totalement défavorable.

Adresse : la rouquette

Ville : 15340 calvinet

Adresse IP utilisée : 90.4.6.148

217 - Marfaing François

Avis déposé le 03/12/2014 à 18:12:05

Arrêt de l'augmentation inutile de la zone vulné

Le zonage présenté cet été a été fait de façon arbitraire. Le choix du percentile 90 est infaisable car il n'y a pas suffisamment de prélèvements effectués. Les zones oÅ¹ de gros efforts ont été effectués et oÅ¹ les taux de nitrates en eaux souterraines sont inférieurs à 50 mg/L, le taux en eaux superficielles est lié aussi à d'autres causes que l'agriculture. Les agriculteurs sont montrés du doigt comme des pollueurs, mais qu'en est-il des stations d'épuration?

Adresse : Nafaure

Ville : Saverdun

Adresse IP utilisée : 193.248.214.129

218 - lacombe jean-francois

Avis déposé le 03/12/2014 à 18:12:53

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).rnLe seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)

Adresse : pourcayras

Ville : millau

Adresse IP utilisée : 86.201.250.235

219 - Iacombe stephanie

Avis déposé le 03/12/2014 à 18:12:58

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : pourcayras

Ville : millau

Adresse IP utilisée : 86.201.250.235

220 - monier lionel

Avis déposé le 03/12/2014 à 19:12:05

contre les zones vulnérables en zones de montagne

il faut que le gouvernement arrete d'imposer des contraintes supplémentaires et inutiles au monde agricole (en plus de ses contraintes budgétaires).Je pense que que la majorité des agriculteurs est suffisamment raisonnables et responsables concernant les mesures environnementales et c'est dans leur intérêt de valoriser au maximum les effluents.nous n'avont pas besoin de toutes ces directives bureaucratiques,et je n'y vois aucuns intérêts écologiques.rn De plus, en zone de montagne c'est la mort de l'élevage! rnet nous imposer 6 mois de stockage alors que les animaux sont dedans du 1er décembre au 25 mars .

Adresse : les rocades

Ville : lacapelle del fraisse

Adresse IP utilisée : 90.4.117.161

221 - MOLINIER MONIQUE

Avis déposé le 03/12/2014 à 20:12:57

Projet de revision de la zone vulnérablevau polut

Tu n'es pas sans savoir que le Ministère est en train de réviser la délimitation des zones vulnérables du bassin Adour-Garonne, suite à la condamnation de la France du 13 juin 2013.rn rnDe nombreuses actions ont été réalisées en Aveyron et en Midi-Pyrénées pour manifester notre mécontentement face à cette révision de la zone : mobilisations massives au centre de Rodez le 26 août et le 18 septembre, manifestation régionale à Toulouse le 5 novembre. Nous avons pu obtenir de petites avancées sur le dossier, mais nous devons maintenir la pression jusqu'au bout, et conforter la SORTIE DE TOUTES LES COMMUNES de la zone vulnérable.rn rnComme le prévoit la loi, la Préfecture a ouvert une consultation publique sur le projet de révision de la zone. Nous sommes bien évidemment opposés à ce projet !! Tout comme la Chambre d'Agriculture régionale, la FRSEA et les JA Midi Pyrénées !rn

Adresse : Le Picard Annat

Ville : 12190 ESTAING

Adresse IP utilisée : 80.12.43.18

222 - ENJALBERT MARLENE

Avis déposé le 03/12/2014 à 21:12:06

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : les coteaux

Ville : COLOMBIES

Adresse IP utilisée : 109.214.24.213

223 - CALMEJANE BENJAMIN

Avis déposé le 03/12/2014 à 21:12:12

classement commune saint mamet 15220 en zone vulne

le classement de la commune de saint mamet cantal est incomprehensible car le ruisseau le gavanel depasse le seuil a cause d'une pollution industrielle et non d'une pollution d'origine agricole . cqfd

Adresse : Id Vaurs

Ville : St Mamet la Salvetat

Adresse IP utilisée : 86.207.108.40

224 - VERGNES PASCAL

Avis déposé le 03/12/2014 à 21:12:17

CONTRE

LES AGRICULTEURS N'AURONT PLUS QU'A PORTER LEURS FUMURES DANS LES
DECHETERIESET ENSSUITE ONT LEUR TROUVERA UNE AUTRE CONTRAINTE
ENVIRONNEMENTALErn

Adresse : MATEOU

Ville : BALESTA

Adresse IP utilisée : 90.30.208.121

225 - DIJOLS LIONEL

Avis déposé le 03/12/2014 à 21:12:36

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : VAREILLES 12310 LAISSAC

Ville : LAISSAC

Adresse IP utilisée : 77.144.218.184

226 - cuq sebastien sebastien

Avis déposé le 04/12/2014 à 10:12:04

révision des zones vulnérables

la révision des zonages est sans fondement et purement politique. le gouvernement a décidé simplement qu'il y avait encore trop d'agriculteurs en France. de quoi allons nous nous nourrir? de soja transgénique américain et de bœuf au hormones argentin? la principale pollution en France est du aux phosphate des villes et non aux nitrates. je demande donc la révision du nouveau plan de zonage et l'annulation du seuil de 18mg/l.

Adresse : lavirac

Ville : ledas et penthies

Adresse IP utilisée : 109.214.45.207

227 - BURGUIERE STEPHANIE

Avis déposé le 04/12/2014 à 11:12:07

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : 27 CH DU RUISSEAU

Ville : severac l'eglise

Adresse IP utilisée : 2a01:e34:eef7:a240:9966:f14f:a

228 - BURGUIERE STEPHANIE

Avis déposé le 04/12/2014 à 11:12:11

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : 27 CH DU RUISSEAU

Ville : severac l'eglise

Adresse IP utilisée : 2a01:e34:eef7:a240:9966:f14f:a

229 - FABRE Jean pierre

Avis déposé le 04/12/2014 à 11:12:49

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : le rausas les mazieres

Ville : 12270 LUNAC

Adresse IP utilisée : 90.55.162.177

230 - SERIN Etienne

Avis déposé le 04/12/2014 à 12:12:00

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : bel air

Ville : Auriac Lagast

Adresse IP utilisée : 92.162.149.207

231 - gaillac francis

Avis déposé le 04/12/2014 à 14:12:17

un éleveur en colère

Les seuils requis n'ont aucun fondement scientifique. En fait la France a peur du coup de baton de Bruxelles et pour faire bon élève est décidée à condamner les éleveurs qui vont se trouver dans cette nouvelle zone.rnDes communes entières vont se trouver classées entièrement alors qu'elles ne sont concernées que par un tout petit bassin versant.rnLe courage en politique est une vertu qui se fait rare . L'incompétence par contre se rencontre plus souvent.rnPrenez vos responsabilités, nous sommes décidés à prendre les notes à votre égard.

Adresse : 17 route du travet

Ville : 81120 teillet

Adresse IP utilisée : 89.86.75.247

232 - Garrabos Gilles

Avis déposé le 04/12/2014 à 14:12:58

Aberration de ce classement

131 communes de plus concernées dans les Landes , classées en ZV sans fondement scientifique , avec un nouveau critère retenu de 18 mg/litre . Dans 95% des stations de pompage , aucun dépassement de la barre des 50 mg/l n'a été constaté .rn Ce classement arbitraire , sans aucune concertation , a été uniquement fait pour se soustraire aux amendes européennes et s'il est accepté , va mettre en péril de nombreux éleveurs .

Adresse : 60 allée du Bourrut

Ville : St-Avit

Adresse IP utilisée : 77.198.199.8

233 - Barthe FranÃ§oise

Avis dÃ©posÃ© le 04/12/2014 Ã 17:12:32

anti zone vulnÃ©rables

CarrÃ©ment dÃ©favorable!!! .Quand l'ensemble des territoires europÃ©ens adopteront ce mÃªme seuil (18mg/l) il n'y aura plus d'agriculteurs en Europe . A commencer par la France . Dans notre zone d'Ã©levage (Comminges 31)la plupart des exploitations sont Ã 1.4 UGB/ha , voire en dessous , et n'ont pas le sentiment de polluer la planÃªte mais au contraire de fertiliser naturellement les sols grÃ¢ce aux fumiers .Quid des pollutions engendrÃ©es par les citadins : pollutions atmosphÃ©riques , phosphates dans les eaux usÃ©e , metaux lourds des boues d'Ã©puration ... Nous agriculteurs sommes nous responsable de tous les maux sur cette terre ??? Que mangerez vous demain ???

Adresse : "salvy"

Ville : Saint-AndrÃ©

Adresse IP utilisÃ©e : 90.50.70.205

234 - CHOISIT Yannick

Avis déposé le 04/12/2014 à 19:12:22

Projet de révision de la zone vulnérable aux

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Vayssous

Ville : LA SELVE 12170

Adresse IP utilisée : 90.30.73.73

235 - Léotard Jean-pierre

Avis déposé le 04/12/2014 à 20:12:51

Révision des zones vulnérables

Je trouve tout Ã fait scandaleux ,la façon dont cette révision des zones vulnérables nous a été dictée.rnIl faut que Bruxelles et le gouvernement français cessent d'imposer de nouvelles contraintes écologiques qui vont affecter la situation financière de nos exploitations agricoles.rnQue va devenir l'agriculture de montagne ? Impossibilité d'épandre les fumiers , plus de fertilisation azotée donc diminution de la productivité et fin de toute activité agricole compétitive. Sans oublier la perte de valeur financière de ces terres.rnRas le bol de se voir imposer des inepties par des politiques calamiteuses!rnVivement 2017 pour voir ce gouvernement d'inaptes remplacé !

Adresse : La Bastisse

Ville : Pailhès

Adresse IP utilisée : 109.220.91.70

236 - MARROT MARIE

Avis déposé le 05/12/2014 à 07:12:44

enquete

laissez travailler les agriculteurs; arrêtez d'imposer toujours plus de contraintes il est déjà difficile de survivre à moins que le but soit la disparition pure et simple du monde agricole

Adresse : 31 RUE DE SEOURRE

Ville : SAURAT

Adresse IP utilisée : 78.159.11.8

237 - cantaloube alexis

Avis déposé le 05/12/2014 à 08:12:59

Projet de révision de la zone vulnérable aux po

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : couffinieres

Ville : firmi

Adresse IP utilisée : 92.136.226.36

238 - ROLS Aurélien

Avis déposé le 05/12/2014 à 09:12:17

Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : route de tramons

Ville : 12110 AUBIN

Adresse IP utilisée : 92.134.65.160

239 - girou guillaume

Avis déposé le 05/12/2014 à 09:12:49

contre les zones vulnérables

Ce projet est scandaleux au vue des résultats d'analyse nitrates fait sur notre département. Comment ces bureaucrates ce permettent ils de nous obligés ces directives alors qu'ils ne savent pas comment fonctionne une exploitation agricole de montagne. Il faudrait les obligés a faire un stage en exploitation pour qu'ils voit comment cela ce passe!!!!

Adresse : le fau

Ville : villecomtal

Adresse IP utilisée : 109.220.107.187

240 - TrocmÃ© Olivier

Avis dÃ©posÃ© le 05/12/2014 Ã 10:12:05

plus de zones vulnÃ©rables

pourquoi les agriculteurs franÃ§ais ont-ils plus de contraintes que d'autres europÃ©ens ? pourquoi un seuil de 18 mg/l pour les uns et 50 mg/l pour les autres ? pourquoi une telle obsession contre les nitrates alors que les scientifiques anglo-saxons les disent non nocifs Ã l'homme ? Si les anglo-saxons n'ont jamais de crise de foie, cela est-il dÃ» aux nitrates qu'ils absorbent ? A la veille des fÃªtes de fin d'annÃ©e Ã©pandons nos fumiers largement et passons les fÃªtes sans crises de foie.

Adresse : la PomarÃ¨de

Ville : Saverdun

Adresse IP utilisÃ©e : 82.125.185.74

241 - Forestié Edouard

Avis déposé le 05/12/2014 à 10:12:45

Avis très défavorable

Quel est le but d'imposer de nouvelles règles tous les cinq ans ? Reconstruire sans arrêt nos bâtiments d'élevage, nos aires de stockage de fumier, nos locaux phytos, nos aires de nettoyage..., à chaque nouvelle loi ? Si votre but est de décourager les agriculteurs, autant le dire de suite ! Quand les élevages auront disparu de nos campagnes et que les champs seront recouverts de friches, les politiques continueront-ils à vanter la beauté de nos paysages ?
Le nouveau seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère doit être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L !) : non à l'utilisation stricte de la notion de « percentile 90 », oui à la notion de « concentration moyenne » pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible !
Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants. Le chiffrage de l'impact des mesures sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé : jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration des effluents dans les zones de plaine, uniformisation des pratiques agricoles, difficulté des périodes d'épandage).

Adresse : Route de Verlhac-Tescou

Ville : 82 - Saint Nauphary

Adresse IP utilisée : 178.73.148.128

242 - Vinel Benoit

Avis déposé le 05/12/2014 à 15:12:27

À« Projet de révision de la zone vulnérable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Aubignac

Ville : ANGLARS

Adresse IP utilisée : 37.247.91.235

243 - LAVERGNE Philippe

Avis déposé le 05/12/2014 à 17:12:45

À« Projet de rÃ©vision de la zone vulnÃ©rable aux pol

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsLe chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Mirat

Ville : GRAND VABRE

Adresse IP utilisée : 92.134.86.129

244 - ROQUES FERNAND

Avis déposé le 05/12/2014 à 18:12:27

CINQUIEME PROGRAMME NITRATE

- La notion de zones vulnérables est particulièrement sujette à controverse parce que l'origine des pollutions par les Nitrates n'est pas toujours et loin s'en faut d'origine agricole mais souvent d'origine urbaine ou industrielle. Il faut bien faire payer la pollution à quelqu'un !! Les seuils qui sont pris en compte sont très faibles et les teneurs en nitrates mesurées dans les eaux sont très fluctuantes dans le temps en fonction de la climatologie. De plus pour certaines cultures, les céréales en particulier, la limitation de l'azote est contraire à un objectif de qualité (teneur en protéines) pour les blés de force et les blés durs qui sont des productions phares et un atout majeur dans le Sud-Ouest de la France. Le référentiel régional pour l'équilibre de la fertilisation azotée est d'une complexité affligeante (plus de 20 pages avec les annexes). Le cinquième programme d'action régional l'est tout autant. Ces documents sont faits pour des ingénieurs agros ou agris des techniciens mais sûrement pour des agriculteurs qui ne sauront jamais s'ils sont en règle ou en défaut avec la réglementation. C'est bien là notre mal français : comment faire simple quand on peut faire compliqué ! Ou comment se tirer une ou deux balles dans chaque pied pour essayer après de courir plus vite que nos concurrents européens ou transatlantique. D'autres choix sont possibles !! Protéines végétales....

Adresse : LD LARDENAS

Ville : MURAT SUR VEBRE

Adresse IP utilisée : 92.136.85.203

245 - albouy rodolphe

Avis déposé le 05/12/2014 à 21:12:13

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollu

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : dournets

Ville : arvieu

Adresse IP utilisée : 90.55.237.94

246 - Boularan David

Avis déposé le 05/12/2014 à 22:12:03

contre les règles de la zone vulnérable

Un projet impossible a mettre en place car il conduit a l'arret de toute activité agricolernArrêtons de pondre des réglementations au niveau français alors que nos voisins (espagne, allemagne...) n'ont pas ces containtes absurde.rnSi les dirrigeants continuent dans ces textes de loi a la con, on achètera toutes la nourriture dans des pays qui produissent sans ce soucié des normes. Surtout qu'elles sont bien moins contraigniantes que les notres.rnSi demain ces zones sont appliqué, c'est toutes nos campagnes qui mourront avec nos beaux payssages, nos beaux troupeaux et leurs éleveurs mais également les céréaliers.rnEnfin, comment continuer a travailler quand les villes et métropoles de nos chers technocrates rongent toujours plus de terrain fertilles et plats (moins de 20 % de pentes), seul endroit où ils acceptent les épandages.

Adresse : les peyrolles

Ville : paulinet

Adresse IP utilisée : 92.156.225.239

247 - Albert Clara

Avis déposé le 05/12/2014 à 22:12:41

Révolution?

L'Europe nous coûte cher! Ce seuil de 18 mg/l destiné à des zones bien plus fragiles est une aberration. Est-ce que Bruxelles fait appliquer la même politique aux autres pays de l'Union? Dans tous les cas, on tue "volontairement" notre agriculture française, on l'étouffe à petit feu de très lourdes réglementations: quelle est la fonction de l'agriculture aujourd'hui? Force paysanne, réveille toi, révolte toi! Il faut attaquer juridiquement ces arrêtés, vous gagnerez! Car maintenant, pour gérer au mieux l'azote, cette réglementation prévoit des intégrales, et oui, à vos calculettes!

Adresse : Rte de Lagrave

Ville : Marssac

Adresse IP utilisée : 78.200.176.20

248 - LACOMME Pierre

Avis déposé le 06/12/2014 à 07:12:35

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollu

Le seuil de 18 mg/l est sans fondement scientifique, la réglementation européenne demeure à 50 mg/l, pourquoi vouloir faire plus blanc que blanc?rnLes efforts déjà entrepris par les agriculteurs prouvent une réduction de pollution par les nitrates, ce projet de révision ne ré@compense pas du tout les agriculteurs et ne les encourage pas à poursuivre dans leur effort.rnNos bureaucrates devraient avoir un peu de bon sens s'ils veulent être pris au sérieux!!!

Adresse : lieu-dit Lacassagne

Ville : Montadet

Adresse IP utilisée : 92.149.185.28

249 - PUJOL Jacquelin

Avis déposé le 06/12/2014 à 08:12:57

mon avis sur le classement

Le classement des communes est d'une aberration totale : pourquoi certaines et pas d'autres alors que le bassin versant est identique (enclave d'une commune dans une masse classées zone vulnérable , même cour d'eau une classée l'autre non) ?rnrnEnsuite je me pose la question , les nitrates d'origine agricole ont t'ils des caractéristiques différentes des nitrates "industriels " et surtout "urbains" . Les agriculteurs sont les seuls visés par la réglementation , qu'en est t'il pour les villes (et villages) qui déversent directement les rejets de leurs station d'épuration dans les cours d'eau sans filtration (les sols sont le meilleur filtre qu'il puisse exister). rnrnEnfin je terminerai par une remarque sur les prélèvements des échantillons , la carte de ceux ci devrait être publique ; j'ai eu des échos que les prélèvements étaient réalisés plutôt après les stations qu'avant ; cela en revient à la question de l'origine des pollutions ; l'agriculture une fois de plus porte le chapeau de pollueur pour les autres (et notamment pour les citoyens qui mangent quand même tous les jours) .

Adresse : Saint-salvy

Ville : Belleserre

Adresse IP utilisée : 92.146.106.30

250 - Monier Michel

Avis déposé le 06/12/2014 à 16:12:31

zones vulnérables

conseiller municipal depuis 1989 nous sommes très attentifs à la qualité de l'eau potable régulièrement analysée 5 captages 4 à tau zéro en nitrate 1 régulièrement à 14 ce dernier se trouve dans une pinède excluant toute contamination agricole le conseil à l'unanimité se pose des questions sur l'opportunité voir l'incompréhension sur un éventuel classement en zone sensible qui mettrait en cause toute l'économie de la commune et des alentours nos technocrates feraient bien d'étudier un tant soit peu les réalités du terrain. est-ce possible pour des urbains qui ne connaissent pas la campagne que pour se divertir

Adresse : solignac

Ville : 15120 labesserette

Adresse IP utilisée : 90.4.157.55

251 - BRUEL JEAN LOUIS

Avis déposé le 06/12/2014 à 18:12:15

Projet zone vulnérable ST MAMET LA SALVETAT

Bonjour
Nous sommes riverains du ruisseau le Gavanel qui présente un taux de nitrates supérieur à 18mg/l alors que tous les autres ruisseaux au tour sont de bonne qualité.
Nous sommes aussi sociétaire de la coopérative SODIAAL qui assure la gestion de l'usine LFO de ST MAMET qui rejette ses eaux usés après passage à la station d'épuration et le lagunage via le ruisseau le Cavanel.
Après des investissements très importants (supportés par les agriculteurs) les eaux peuvent être présentées quelques problèmes. Est-ce le cas?? pénaliser les agriculteurs aux normes (preuve faite par la qualité des eaux des autres ruisseaux environnants) ne règlera rien. Par contre aider la coopérative pour résoudre d'éventuels problèmes serait plus pertinent. Nos agriculteurs de régions d'élevage de montagne sont en communion avec leur environnement difficile. Si vous avez observé la nature de notre paysage de montagne cela ne peut vous avoir échappé!!!!!!.

Adresse : VIALAQUE

Ville : 15220 ST MAMET LA SALVETAT

Adresse IP utilisée : 90.9.106.122

252 - dubourg jean louis

Avis déposé le 06/12/2014 à 20:12:33

seuil de 18 mg/l

Le seuil de 18mg/l ne relève d'aucune donnée scientifique incontestable. Certaines stations d'épuration ont des seuils de rejets supérieures à 50mg/l toute l'année sans conséquences sur leur fonctionnement ni mise en cause de leurs performances.

Adresse : 75 route d'arcachon

Ville : cestas

Adresse IP utilisée : 109.214.87.229

253 - constans franÃ§ois

Avis dÃ©posÃ© le 06/12/2014 Ã 20:12:38

directive nitrate

Notre commune avec un seul point de prÃ©lÃ©vement a + de 50 mg une seule foi sur un ruisseau est classÃ©e en ZV .rnDe plus en 15 ans + de la moitiÃ© des Ã©levages ont disparus et dans 5 ans la moitiÃ© des restants auront disparus faute de repreneurs....rnQuelle logique a tout cela ? rnQuelles anticipations ?rnDe plus sur le ruisseau existant construction d une station dÃ©puration de village a moins de 20 mÃ©tres du ruisseau rnTout ceci me permet de douter fortement du sÃ©rieux de telles dÃ©cisions qui dans beaucoup de cas sont d abord un affichage politique .rnCommenÃ§ons par appliquer les directives europÃ©ennes sans dÃ©naturer les textes originaux traduits par des fonctionnaires zÃ©lÃ©s et idÃ©ologistes mais Ã§a c est peut Ãªtre trop demander en France ...

Adresse : cadapeau 81350

Ville : saint jean de marcel

Adresse IP utilisÃ©e : 109.11.2.73

255 - mouysset nicolas

Avis déposé le 06/12/2014 à 22:12:06

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollu

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : la goudalie

Ville : rodelle

Adresse IP utilisée : 92.146.221.40

256 - baboulene philippe

Avis déposé le 07/12/2014 à 11:12:20

zone vulnérable

Situé en coteau pentu. Je refuse un classement quel qu'il soit car il introduit une discrimination pour laquelle je suis déjà victime de par la topographie de mon exploitation. Toute contrainte supplémentaire rendrait mon métier plus coûteux et compromettrait sa rentabilité qui est de plus en aléatoire.

Adresse : les combrets

Ville : grateloup

Adresse IP utilisée : 90.50.189.6

257 - bonnier lorraine

Avis déposé le 07/12/2014 à 11:12:28

la révision accompagnée d'un débat public serait bienvenue

si des données scientifiques manquent, c'est l'occasion de faire des relevés et que des spécialistes du sol en tirent des conclusions

Adresse : 1 petite rue cabrol

Ville : gaillac

Adresse IP utilisée : 90.50.118.248

258 - PRADALIER MATHIEU

Avis déposé le 07/12/2014 à 11:12:42

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : LOTISSEMENT DU LAC

Ville : CAMPUAC

Adresse IP utilisée : 109.214.152.229

260 - Maury jean-Francois

Avis déposé le 07/12/2014 à 14:12:58

Projet anti- pollueurs

Achetant du bio malheureusement trop souvent allemand, il serait temps que nos impôts servent à la reconversion des agriculteurs français plutôt que de payer leurs droits à polluer: à quand de l'eau propre?

Adresse : 120 rue St Roch

Ville : Toulouse

Adresse IP utilisée : 78.213.150.101

261 - delbes nathalie

Avis déposé le 07/12/2014 à 16:12:45

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : couffinieres

Ville : firmi

Adresse IP utilisée : 92.134.228.225

262 - Raffaello Bernard

Avis déposé le 07/12/2014 à 19:12:49

Zones vulnérables

A vouloir être plus beau et plus propre que les autres, ça finira par décourager les quelques paysans qui veulent s'en sortir dans notre beau métier. Et tout ça pour contenter quelques hurluberlus écolos.

Adresse : 7. rue Rouget de Lisle

Ville : Buzet sur Baïse

Adresse IP utilisée : 86.199.186.3

263 - VENE Arnaud

Avis déposé le 07/12/2014 à 20:12:30

Mauvais projet

Nouveau seuil idiot sachant que boire de l'eau a 50 mg/l ne cause aucun problème selon les experts.

Adresse : 20 rue du nord

Ville : St Martin Lalande

Adresse IP utilisée : 92.133.138.191

264 - Weber olivier

Avis déposé le 07/12/2014 à 20:12:34

non au nouveau bornage des zones vulnérable

Je suis contre ce nouveaux bornages des zones vulnérable car:rnC'est la fin de l'levage car plus de possibilité d'épandre le fumier sur des parcelles pentu et un temps limiter pour l'épandre dans les autres parcelles et la réglementation nécessite de gros investissements que beaucoup d'exploitations pourrons pas assumer. Aussi ce bornage ne veut rien dire il a était décider dans les bureaux et non sur le terrain. J'espère que le bornage sera revu et mettra pas toute la commune en zone vulnérable a cause d'un seul ruisseau. Je m'inquiète pour mon avenir

Adresse : Ledre

Ville : La Bastide-de-Serou

Adresse IP utilisée : 78.159.15.218

265 - Puybasset Phillipe

Avis déposé le 08/12/2014 à 08:12:31

Assez

Etant moi même agriculteur, je ne suis pas fou. Je ne mange pas les produits que je cultive. L'eau, je l'achète en bouteille. Si un jour, nous ne polluons plus, je mangerai enfin mes légumes. Je suis donc pour ces nouvelles mesures. Merci.

Adresse : Lisle sur Tarn

Ville : Lisle sur Tarn

Adresse IP utilisée : 93.24.179.12

269 - DEBORTOLI Andr ©

Avis d pos  le 08/12/2014   08:12:47

Zones vuln rables

Voir PJ

Pi ce jointe : SKMBT_223_114120808092.pdf

[T l charger](#)

Ville : DAMAZAN (47)

Adresse IP utilis e : 212.23.175.190

271 - Hernandez Bernadette

Avis déposé le 08/12/2014 à 08:12:54

protégeons notre terre

protégeons notre planète tant qu'il est encore tant, bien sur que cela semble une goutte d'eau dans l'océan...mais avec de tels actes a détruire des zones humides, on cautionne la fonte de la Banquise et on pleure devant un ours blanc qui meurt...il faut que chacun réalise qu'il faut faire le maximum pour laisser une terre viable pour nos enfants. Peut être qu'il faut des petits lacs pour l'agriculture, il faut faire une bonne étude qui amène le bien pour tous dans le respect de l'humain et non pour des profits.

Adresse : 2 imp le verger

Ville : marssac

Adresse IP utilisée : 78.122.253.153

274 - Amalric Alain

Avis déposé le 08/12/2014 à 09:12:51

pollutions agricoles/zone vulnérable

Comment peut-on encore parler uniquement de pollution aux nitrates en ce qui concerne les pollutions agricoles? Du véritable pipi de chat! La partie émergée de l'iceberg et le reste....les pesticides: fongicides, insecticides, désherbants. Une zone vulnérable....qué sa co? une zone sensible avec un équilibre fragile qui ne faut pas trop perturber? Alors si c'est cela stoppons tout et posons nous la question pour laquelle nous avons autorisé une agriculture non bio autour de ce site. Toutes les études ont démontrées aujourd'hui la dangerosité des pesticides à dose autorisées et de façon étonnante à des doses infimes de façon répétées(cf les travaux de Luc Belzunce de l'INRA d'Avignon) sur tous les organismes vivants y compris l'humain. Alors nitrate ou pipi de chat concentré c'est jamais très bon dans une zone vulnérable, mais n'oublions pas les autres poisons d'origine agricole. Pour tout cela je pense qu'il faut réaménager cette zone afin qu'elle retrouve un équilibre et si retenue d'eau, il faut que celle-ci soit intégrée à échelle de cet espace naturel. Quant aux agriculteurs du bassin versant regardons de quelle façon ils peuvent respecter cette zone par leur pratiques agricoles. Un petit paysan

Adresse : St Jean de Jeannes

Ville : Paulinet

Adresse IP utilisée : 82.255.58.64

276 - PECH-GOURG Aurelie

Avis déposé le 08/12/2014 à 10:12:15

NON au projet d'extension

Mais quelle honte de lire ces observations de ces "bobos" qui par bonne conscience donne leur avis mais qui sont TOTALEMENT incultes et ne connaissent en rien la profession agricole! Savez vous de quoi vous parlez et commentez ? On parle de la 5eme directives nitrates et d'une révision de la délimitation des ZV!!! pouvez vous m'expliquer ce que viennent faire ces insultes sur un soit disant assistanat et sur des hyper subventions?????rnrnElle est belle la France , riche de pauvres citoyens qui ne veulent que du bio, du bien être , de la non pollution, de la biodiversité, de l'écologie , ect...Vous avez perdu la raison!rnrn

Adresse : SARL LABORDERIE NEGOCIANT. Au village

Ville : 82600 Comberouger

Adresse IP utilisée : 193.252.181.198

277 - mondon alain

Avis déposé le 08/12/2014 à 10:12:21

je suis favorable à ces zones de protection pour préserver la qualité des eaux

je suis favorable à ces zones de protections qui préserveront mieux la qualité des eaux et oui au respect de la qualité des sols et de la santé de tous (d'abord celle des agriculteurs). il faut aussi aider les agriculteurs qui s'engagent à améliorer leurs pratiques culturales

Adresse : 50 allée du moulin

Ville : gradignan

Adresse IP utilisée : 89.224.19.179

278 - Duffau Xavier

Avis déposé le 08/12/2014 à 10:12:25

avis défavorable projet ZV

Je conteste fermement l'utilisation du seuil de 18 mg/l : en effet, aucune étude scientifique ne démontre le lien systématique en Midi-Pyrénées entre cette valeur et les phénomènes d'eutrophisation continentale. De plus les surcoûts induits par le PAR accentueront le phénomène de déprise agricole avec ses conséquences importantes sur nos territoires tant au niveau social (baisse des installations, dépeuplement des campagnes,..) que sur le plan environnemental (aménagement et gestion du paysage, etc) Par ailleurs le calendrier proposé par cette révision ne fait apparaître aucune réunions auprès des organisations professionnelles agricoles, comme le prévoit l'article R211-77.

Adresse : canie

Ville : Monlezun

Adresse IP utilisée : 80.11.19.94

279 - Puybasset Camille

Avis déposé le 08/12/2014 à 10:12:44

Stop aux pesticides

Etant moi même agriculteur, je n'utilise pas de pesticides. Et mes rendements sont très élevés. STOP aux pesticides. C. Puybasset. Lyon 3ème

Adresse : 2 rue Bannière

Ville : 69003 Lyon

Adresse IP utilisée : 178.73.148.128

282 - Proust Albertine

Avis déposé le 08/12/2014 à 12:12:26

Opposition au projet

Je considère qu'il n'est pas nécessaire d'être agriculteur-trice pour s'exprimer et que l'on n'est pas "bobo" pour autant. Consommant les produits de l'agriculture, je n'ai pas envie d'être empoisonnée et me permets donc de désapprouver les pratiques qui polluent. Sus aux nitrates et aux pesticides.

Adresse : 12 route de cordes

Ville : albi

Adresse IP utilisée : 194.254.26.245

283 - SANCONIE Jean-Yves

Avis déposé le 08/12/2014 à 12:12:43

Zones vulnérables

Je suis Paysan et élu de ma commune SENEZERGUES. Le taux de nitrate varie entre 0.5 mg/l à 1 mg/l.
La question est donc la suivante:
Pourquoi la nouvelle cartographie nous intègre en zones vulnérables?

Adresse : Caytivade

Ville : SENEZERGUES

Adresse IP utilisée : 93.7.159.87

284 - Gournay Marie

Avis déposé le 08/12/2014 à 12:12:52

S'exprimer

N'est-il pas d'agriculture possible hors des nitrates, hors de la pollution des eaux et des sols ? Quel mot employer sinon celui de pollution ? Assumez ce que vous faites en utilisant des nitrates. Oui, il faut lutter contre l'utilisation des pesticides.

Adresse : 11 avenue Jean Jaurès

Ville : Lisle sur Tarn

Adresse IP utilisée : 194.254.26.245

287 - Dupin Aurore

Avis déposé le 08/12/2014 à 13:12:14

S'exprimer

je conteste fermement l'utilisation des nitrates qui polluent les eaux et les sols, qui nous empoisonnent. Il ne s'agit pas d'être "trop beaux, trop propres", mais de prendre soin de nous tous et de notre environnement.

Adresse : 14 avenue jean jaurès

Ville : Lisle sur Tarn

Adresse IP utilisée : 194.254.26.245

290 - darbo françois

Avis déposé le 08/12/2014 à 15:12:27

extension zone vulnérable

je conteste l'extension de la zone vulnérable qui introduit des distorsions de concurrence entre les agriculteurs. En effet, des investissements non productifs importants sont obligés en zone vulnérable. Les surcoûts induits par le PAR accentueront la déprise agricole : les fermes les plus fragiles disparaîtront et les plus importantes devront encore investir et se développer pour survivre. Le calendrier proposé par cette révision ne fait apparaître nulle part des réunions auprès des organisations professionnelles agricoles, comme le prévoit l'article R211-77.

Adresse : lannecasse

Ville : souprosse

Adresse IP utilisée : 90.30.24.206

291 - Hubert Pierre

Avis déposé le 08/12/2014 à 15:12:56

Favorable au nouveau zonage

Favorable au nouveau zonage : il faut faire avancer les choses

Adresse : 23 boulevard Gambetta

Ville : Albi

Adresse IP utilisée : 185.24.184.1

292 - GARRIGUES coralie

Avis déposé le 08/12/2014 à 15:12:58

Projet de révision de la zone vulnérable

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : le viala

Ville : STE JULIETTE SUR VIAUR

Adresse IP utilisée : 92.134.230.11

293 - Roger Darbo

Avis déposé le 08/12/2014 à 16:12:03

Non

Il est plus qu'important d'étendre les zones vulnérables qui portent bien leur nom. La norme proposée par la future réforme est encore inférieure. Oui, pour le changement d'agriculture.

Adresse : 7 rue de Paris

Ville : Senezergues

Adresse IP utilisée : 82.245.75.206

294 - Michel Andelatte

Avis déposé le 08/12/2014 à 16:12:07

18 ?

Le seuil de 18 mg/L est encore trop élevé. : ce critère est largement favorable à cette agriculture "conventionnelle". Il ne faut surtout pas prendre la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates, ce qui équivaldrait à une catastrophe écologique et sanitaire. Il faut à tout prox empêcher les jeunes de s'installer s'ils veulent appliquer les normes de nos grands parents.

Adresse : 16, rue des champs

Ville : Lisle sur Tarn

Adresse IP utilisée : 82.245.75.206

295 - SEGARD Vladimir

Avis déposé le 08/12/2014 à 16:12:14

extension des zones vulnérables

Les problèmes environnementaux et notamment ceux liés à la pollution des eaux sont réels. Néanmoins je trouve dommage que ce soit la communauté agricole qui en paye le prix. C'est un secteur déjà très en difficulté (problèmes de main d'oeuvre, rémunération dérisoire et surtout manque total de considération de la part du grand public). De plus, pourquoi faire payer aux agriculteurs du Cantal (qui ont déjà depuis longtemps déjà des pratiques "extensives") alors que ce sont bien les grandes régions agricoles telles que le centre, les pays de Loire ou encore la Bretagne qui sont les principaux responsables des problèmes liés à l'eau en France.
Une dernière remarque purement technique sous forme de question : que vont faire les éleveurs de leur fumier/lisier qu'ils devraient épandre sur leur parcelle pour les fertiliser dans le cas où ils n'auraient pas le droit de le faire ?
Bref, un avis défavorable pour ma part qui aurait pour conséquences des contraintes (déjà nombreuses) à l'encontre du secteur agricole.

Adresse : 67 tour de ville

Ville : maurs

Adresse IP utilisée : 217.128.41.98

297 - lacouture bernard

Avis déposé le 08/12/2014 à 18:12:57

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Je refuse le projet de révision de classement car il introduit une discrimination territoriale à l'intérieur du bassin Adour Garonne en induisant des conditions de production pour les agriculteurs plus onéreuses et plus contraintes (via le 5ème PAR) que pour ceux qui ne sont pas concernés par ce classement.

Réponse inadaptée à un contentieux européen ciblé

Je conteste fermement l'utilisation du seuil de 18 mg/l : en effet, aucune étude scientifique ne démontre le lien systématique en Aquitaine entre cette valeur seuil de 18 mg/l de concentration en nitrates et les phénomènes d'eutrophisation continentale

Je suis défavorable à ce projet d'extension car il n'y a aucune cohérence entre le zonage proposé sur l'eutrophisation continentale et les zones sensibles à l'eutrophisation définies par arrêté : sur mon département de la Dordogne, sur 90 communes proposées au classement en zone vulnérable au titre de l'eutrophisation, 62 communes n'ont pas été identifiées comme zones sensibles à l'eutrophisation

Les dépenses liées au coût de la mise aux normes ne sont pas supportables pour mon exploitation agricole et le taux d'aide appliqué ne couvrira jamais l'intégralité des dépenses. Je n'ai pas l'auto-financement nécessaire pour réaliser de tels travaux et donc je risque d'être contraint d'arrêter mon activité élevage.

Le point de surveillance 226050 de Garein dans les Landes dispose de 9 valeurs de mesures sur la période considérée, dont le percentile 90 est de 25 mg/l (correspondant à la valeur maximale sur la période), mais dont la concentration moyenne en nitrates n'est que de 13,88 mg/l. Je conteste donc que cela entraîne le classement de 28 communes supplémentaires du fait du classement à la masse d'eau entière et à la commune entière, quel que soit le pourcentage de la surface communale concernée (les communes concernées sont Bélis, Beylongue, Bretagne-de-Marsan, Brocas, Cachen, Campagne, Campet-et-Lamolère, Canenx-et-Raut, Carcarès-Ste-croix, Carcen-Ponson, Cœr, Geloux, Labrit, Lencouacq, Maillères, Mazerolles, Meilhan, Mont de Marsan, St-Avit, St Martin d'Oney, St Perdon, St Pierre du Mont, St Yaguen, le Sen, Tartas, Uchacq-et-Parentis, Vert, Ygos-St-Saturnin).

Adresse : 89 chemin de testelade

Ville : Bascons

Adresse IP utilisée : 109.223.210.200

300 - dubourg jean-louis

Avis déposé le 09/12/2014 à 09:12:16

méthode du percentile 90

La méthode retenue du percentile 90 n'est pas pertinente lorsque l'on a peu de mesures à prendre en considération. Sur certains la valeur moyenne peut être inférieure à 10mg/l, et celle retenue 3 fois plus importante parce que 2 mesures effectuées à des dates très proches ont montré une valeur haute qui ne reflète pas la valeur moyenne sur l'année. Dans d'autres cas le nombre de mesures est inférieur à 10, en particulier pour les cours d'eau asséchés pendant l'été et c'est la valeur la plus haute mesurée qui est prise en compte.

Adresse : earl.pierroton@laposte.net

Ville : cestas

Adresse IP utilisée : 80.12.39.159

301 - LATTUGA Michel

Avis déposé le 09/12/2014 à 09:12:50

Extension des zones vulnérables

Il suffit d'observer les champs dans les pentes pour constater l'érosion des sols. Cette érosion est due à un manque d'humus provoqué par des passages d'engins lourds, de travail du sol et d'épandages d'engrais ou de pesticides. Ces sols n'ont plus de structure capable de retenir les engrais, ce qui provoque le lessivage vers les nappes souterraines et les rivières, d'où ces taux de nitrates trop importants. Il est donc urgent de changer cette agriculture mortifère et de plus totalement dépendante du pétrole, pour se tourner vers des modèles respectueux des sols et de la biodiversité, en particulier dans les zones vulnérables.

Adresse : 95 chemin de Montgras

Ville : LAHAGE

Adresse IP utilisée : 86.221.123.248

302 - Chéri Cécile

Avis déposé le 09/12/2014 à 10:12:05

Faire confiance au bon sens paysan

Nous sommes agriculteurs depuis 1987. Nous sommes effarés par certains commentaires qui accusent les agriculteurs de pollueurs. A croire que nous sommes des empoisonneurs. C'est terriblement blessant. Certes il y a eu des dérapages : l'usage d'intrants à outrance était une réalité mais cela c'était il y a de très nombreuses années. Aujourd'hui, non seulement les agriculteurs ont tous adoptés une attitude plus responsable du fait d'une prise de conscience mais en plus le fragile équilibre économique de nos exploitations nous oblige à utiliser au plus juste les intrants (engrais, phytosanitaires). J'en veux pour preuve l'observation suivante : dans nos fossés qui traversent nos champs de maïs, le verrons (ces petits poissons si sensibles à la qualité de l'eau) sont revenus coloniser les eaux de drainage. Il est vrai qu'ils avaient disparus il y a 20 ans. Il sont là de nouveau aujourd'hui. Les agriculteurs sont des professionnels responsables soucieux de travailler dans de bonnes conditions pour nous mais aussi pour notre environnement qui est notre outil de travail. C'est un métier de passion, nous avons donc le souci de bien faire. Nous n'avons pas besoin de lois et de contraintes supplémentaires pour travailler correctement. Le bon sens paysan est toujours une réalité.

Adresse : Baillon

Ville : Vert

Adresse IP utilisée : 109.220.241.55

304 - Laborde Jean

Avis déposé le 09/12/2014 à 10:12:29

zonage directives nitrates

1. Je refuse le projet de révision de classement car il introduit une discrimination territoriale à l'intérieur du bassin Adour Garonne en induisant des conditions de production pour les agriculteurs plus onéreuses et plus contraintes (via le 5ème PAR) que pour ceux qui ne sont pas concernés par ce classement.
Réponse inadaptée à un contentieux européen ciblé
2. Etant donné que les départements de la Dordogne, de la Gironde et du Lot-et-Garonne n'ont pas été ciblés par la Commission Européenne et que la révision du zonage en 2012 a entraîné une extension des communes classées en Sud-Adour, les griefs de la Commission Européenne ont déjà été pris en compte dans la révision du zonage en 2012
3. Je conteste fermement l'utilisation du seuil de 18 mg/l : en effet, aucune étude scientifique ne démontre le lien systématique en Aquitaine entre cette valeur seuil de 18 mg/l de concentration en nitrates et les phénomènes

Adresse : 2567 rte de Dax

Ville : TILH

Adresse IP utilisée : 86.206.147.34

307 - Barrau Cédric

Avis déposé le 09/12/2014 à 10:12:39

Une avancé honorable de la loi

Plus de 80 % des recettes perçues par l'agence de l'eau proviennent du contribuable alors que seulement 0,1% proviennent des éleveurs et 3,3 % des irrigants, sachant l'agence de l'eau est l'établissement public qui a pour missions de lutter contre la pollution et de protéger l'eau et les milieux aquatiques. Les agriculteurs qui impactent les cours d'eau devraient assumer leur choix. Comme ce n'est pas le cas, une loi qui impose des pratiques agricoles est indispensable pour le bien commun de préservation de la qualité des eaux. Ce projet de révision des zones vulnérables nitrates est une moindre avancé à une loi qui a plus de 20 ans.

Adresse : chemin plaine Flassa

Ville : Foix

Adresse IP utilisée : 89.86.171.184

309 - BERNET Jean Michel

Avis déposé le 09/12/2014 à 11:12:55

revision zone vulnérable sur le bassin adour garonne

Les points de mesures sont insuffisants et sur une seule campagneLa méthode du percentile 90 est inadaptée :utiliser la moyenne ou la médiane des mesuresrnLe seuil des 18 mg n'a pas de fondement scientifique

Adresse IP utilisée : 37.122.205.97

310 - Eche Didier

Avis déposé le 09/12/2014 à 12:12:06

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).
Non au sacrifice de notre tissu rural sur l'hôtel d'une écologie de salon...rnrn

Adresse : GOLINHAC 12140

Ville : GOLINHAC

Adresse IP utilisée : 86.221.18.26

311 - ORLUC MIREILLE

Avis déposé le 09/12/2014 à 12:12:10

Elargissement de zones vulnérables

Trop de contraintes agricoles pour un secteur déjà pénalisé.

Adresse : 271, rue de péchabout

Ville : AGEN

Adresse IP utilisée : 37.122.205.97

312 - LAFENETRE Pascal

Avis déposé le 09/12/2014 à 12:12:29

défavorable

Bonjour,rnrnJe refuse le projet de révision de classement car il introduit une discrimination territoriale à l'intérieur du bassin Adour Garonne en induisant des conditions de production pour les agriculteurs plus onéreuses et plus contraintes (via le 5ème PAR) que pour ceux qui ne sont pas concernés par ce classement inadapté à un contentieux européen ciblé Je conteste fermement l'utilisation du seuil de 18 mg/

Adresse : 320 chemin du Bourda

Ville : 40320

Adresse IP utilisée : 90.30.122.233

314 - de Saint-Léger Xavier

Avis déposé le 09/12/2014 à 12:12:37

avis défavorable au Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Cette extension n'est en aucun cas recevable, en particulier concernant les éléments liés à l'eutrophisation marine, qui n'existe pas sur notre département, d'autant que l'argument d'un seuil de 18 mg/l n'a aucune base scientifique et a été jugé comme infondé par un jugement dans un autre département. Ce classement va provoquer une disparition d'éleveurs dans l'incapacité de réaliser les travaux de mise aux normes, au nom du principe de précaution et pour faire plaisir à la commission européenne. Les cours d'eau retenus sont pour certains des exutoires de stations d'épurations, mais en aucun cas des réceptacles de bassins versants pollués par des élevages intensifs. Les incohérences sont flagrantes, comme par exemple le classement du nord médoc suite à un relevé réalisé en Charentes-Maritimes!!!

Adresse : "GAJUS" 33440 SAINT-LOUIS DE MONTFERRAND

Ville : SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

Adresse IP utilisée : 90.5.74.177

318 - darricau michel

Avis déposé le 09/12/2014 à 14:12:03

projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin adour-garonne

Le seuil des 18 mg/l est sans fondement scientifiques et les méfaits des nitrates sont démantis pas plusieurs études sérieuses et récentes.rnLes couts de productions supplémentaires engendrés par le classement de mon exploitation ne me sont pas répercutables lors de la vente de mes céréales dans la compétition mondiale de marchés et me font subir de fait une distortion de concurrence mettant a mal la viabilité de mon exploitation.

Adresse : 200 rte goueytes

Ville : labatut

Adresse IP utilisée : 90.45.170.174

319 - roudier pascal

Avis déposé le 09/12/2014 à 14:12:08

avis défavorable

Cette proposition a des fondements très aléatoires. Le seuil de potabilité se situe à 50 mg/ litre, nous avons une dose de référence à 40 mg/litre et le projet baisse le seuil à 18 mg/litre (moyenne sur St Ciers sur Gironde de 18,8 mg / litre). La méthode de calcul reste contestable, l'application de ces mesures va occasionner des frais, que certaines exploitations ne pourront pas prendre en charge et risque de dissuader des installations. Nous ne voulons pas d'un projet qui risque de faire progresser la désertification des exploitations agricoles. Vous donnez une image de notre agriculture néfaste, comment un seul prélèvement peut il arrêter votre décision? Vous avez l'impression que nous devons attendre une décision de votre part pour avoir une agriculture raisonnée et responsable? tout ceci montre bien que vous êtes loin du monde agricole et de ces actifs, nous les agriculteurs, vous êtes entrain de nous faire mourir a petit feu. Et encore une fois votre seuil de 18mg/l est sans fondement.

Adresse : le pas d'ozelle

Ville : saint ciers sur gironde

Adresse IP utilisée : 2001:41d0:fe8c:d300:506f:62d5:

321 - roudier aurelie

Avis déposé le 09/12/2014 à 14:12:55

avis défavorable

Cette nouvelle mesure est, il faut bien le noter surprenante. En effet, l'abaissement du seuil à 18.8mg/L ne s'appuie sur aucune donnée scientifique, et comment un prélèvement peut il "condamner" une zone toute entière? exerçant sur le secteur de saint Ciers sur Gironde notre classement dans cette zone est assez inexplicable et inattendue. Nous avons l'impression, nous jeunes agriculteurs que notre profession est vouée à disparaître. Êtes vous sur que cette redélimitation a vraiment pour but de préserver la nature? avez vous conscience du travail mis en oeuvre par une grande majorité d'agriculteurs pour préserver la nature, NOTRE NATURE!!! Ce qui ressort de votre étude finalement c'est une succession de données abjectes qui n'ont ni queue ni tête, mais qui vont condamner tout un secteur d'activité.

Adresse : le pas d'ozelle

Ville : saint ciers sur gironde

Adresse IP utilisée : 2001:41d0:fe8c:d300:506f:62d5:

322 - Sommabere Nicolas

Avis déposé le 09/12/2014 à 15:12:43

le projet de révision de la délimitation de la zone vulnérable sur le bassin Adour-Garonne

4. Le seuil des 18 mg/l de concentration est en aucun cas fondé par une étude scientifique en Midi-Pyrénées et les phénomènes d'eutrophisation continentale n'ont jamais été observés dans notre région.

Adresse IP utilisée : 82.125.82.134

323 - dufau jerome

Avis déposé le 09/12/2014 à 16:12:55

Refus du nouveau zonage

Je refuse le nouveau zonage concernant les zones vulnérables car le point de surveillance 226050 de Garein dans les Landes dispose de 9 valeurs de mesures sur la période considérée, dont le percentile 90 est de 25 mg/l (correspondant à la valeur maximale sur la période), mais dont la concentration moyenne en nitrates n'est que de 13,88 mg/l. Je conteste donc que cela entraîne le classement de 28 communes supplémentaires du fait du classement à la masse d'eau entière et à la commune entière, quel que soit le pourcentage de la surface communale concernée (les communes concernées sont BÃ©lis, Beylongue, Bretagne-de-Marsan, Brocas, Cachen, Campagne, Campet-et-LamolÃ©re, Canenx-et-RÃ©aut, CarcarÃ©s-Ste-croix, Carcen-Ponson, CÃ©rÃ©, Geloux, Labrit, Lencouacq, MaillÃ©res, Mazerolles, Meilhan, Mont de Marsan, St-Avit, St Martin d'Oney, St Perdon, St Pierre du Mont, St Yaguen, le Sen, Tartas, Uchacq-et-Parentis, Vert, Ygos-St-Saturnin).

Adresse : 893, chemin du pied de cote

Ville : Duhort-Bachen

Adresse IP utilisÃ©e : 109.214.14.196

324 - CONSTANTIN FABIEN

Avis déposé le 09/12/2014 à 17:12:48

on a déjà beaucoup de communes en zone vulnérable, est ce vraiment utile d'en rajouter?

Beaucoup de nouvelles normes sont aberrantes, le nouveau seuil, les points de prélèvement,

Adresse : 271 RUE DE PECHABOUT

Ville : AGEN

Adresse IP utilisée : 90.38.76.163

325 - Monchany Vincent

Avis déposé le 09/12/2014 à 18:12:49

Avis défavorable

Cette mesure est sans fondement car il n'y a aucun problème d'eutrophisation de l'eau en gironde. Pourquoi un seuil à 18mg/l quand pour la potabilité de l'eau le seuil est à 50mg/l. Ce classement est la mort de l'élevage en gironde. Sur quel étude se base ce classement? aucun? Comment ferons nous pour financer les travaux de mise aux normes avec des trésoreries déjà très fragiles dans une période où les prix remboursent tout juste les coût de productions? Les JA auront il le droit de modifier un PDE au delà des limites normales?rn

Adresse : 16, rue georges buffon

Ville : saint médard en jalles

Adresse IP utilisée : 90.11.72.94

328 - Bourjade Etienne

Avis déposé le 09/12/2014 à 20:12:35

les nitrates sont bénéfiques à la nature

Pourquoi vouloir "punir " tous les agriculteurs d'un bassin versant à cause d'une seule mesure à plus de 18 mg/l alors que plusieurs stations d'épuration de villages se déversent dans notre ruisseau ? On n'a jamais constaté de cas d'eutrophisation sur notre ruisseau la Petite Séoune. Le seuil de 18 mg/l tient du dogme contredit par les études scientifiques récentes, il n'est motivé que par la crainte des sanctions européennes.

Adresse : Plateau de Bel Air

Ville : Beauville

Adresse IP utilisée : 92.156.144.51

329 - Capulet Juliette

Avis déposé le 09/12/2014 à 20:12:38

Dire ce que je pense

Je suis favorable à ces mesures. Je pense qu'il faut que cesse la pollution du sol et de l'eau.

Adresse : 15 avenue Robert Schuman

Ville : Albi

Adresse IP utilisée : 90.16.211.76

333 - LAQUERBE OLIVIER

Avis déposé le 10/12/2014 à 12:12:54

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : LA BORIE

Ville : ALMONT LES JUNIES

Adresse IP utilisée : 92.136.89.175

336 - lapin maeva

Avis déposé le 10/12/2014 à 16:12:14

zone vulnérable

je refuse la zone vulnérable car beaucoup trop de nouvelle normes et d investissement par s est temps, sans vraiment de raison valable

Adresse : linars

Ville : concores

Adresse IP utilisée : 109.222.220.171

342 - vercellone Arnaud

Avis déposé le 10/12/2014 à 18:12:16

zones vulnérables

Des zonage qui créent encore plus d inégalité en France et dans nos territoires. Pourquoi 18 mg alors que partout en Europe c est 50mg/L, bien sur la France veut faire mieux que les autres état européen mais ne provoquant pas plus de chômage et de pollution avec des ineptie non fondées. Car avec ce projet complètement utopique nous allons consommer 3 fois plus de carburant alors que depuis des siècle les anciens on toujours laisser travailler la temps..... De plus devrait on pas regarder le problème de surréaliste urbain et les points de contrôle.

Adresse : 55 ch de quilla

Ville : auterive

Adresse IP utilisée : 92.136.90.108

343 - PESSANT Serge

Avis déposé le 10/12/2014 à 18:12:29

Où est la cohérence?

En classant en zones vulnérables de nouvelles communes , on se rend compte que vont se retrouver dans le même zonage des endroits cultivés de façon très extensive : beaucoup de près , surfaces importantes travaillées en agriculture biologique ou en réduction d'intrants (secteurs de l'Ariège et autres) avec d'autres considérées plus intensives comme dans certaines communes de Bretagne . Le zonage proposé n' a aucun lien avec les pratiques des agriculteurs locaux ; ils ne sont pas écoutés ni même encouragés dans leurs bonnes pratiques déjà en place.rnPour les éleveurs, dont la situation est déjà difficile , l'application du nouveau zonage signifie À terme leur impossibilité de rester dans les clous et donc d'envisager un arrêt de l'élevage.rnrn

Adresse : LD Paoulou

Ville : Capens

Adresse IP utilisée : 83.193.69.35

344 - lesparre françois

Avis déposé le 10/12/2014 à 18:12:46

non à l'extension de la ZV

je suis opposé au projet d'extension du périmètre zone vulnérable, scientifiquement non pertinent. En effet les teneurs en nitrate dans l'eau sont tendanciellement à la baisse dans notre région. La zone vulnérable et son programme d'action sont des machines à tuer l'élevage. Au contraire il faut aider les éleveurs à relever les défis économiques et environnementaux qui s'imposent à eux. Et expertiser et encourager les nouvelles pratiques agronomiques favorables au sol et à la biodiversité

Ville : pujo le plan

Adresse IP utilisée : 86.213.3.15

345 - BENEZIT Patrick

Avis déposé le 10/12/2014 à 19:12:19

défavorable

Le projet de classement dans le Cantal n'est pas justifié. Les teneurs en nitrates sont à des niveaux très faibles et très inférieurs aux normes de consommation. Les analyses recueillies auprès des municipalités ne démontrent pas d'augmentation des taux de nitrates. Mauriac-Chalvignac sont classées en raison d'un dépassement d'un captage situé sur le versant opposé de la Dordogne, à Soursac. Il n'y a aucun lien entre les pratiques agricole sur le plateau et cette source captée sur le plateau situé de l'autre coté du barrage de l'Aigle. Omps-Pers-St Mamet sont classées en raison du dépassement du seuil de 18 mg/L de nitrate du ruisseau du Gavanel, recevant les rejets de la laiterie LFO de St-Mamet, qui assurent sur une bonne partie de l'année le débit principal de ce ruisseau. L'administration a même demandé à l'industriel de canaliser son rejet vers la CÃre pour profiter de la dilution. Les autres ruisseaux environnants ne présentent pas de telles valeurs alors que l'activité agricole y est identique. Les communes du canton de Montsalvy sont proposées au classement à partir d'1 capteur situé sur une seule commune et pour lequel les analyses sont extrêmement fluctuantes (ex. : 48.3 mg/L le 1/12/2004 et 3.2 mg/L le 8/12/2004). Le découpage ne correspond à aucune logique territoriale, ce sont plusieurs petits bassins versants indépendants les uns des autres. Les analyses d'eau faite sur les captages de ces 11 communes n'ont pas de teneur élevée en nitrate, moyenne de 13.5 mg.

Adresse : 26 rue 139ème ri

Ville : 15 002 aurillac

Adresse IP utilisée : 84.55.167.24

346 - IÃ©glise olivier

Avis dÃ©posÃ© le 10/12/2014 Ã 19:12:57

extention des zones vulnÃ©rables

je vous raconte une rÃ©alitÃ© de terrain . En effet nous travaillons Ã plusieurs sur la crÃ©ation d'un lac collinaire (30 exploitants concernÃ©s) depuis plusieurs annÃ©es . L'Ã©tude environnementale a mis en avant la prÃ©sence de 22 Ã©crevisses Ã pieds blancs et depuis deux ans l'administration nous explique que l'Ã©crevisse Ã pieds blanc ne vit que dans des milieux aquatiques extrÃªmement propres et que l'on ne peut pas toucher leur lieu de vie . Comment aprÃ¨s cela accepter d'etre classÃ© en zone vulnÃ©rable : il est vrai qu'en France nous ne sommes plus Ã un paradoxe prÃ¨s ! donc non Ã l'extention de la zone vulnÃ©rable et oui au dÃ©classement de 2012

Adresse : 200 chemin de placiat

Ville : monÃ©gur

Adresse IP utilisÃ©e : 109.220.243.240

347 - Belinguier Michel

Avis déposé le 10/12/2014 à 20:12:05

Révision de la zone vulnérable

L'utilisation du seuil de 18 mg/l est une aberration car il n'y aucun problème d'eutrophisation en Midi-Pyrénées de plus aucune étude scientifique ne démontre le lien systématique entre cette valeur seuil de 18 mg/l de concentration en nitrates et les phénomènes d'eutrophisation continentale !
Les Zones vulnérables devraient être définies par rapport au bassin Adour Garonne, à ses limites hydrographiques et hydro-géologiques. L'étendre à l'échelle communale n'est pas la solution.

Adresse : 3 chemin des razelles

Ville : SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Adresse IP utilisée : 90.38.234.34

348 - BARRAILH CHRISTOPHE

Avis déposé le 10/12/2014 à 21:12:13

ZONE VULNERABLE

Cette extension pénalisera les exploitations agricoles concernées et en particuliers les éleveurs en les obligeant à augmenter les capacités de stockages des effluents : des investissements improductifs imposés par un état en faillite... un comble. Avant de gaspiller des fonds publics pour aider à la mise aux normes soyons lucide et n'étendons pas le zonage vulnérable sur des critères totalement infondés sur le plan techniques et scientifiques. Arrêtons ce délire dispendieux et utopique. Non à l'extension de la zone vulnérable !

Adresse : Chemin CAPON

Ville : AIRE SUR L'ADOUR

Adresse IP utilisée : 92.136.234.225

349 - Didier 32370

Avis déposé le 10/12/2014 à 22:12:09

Avis défavorable extension zone vulnérable

Après lecture des résultats d'analyse : toutes les analyses en dessous du seuil de 18mg/l sur bassins amont Gelise et Bergon et sous bassins . Pourquoi intégrer ces territoires en zone vulnérable ? Les sols de cette zone sont pour une très grande partie en nature de prairies , vignes et forêts (très peu concernés par les apports d'azote minéral ou organique . Il serait préférable de privilégier le maintien des élevages herbivores plutôt que d'encourager à l'abandonner en raison de contraintes administratives abusives .rnrnrn

Ville : Manciet

Adresse IP utilisée : 80.12.63.102

350 - VABRE Romain

Avis déposé le 10/12/2014 à 22:12:14

ZONE VULNERABLE

Je suis contre la zone vulnérable

Adresse : Lacam

Ville : Bagnac sur céle

Adresse IP utilisée : 86.217.230.74

352 - BÃ©zio Damien

Avis dÃ©posÃ© le 11/12/2014 Ã 07:12:13

contre un zonage inefficace et aberrant

je refuse ce nouveau zonage, les mesures qui le compose sont trÃ¨s souvent aberrantes, inapplicables, et bien souvent inefficace.

Adresse : le PÃ©rayrol

Ville : 81150

Adresse IP utilisÃ©e : 92.162.18.47

356 - BONAL DIDIER

Avis déposé le 11/12/2014 à 10:12:36

AVIS SUR LE ZONAGE ZV

Ma commune est traversé par un cours d'eau "le COUZEAU".Ce cours d'eau prends sa source sur la commune voisine (NAUSSANNES)et continue son rnécoulement sur les communes de FAUX puis LANQUAIS puis VARENNE pour se jeter dans la DORDOGNE.Comment en est on arrivé au classement d'une seule commune en zone vulnérable; je pense que si le cours d'eau est charger en nitrate , il doit l'être sur toute sa longueur ou tout du moins sur l'aval.rnpour moi il y a incohérence .

Adresse : BORIE DE THEBES

Ville : MONSAC

Adresse IP utilisée : 92.134.23.17

357 - albinet anthony

Avis déposé le 11/12/2014 à 11:12:45

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : la vedelie

Ville : manhac

Adresse IP utilisée : 86.199.70.189

361 - soulie laurent

Avis déposé le 11/12/2014 à 11:12:51

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : la bruyere

Ville : manhac

Adresse IP utilisée : 86.199.70.189

362 - soulie ludovic

Avis déposé le 11/12/2014 à 11:12:52

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : la vedelie

Ville : manhac

Adresse IP utilisée : 86.199.70.189

363 - rigal pierre

Avis déposé le 11/12/2014 à 11:12:53

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : la bruyere

Ville : manhac

Adresse IP utilisée : 86.199.70.189

364 - bousquet pierre

Avis déposé le 11/12/2014 à 11:12:53

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : lavernhe

Ville : manhac

Adresse IP utilisée : 86.199.70.189

365 - rigal maxime

Avis déposé le 11/12/2014 à 11:12:54

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : la borie

Ville : manhac

Adresse IP utilisée : 86.199.70.189

366 - Aragon Bérénice

Avis déposé le 11/12/2014 à 12:12:15

Dire ce que je pense

Je suis favorable à ces mesures. Je pense qu'il faut que cesse la pollution du sol et de l'eau.

Adresse : 14 allées jean jaurès

Ville : albi

Adresse IP utilisée : 194.254.26.245

367 - Zetkin Clara

Avis déposé le 11/12/2014 à 12:12:24

Dire ce que je pense

Je suis favorable à ces mesures. Je pense qu'il faut que cesse la pollution du sol et de l'eau.

Adresse : 36 avenue simon bonpunt

Ville : albi

Adresse IP utilisée : 194.254.26.245

368 - arnaud benoit

Avis déposé le 11/12/2014 à 12:12:53

ZONE VULNERABLE

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique et le taux de la réglementation européenne est à 50 mg/l. Le classement doit se faire par bassin versant et non par commune

Adresse : 25 rue de la mairie

Ville : lagrave

Adresse IP utilisée : 90.96.177.165

369 - CHARDAIRE Brigitte

Avis déposé le 11/12/2014 à 13:12:19

Délimitation Zones Vulnérables

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : Le Puech

Ville : CURIERES

Adresse IP utilisée : 193.248.132.70

370 - Jegu24 aurelien

Avis déposé le 11/12/2014 à 13:12:29

contre

Ce seuil de 18 g de nitrate nocif pour l'homme et l'environnement provient de quelle étude scientifique indépendante??? les nitrates sont reconnus utiles pour la santé publique, ils participent à l'élaboration des acides aminés et donc des protéines de notre corps et de tout être vivant, les diminuer engendrerait un risque sanitaire pour nous; techniquement pour les agriculteurs, le non apport d'azote sur les cultures d'hiver avant le 15 janvier va faire perdre des millions de tonnes à l'échelle nationale irrécupérables, sans parler de la qualité des produits, donc gros risque économique pour l'économie locale et nationale, un non-sens en ces temps difficiles; pour revenir à l'environnement, apporter une trentaine d'unités d'azote à l'automne n'engendre pas de lixiviation si le positionnement est bon, la culture la retient pour se préparer à l'hiver et les débris retournés au sol de la culture précédente ont besoin de cette azote pour être dégradés par les bactéries du sol, cela maintient un bon niveau de l'indice d'activité biologique. On nous parle toujours de durabilité mais on ne fait mention que du volet "environnement", on oublie toujours que sous le terme "durabilité", il y a aussi l'économie et le social, qui disparaîtront si on ne se focalise que sur le volet "environnement". En bref, une mesure inutile qui va pénaliser beaucoup de monde ainsi que les milieux aquatiques qui ont aussi un besoin d'azote pour toute la chaîne alimentaire aquacole!

Adresse : les dilleries

Ville : 24500 st aubin de cadelech

Adresse IP utilisée : 109.223.241.86

373 - BAROU Jean

Avis déposé le 11/12/2014 à 14:12:22

extention zone vulnérables nitrates

Je suis contre l'extension de la zone nitrate sur la base des 18 mg, car l'activité humaine sera toujours productive de nitrate et ce taux sera très souvent difficile a atteindre. D'autre part sur notre zone, bassin versant de la banège, il y a très peu d'élevage et nous devons encore effectuer des mise aux normes très couteuses qui n'aurons que peu d'impact sur les taux de nitrates. Sur cette zone, il y a aussi une grosse production de blé, sur laquelle ont demande maintenant des taux de protéine plus élevé, qui sont obtenu, en partie, par des apports d'azote.

Adresse : LE GARENNOU

Ville : BOISSE

Adresse IP utilisée : 90.55.145.149

374 - DESTRUEL BENOIT

Avis déposé le 11/12/2014 à 14:12:42

DEFAVORABLE

Le chiffrage de l'impact des mesures liées à la mise aux normes des capacités de stockage sur les élevages de Midi-Pyrénées montre un impact extrêmement fort sur les exploitations en termes d'investissements. Ces investissements vont fragiliser les élevages de la région et en particulier ceux des zones intermédiaires. Le risque est la disparition de nombreuses exploitations (abandon ou reconversion vers des activités de polyculture). Il est demandé que la situation particulière du territoire soit prise en compte au niveau national pour adapter les critères de révision. Nous demandons ainsi que nos remarques permettent de revoir l'ensemble du zonage pour aboutir à un projet cohérent. Alors qu'il n'a rien été prouvé sur tous ces zonages.

Adresse : LE BOUYSSOU

Ville : SAINT MAURICE EN QUERCY

Adresse IP utilisée : 86.217.163.26

376 - MALROUX Stephane

Avis déposé le 11/12/2014 à 15:12:03

contre le classement de 17 communes dans le cantal

si la préservation de la ressource en eau est nécessaire la mise en application de la directive nitrate me semble inadaptée et particulièrement dangereuse pour l'avenir de bon nombre d'exploitations du cantal. Par exemple ce n'est pas des fosses a lisier plus grandes qui arrangeront les choses mais des fermes avec moins de lisier , ce dont nous avons besoin c'est de changer de modèle agricole. La directive nitrate ne s'attaque qu'aux conséquences de nos mauvais choix en aucun cas elle ne traite les causes.rn122

Adresse : le pradel

Ville : 15600 ST ETIENNE DE MAURS

Adresse IP utilisée : 82.65.230.87

377 - Triolet Louise

Avis déposé le 11/12/2014 à 15:12:26

Dire ce que je pense

Je suis favorable à ces mesures. Je pense qu'il faut que cesse la pollution du sol et de l'eau.

Adresse : 14 avenue maréchal joffre

Ville : Rabastens

Adresse IP utilisée : 194.254.26.245

378 - GAUCHIRAN OLIVIER

Avis déposé le 11/12/2014 à 15:12:54

non a l'extention

Je suis contre l'extention de la zone vulnérable , car le taux de 18 mg/l est une mesure française, alors que la norme européenne est de 40 mg/l. Le mode de calcul du taux dans les rivières est éronné et a été invalidé par un tribunal administratif de l'est de la France. Il faut revenir aux moyennes, ainsi le taux dans les rivières prendra en compte les événements météorologiques et seront plus près de la réalité sur la qualité de l'eau. Des études scientifiques ont démontrées que les nitrates ne sont pas dangereux pour la santé. La vraie pollution se trouve au niveau des phosphates et des résidus médicamenteux, mais là il faudrait réviser les stations d'épurations. L'activité agricole a besoin des nitrates (chimique ou organique) pour le développement de nos cultures. Activité qui participe à la balance commerciale de notre pays à la même hauteur que l'aéronautique, rare secteurs en excédent. Les mesures préconisées sont inapplicables par les agriculteurs car trop coûteuses et trop lourdes administrativement, elles mettraient en péril un grand nombre de petites exploitations.

Adresse : 1 RUE DE LA COMMANDERIE

Ville : SAMATAN

Adresse IP utilisée : 90.5.184.31

379 - demuydt patrick

Avis déposé le 11/12/2014 à 17:12:31

non a la revision des zv

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : le bosq saint pierre de caubel

Ville : 47380

Adresse IP utilisée : 109.223.232.29

380 - THIROUIN Jean Luc

Avis déposé le 11/12/2014 à 18:12:11

avis sur les ZRE

pourquoi 18 mg/l, aucune étude scientifique ne montre le lien de l'eutrophisation avec une norme quelconque. Pour les agriculteurs situés en ZRE les coûts supplémentaires (surtout en élevage) vont les obliger à stopper leur activité ce qui implique un appauvrissement de la zone et par là même du chômage. Pourquoi toujours plus de norme alors que les agriculteurs font de plus en plus d'effort pour protéger la nature en restant toutefois dans un contexte économique pour ne pas disparaître.

Adresse : Domaine de la Borde

Ville : Ychoux

Adresse IP utilisée : 109.220.118.51

381 - Eynard Pierrick

Avis déposé le 11/12/2014 à 18:12:11

zones vulnérables

Une directive de plus qui continue à amputer nos exploitations de tailles moyennes. Dans mon cas jeune installé depuis 2014, j'ai récupéré des terres qui seront désormais en vulnérable et qui vont donc me mettre d'office toute l'exploitation. Ceci est juste incompréhensible vu les moyens que l'on nous donne! Comment continuer à produire, à vivre de notre métier, et à nourrir de plus en plus de bouche???

Adresse : noel

Ville : faurilles

Adresse IP utilisée : 109.214.107.226

382 - GOUDELIN LAURENT

Avis déposé le 11/12/2014 à 19:12:30

non aux zones vulnérables

Le nouveau classement en zone vulnérable a été réalisé sans fondement scientifique, le critère de 18 mg est une aberration car le niveau européen retenu est de 50 mg. Les conséquences sur les élevages vont être catastrophiques car les investissements pour augmentation des capacités de stockage seront trop lourdes à supporter financièrement. Sachant que je ne pense pas que ces investissements supplémentaires aient un bénéfice environnemental vu les efforts déjà réalisés ces dernières années. Vous serez seulement responsable de la mort des élevages, vous allez tuer la diversité, il n'y aura plus que des céréales. Penchez-vous plutôt sur vos stations d'épuration qui finalement n'épurent pas grand-chose et rejettent du phosphate des lessives et etc....

Adresse : Le ROUSSET

Ville : ST PARDOUX ISAAC

Adresse IP utilisée : 2a01:e35:8ba7:ca20:15e7:a515:4

383 - Debrus Daniel

Avis déposé le 11/12/2014 à 19:12:37

zone vulnérable

L'extension de la zone vulnérable à la zone de montagne est complètement incohérent car c'est la qu'il y a le plus d'élevage et donc le plus de fumier ou lisier;de plus,c'est la aussi qu'il y a le plus de pentes supérieures à 20%.Certaines exploitations ne pourront même plus épandre leur fumier par manque de parcelles avec pentes inférieures à 20%.Or le fumier est un excellent fertilisant qui comporte de la matière organique,contrairement à l'engrais minéral du commerce.Ne plus mettre du fumier entraine un appauvrissement des sols.Le remplacer par l'engrais a un cout,et en plus l'engrais pollue tout autant que le fumier.Comment se fait-il qu'on peut épandre 170 unités d'azote en toute impunité,et qu'on ne peut mettre 10 t de fumier qui représente environ 90 unités d'azote?C'est grotesque!rnD'autre part une mise aux norme des exploitations agricoles est inenvisageable,car elle sonnerait le glas de beaucoup de fermes deja en difficulté économique.rnEnfin,je souligne qu'il est absurde de basculer une commune en zone vulnérable pour seulement quelques hectares concernés.

Adresse : Le moulin du barthas

Ville : Montredon-Labessonnié

Adresse IP utilisée : 95.170.61.9

385 - Lacaze Vincent

Avis déposé le 11/12/2014 à 20:12:08

défavorable à la nouvelle carte zones vulnérables

il faut revoir ce seuil des 18 mg et l'harmoniser au niveau européen

Adresse : le bouyssou

Ville : cahors

Adresse IP utilisée : 92.162.22.8

386 - Vergne Jean

Avis déposé le 11/12/2014 à 20:12:14

zones vulnérables

La mise en place des zones vulnérables ne serait qu' un nouveau frein au bon fonctionnement des exploitations et à leurs développements

Adresse : sieussac

Ville : cressensac

Adresse IP utilisée : 80.215.167.92

387 - dubourg jean louis

Avis déposé le 11/12/2014 à 20:12:57

date d'épandages sur 5è programme

Le calendrier d'épandage du 5è programme applicable au zonage de 2012, sera probablement retranscrit aux nouvelles zones dans le cas ou le projet est maintenu. Il interdit les épandages sur les cultures de haricots après le 1er septembre. Or les haricots produits pour les légumes à destination de l'industrie ont besoin d'une dose d'azote de 30U en fin de cycle. Cette disposition de faible dose sur une surface de quelques centaines d'ha sur 5 départements, condamne le fonctionnement des usines par une réduction de leur durée de fonctionnement, et ne permettra à la filière régionale de maintenir cette activité par une perte de compétitivité par rapport à d'autres régions d'Europe. Les cultures de haricots ne sont possibles dans le sud ouest que grâce à la durée de fonctionnement des usines. Une fois ces usines fermées, les surfaces consacrées à cette diversification des cultures retourneront vers le maïs.

Adresse : 75 route d'arcachon

Ville : 33610

Adresse IP utilisée : 109.214.87.229

388 - laporte vincent

Avis déposé le 11/12/2014 à 21:12:05

contre la zone vulnérable

Le projet d'extension vulnérable .N'est pas justifier .

Adresse : 1,rue du sabotier

Ville : 15290

Adresse IP utilisée : 78.127.64.174

389 - LACOMBE Séverine

Avis déposé le 11/12/2014 à 22:12:00

Non à l'extension du zonage sans de bonne raison scientifique ! la valeur 18 mg n'a aucun fondement

À ce jour, l'état français ne peut accepter ce nouveau zonage sur des fondements sans aucune valeurs scientifique. Nous devons trouver des éléments scientifiques fondés (taux d'oxygénation, états écologique des cours d'eau). Ce classement n'a qu'un objectif augmenter le nombre de communes classées pour satisfaire l'Europe. ce classement doit prendre en compte un zonage au bassin versant et non à la commune. le percentile 90 n'a aucune valeurs scientifique juste un objectif classé. ce zonage n'a qu'un objectif faire disparaître les petites exploitations familiales qui ne pourront pas investir sur la mise aux normes. les agriculteurs sont sensibles à la qualité de l'eau car ils ont adaptés leurs pratiques au fil des années. laisser les agriculteurs continuaient à s'adapter, n'accéléreront pas en créant des contraintes complémentaires.

Adresse : severine.lacombe@outlook.fr

Ville : LARROQUE

Adresse IP utilisée : 83.193.41.70

390 - MESPOULHE ANDRE

Avis déposé le 11/12/2014 à 22:12:50

Avis Défavorable demande une révision.

Les seuils de 18mg/l en p90 est non pertinent.....ce critère doit être reconsidéré . trop d'incohérence entre les directives...les cours d'eau concernés ont un état chimique et physico-chimique classé << BON >>.....lorsqu'une pollution d'origine non agricole est suspectée,le non classement doit prévaloir.Le chiffrage de l'impact des mesures montre un impact trop lourd,qui n'a pour but que de fragiliser encore un peu plus nos élevages...Nous demandons que nos remarques permettent de revoir l'ensemble du zonage pour aboutir à un projet cohérent.

Adresse : Le bourg

Ville : 46190 SOUSCEYRAC

Adresse IP utilisée : 92.149.56.8

391 - Bousquet Florian

Avis déposé le 12/12/2014 à 00:12:46

Projet de révision de la zone vulnérable

Plutôt défavorable

Adresse : Montcouzac

Ville : Alrance

Adresse IP utilisée : 92.90.26.28

392 - schievene christian

Avis déposé le 12/12/2014 à 09:12:02

nitrate et sa prétendu nocivité .

toute la réglementation considérant les nitrates comme polluant est une ineptie c'est comme considérer l'oxygène comme un polluant .Les nitrates sont essentiels à la vie et biologie des plantes, de la nature .Ne pas oublier que le phénomène d'eutrophisation, n'est pas lié à la l'azote , mais bien à la présence dans l'eau des phosphates de diverses nature .phosphore qui provient a 99 % d'origine humaine, traitement des eaux usées . Le faux procès que l'on fait a l'azote est un dérivatif d'opinion et de communication, en direction d'électorat sensible a l'émission d'idées dogmatique sur l'environnement . Appliquer la directive nitrate c'est vouloir réduire la production . Est-ce recherchée ?,organise t'on la baisse de production pour des intérêts étrangers a l'ensemble de la population .nou je suis favorable à la révision de la directive nitrates en profondeur .

Adresse : 08 rue jean bart

Ville : 82100 castelsarrasin

Adresse IP utilisée : 88.171.57.103

394 - Maronese Mathieu

Avis déposé le 12/12/2014 à 09:12:50

réponse à l'enquête publique concernant le projet d'extension de la Zone vulnérable

Monsieur le Préfet, Ce projet condamne l'agriculture de notre département alors même qu'il est basé sur des informations erronées et sans aucunes justifications : Le seuil de 18 mg/l de nitrates, destiné à limiter l'eutrophisation continentale est sans fondement scientifique. Je demande que ce critère soit supprimé au profit du critère de 50mg/L utilisé jusqu'à présent. De même, selon les cartes ESO et ESU fournies dans le cadre de l'enquête publique, de nombreuses mesures montrent la baisse du taux de nitrates sur certains secteurs. En lien avec les objectifs de résultat de la directive nitrates, je demande à ce que ces zones soient déclassées. La délimitation doit être définie sur la base des limites hydrographiques et hydro-géologiques et non pas à l'échelle communale. Il est indispensable de disposer de plusieurs résultats d'analyses sur une longue période pour faire une proposition fiable de classement. La prise en compte de l'origine des pollutions est indispensable. Lorsque les pollutions peuvent être suspecté d'origine non agricole, le non classement doit prévaloir. Je demande donc de délimiter les zones vulnérables à la masse d'eau et à partir de 50 mg/L. Je vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes haute considération.

Adresse : 294 route de l'hermitage

Ville : Bonrepos-Riquet

Adresse IP utilisée : 83.205.108.88

395 - Cadiergues Fabien

Avis déposé le 12/12/2014 à 10:12:00

Défavorable

L'absence de critères objectifs de délimitation des zones les rend injustifiées et injustes. Les agriculteurs n'accepteront jamais ça.

Adresse : Le bourg

Ville : Anglars

Adresse IP utilisée : 80.12.43.252

396 - de TRETAINNE Patrick

Avis déposé le 12/12/2014 à 10:12:07

Arêtons la machine qui s'emballe !

La machine réglementaire devient folle. Toute ma vie durant j'ai fait en sorte de vivre et de travailler de la façon la plus respectueuse de l'environnement, et je continue. rn Mais lorsque je vois l'inflation boulimique des contraintes de tous ordres qui sont mises en place, souvent par des gens qui ne font qu'alimenter leur business, je me dis que nous allons perdre rapidement les derniers "jeunes fous" qui veulent se lancer dans le plus beau métier : celui d'agriculteur. rn Les pratiques agricoles s'améliorent de plus en plus, continuons dans ce sens, sans en rajouter, sans faire de la surenchère permanente, et surtout sans asphyxier les agriculteurs ! Il y a véritablement DANGER ! Pas de pollution, mais de disparition de tout un pan de notre économie, et de disparition des agriculteurs. rn

Adresse : Larché

Ville : 47160 ST PIERRE DE BUZET

Adresse IP utilisée : 90.45.209.142

397 - dieuzaide elisabeth

Avis déposé le 12/12/2014 à 11:12:03

zone vulnérable

avis defavorable à l'extention de la zone vulnérable

Adresse : le gebra

Ville : bives

Adresse IP utilisée : 82.125.21.39

398 - BLANQUART Philippe

Avis déposé le 12/12/2014 à 11:12:53

contraintes, aménagements et bétonnage annoncés

Il conviendrait de concentrer les moyens sur les quelques pollueurs irresponsables, plutôt que de contraindre l'ensemble des agriculteurs à des mesures disproportionnées et inefficaces.

Adresse : Quergoale

Ville : Féneyrols

Adresse IP utilisée : 90.45.17.165

399 - Ferreri Arlette

Avis déposé le 12/12/2014 à 13:12:14

AVIS DEFAVORABLE

Si l'on veut améliorer la qualité de l'eau, ne faut-il pas rechercher tous les polluants qui peuvent s'y trouver ?
Dans les eaux sortant des stations d'épuration on devrait trouver :
- Des médicaments (produits de chimiothérapie, hormones...). Le risque sanitaire est mal connu mais des effets ont été observés sur des poissons (féminisation des poissons mâles).
- Des produits ménagers et de bricolage (détergents, cosmétiques ...) que nous utilisons avec une seule préoccupation, l'efficacité.
- Des produits issus des activités industrielles.
- Des produits issus des activités agricoles : produits phytosanitaires et nitrates dont une partie est naturelle et l'autre apportée sous forme d'engrais azoté. Lorsqu'un agriculteur fait un apport sur une parcelle, il limite les quantités aux besoins de la culture pour des raisons de coût et par sens des responsabilités, il ne traite pas en bordure des cours d'eau (bandes enherbées et ZNT).
L'agriculteur qui intervient sur une parcelle prend des précautions, l'usager qui déverse des produits de nettoyage (chimiques) dans les canalisations ne mesure jamais et en utilise beaucoup trop.
Je refuse donc ce nouveau zonage compte-tenu de l'absence de prise en compte des facteurs non agricoles qui participent à la dégradation de la qualité de l'eau.

Adresse : lieu dit Perruquet

Ville : Drudas

Adresse IP utilisée : 90.55.31.33

401 - Carré Jérémie

Avis déposé le 12/12/2014 à 18:12:09

Directive nitrate

Les dépenses liées au coût de la mise aux normes ne sont pas supportables pour mon exploitation agricole et le taux d'aide appliqué ne couvrira jamais l'intégralité des dépenses. Je n'ai pas l'auto-financement nécessaire pour réaliser de tels travaux et donc je risque d'être contraint d'arrêter mon activité élevage.rn

Adresse : Laroue

Ville : Bretagne d'armagnac

Adresse IP utilisée : 90.5.14.147

402 - GARCIA Hyacinthe

Avis déposé le 12/12/2014 à 18:12:46

Le niveau des Nitrates est trop élevé sur la commune pour les enfants et les femmes enceintes.

Depuis des années le bassin de l'Adour est sur des niveaux supérieurs au 40mg demandés par la réglementation européenne. Cette situation ne peut pas se corriger par manque de ressources en eau nouvelles. Des dérogations sont acceptées par la préfecture mais ce n'est pas une solution. Cela devient un problème de santé publique aussi bien bien pour le monde agricole que pour le consommateur. Il faut chercher des solutions alternatives à la monoculture du maïs et proposer de nouvelles techniques de filtrage de l'eau du robinet.

Adresse : 14 Rue de l'Adour

Ville : TOSTAT

Adresse IP utilisée : 90.38.111.30

403 - dufau gilles

Avis déposé le 12/12/2014 à 19:12:06

non aux nouvelles directives

je ne peux accepter de telles directives, quand mon voisin se décide à abattre la moitié de son troupeau bovins plutôt que d'investir pour se mettre aux normes car il n'a pas les moyens ,je me dis que l'agriculture Française n'est pas prête à se développer.NON au nouveau Zonage et à de nouvelles directives.

Ville : duhort-bachen

Adresse IP utilisée : 79.83.128.22

404 - GRILLAT Jean Christophe

Avis déposé le 13/12/2014 à 05:12:04

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : calvignac

Ville : SAINT VINCENT

Adresse IP utilisée : 92.245.148.71

405 - LARRERE MICHEL

Avis déposé le 13/12/2014 à 07:12:28

contre le nouveau programme et le nouveau zonage

Nos fonctionnaires et nos politiques veulent laver plus blanc que blanc.rn Je suis en zone vulnérable depuis 2007, j'ai donc fait les mises aux normes nécessaires, adapté mes pratiques et investi afin de respecter la réglementation. Ce nouveau programme comporte des mesures complètement absurdes : rn -Mes fumiers de cailles à 65% de matière sèche vont être classé lisier (un lisier est généralement à 3% de MS) rn -Quelle différence entre un fumier de 5 semaines et un de 8 semaines ??? rn Ces nouvelles mesures vont m'obliger à construire une fumière couverte et bétonnée(30 000 €) .rn Le consommateur est-il prêt à payer pour de telles aberrations ou ferait 'il le choix du prix ?rn Pour moi, le plus simple est d'arrêter l'élevage et partir sur le marché du travail. rn On nous demande de couvrir nos fumiers pendant que 360 000 personnes en France sont "SANS ABRI " !!!!!!!!!rn On marche sur la tête rn

Adresse : 495 CHEMIN DE LAHOUILLE

Ville : MONTAUT

Adresse IP utilisée : 83.205.52.27

406 - GAUTIER François

Avis déposé le 13/12/2014 à 10:12:34

Zones vulnérables

Le Plan d'Action Régional Aquitaine sur la zone Haute Lande présente des contraintes supplémentaires qui vont à l'encontre de la diversification des cultures demandée aux agriculteurs dans la nouvelle Politique Agricole Commune (Impossibilité de fertiliser ces cultures aux dates optimales). De plus, l'obligation d'implanter des cultures pièges à nitrates à des dates tardives et la destruction mécanique de celles ci remettent en cause leur utilité (Faible développement).

Adresse IP utilisée : 90.38.120.24

407 - Sanhes Herve

Avis déposé le 13/12/2014 à 10:12:52

nouvelles delimitations zone vulnérables

Agriculteur dans une région de pente avec de l'élevage bovin , j'épand mon fumier sur cultures de céréales et fourrages (maïs et prairies) ,d'une part quand le temps le permet car nous avons des pentes a plus de 15 ou 20 % (60 à 80 % de la SAU) et d'autre part dans les limites fixées par la loi car nous sommes extensifs (chargement autour de 1 UGB/HA). Que ferais je de mon fumier (engrais naturel !) si je ne peux plus l'épandre sur le peu qu'il me restera de surface autorisée ? devrais je l'amener en déchèterie après l'avoir stocké dans un bâtiment fosse dont le cout me supprimera le peu de revenu que je gagne ? déjà extensif, la diminution du nombre de bêtes entrainera la baisse de subvention ICHN (moins de 0.8 UGB) donc du revenu!! les parcelles a plus de 20 % de pentes sont et seront abandonnées pour retourner en friches mais il est vrai que la biodiversité sera favorisée!! Les controles PAC sont déjà chez nous très dur à vivre car complètement déconnectés de la réalité du terrain et décourage même les plus motivés, et le rajout de ce genre de contraintes stupides et sans fondement scientifique va provoquer un exode de futurs potentiels repreneurs(nos enfants!) vers d'autres métiers! Alors si vous voulez cela pour notre pays, c'est à dire casser des emplois productifs en important de par ailleurs l'alimentation produite n'importe comment de l'autre bout du monde, continuez comme ca.

Adresse : la calquiere

Ville : pruines

Adresse IP utilisée : 178.73.165.207

408 - PALLIN Jean-Luc

Avis déposé le 13/12/2014 à 14:12:07

zone vulnérable.

Avis défavorable à l'extention de la zone vulnérable.

Adresse : 8, route de sautuges nord

Ville : LE TEMPLE

Adresse IP utilisée : 86.221.70.147

409 - bosc nicolas

Avis déposé le 13/12/2014 à 16:12:29

révision de la zone vulnérable

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)rn NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !rn Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) rn Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !rn Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants rn Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !rn Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : beteille

Ville : saint andre de najac

Adresse IP utilisée : 94.140.12.166

411 - CHAMBERT CAYRE Sandrine

Avis déposé le 13/12/2014 à 16:12:58

Projet de revision de la zone vulnérable injuste, absurde, injustifiable ecologiquement, inapplicable techniquement et economiquement. Il ne peut etre

Ce projet de révision de la zone vulnérable est absurde, injuste, injustifiable écologiquement inapplicable techniquement et économiquement. Il aura des conséquences importantes sur d'autres aspects indispensables à la vie de nos territoires. L'accepter est impossible. rn 1 agriculteur en moins, c'est moins d'activité pour tous ceux qu'il faisait travailler. Qui entretiendra le paysage? Peut-il y avoir une économie touristique sans diversité agricole? Avec ce projet, beaucoup d'exploit. vont disparaître alors qu'on est bien loin d'une agriculture intensive. rn Comment peut-on mettre aux normes (qui changent tous les 4 matins) 1 bâtiment qui ne nous appartient pas? Qui peut faire un investissement non productif à l'heure actuelle? Arrêter l'élevage? Pour faire quoi? des cultures? sur ma commune, la valeur agro des rares terrains plats ne va pas nous permettre de faire de grands rendements. Et que faire de nos terrains en pente? rn Si l'agriculture a remplacé "chasse, pêche et cueillette" pour nourrir l'humanité, c'est peut-être que ce système n'était pas efficace. rn A 1 moment donné, il faudra savoir ce que nous voulons : pouvoir manger à notre faim des aliments sains produits par des paysans consciencieux qui passent plus de temps sur leurs cultures et/ou ds leurs élevages que ds la paperasse ou glaner ce que Dame Nature voudra bien nous donner. Si les contraintes s'accroissent, c'est la 2eme option qui nous pend au nez. Faites attention avant de signer.

Adresse : Sommard

Ville : SAINT-MARTIN-LAGUEPIE

Adresse IP utilisée : 83.193.5.92

413 - DELORME JACQUELINE

Avis déposé le 13/12/2014 à 20:12:46

zones vulnérables nitrates

Les nitrates nous empoisonnent... allons nous continuer à nous laisser dicter notre santé par les lobbies

Adresse : labadie

Ville : montseron

Adresse IP utilisée : 78.126.138.1

414 - bennet marie

Avis déposé le 13/12/2014 à 21:12:24

contre

Je suis totalement contre "les zones vulnérables" car je trouve inutile de faire des bâtiments pour couvrir du fumier autant y mettre du matériels ou du fourrage.

Adresse IP utilisée : 93.7.203.147

415 - DERREY Hervé

Avis déposé le 13/12/2014 à 21:12:43

Non à l'extension de la zone vulnérable

Je conteste fermement l'utilisation du seuil de 18 mg/l car la réglementation européenne est à 50 mg/l. Les dépenses liées au coût de la mise aux normes ne sont pas supportables pour mon exploitation agricole et le taux d'aide appliqué ne couvrira jamais l'intégralité des dépenses. Je n'ai pas l'auto-financement nécessaire pour réaliser de tels travaux et donc je risque d'être contraint d'arrêter mon activité élevage. Je demande que les efforts engagés en vue d'améliorer la qualité des eaux soit pris en compte, et, à ce titre, je demande le déclassement des zones présentant des résultats satisfaisants, et que les règles soient identiques pour classer ou déclasser.

Adresse : Beaulieu

Ville : Montestruc

Adresse IP utilisée : 92.146.225.37

416 - Liebknecht Sonia

Avis déposé le 13/12/2014 à 22:12:08

s'exprimer sur le projet

Favorable. Stop à la pollution !

Adresse : 12 avenue R. Schuman

Ville : albi

Adresse IP utilisée : 90.16.209.205

417 - sermet alain

Avis déposé le 13/12/2014 à 22:12:55

projet de révision des zones vulnérables

toutes ces décisions, sans concertation avec les agriculteurs, ont pour but de tuer tous les agriculteurs

Adresse : perrou 47470

Ville : engayrac

Adresse IP utilisée : 92.156.19.249

418 - Iacombe Vincent

Avis déposé le 14/12/2014 à 11:12:42

directive nitrate

Aucun fondement rationnel , au contraire des données médicales connues ... ; j'ai connu longtemps la norme a 100mg/l !! on se portait au moins aussi bien .. ; une mesure qui va encore plus "plomber" l'agriculture française...

Adresse : rejeau

Ville : st clar

Adresse IP utilisée : 88.202.38.181

419 - FOURNIER Marie-Thérèse

Avis déposé le 14/12/2014 à 16:12:19

Avis défavorable consultation publique

Concernant la révision de la zone vulnérable, le seuil de 18mg/l est sans fondements scientifique : ce critère doit être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/l).rnrnL'utilisation stricte de la notion de percentile 90 n'est pas acceptable, la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates me paraît juste.rnrn Je vous demande de tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événement pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale). rnrn Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas agricole pas de classement !rnrn Le chiffrage de l'impact des mesures sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser encore plus les élevages et empêcher l'installation des jeunes. A terme, l'élevage va disparaître !rnrn Les mesures environnementales prévues au projets (plan d'épandage, pentes...) sont un non sens agronomique et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, période inadaptée selon la météo...)rnrn En espérant que ces remarques auront un écho auprès de vous, l'avenir des terroirs est en jeu.

Adresse : La bernatie

Ville : VILLECOMTAL

Adresse IP utilisée : 83.205.106.32

420 - BLANC DIDIER

Avis déposé le 14/12/2014 à 17:12:07

UNE DOULEUREUSE POUR L'AVENIR DU METIER

étant éleveur de veaux de boucherie et de vaches allaitantes, rn pourquoi pas nous donnez un coup de poignard ds le dos en plus! rn car avec cette nouvelle réglementation beaucoup d'entre nous vont devoir arrêter leur métier car trop de contrainte et difficultés a tenir bon! rn pour ma part je n'investirais pas un centimes de plus pour stocker les effluents de mon élevage quoi qui se passe! rn mon métier était une passion avant tous, mais a présent devient mon cauchemar a cause de personnes qui marche sur la tête et qui connaissent rien aux métiers et qui nous pondent des réglementations qui tiennent pas debout.donc très défavorable.

Adresse : TISSANDIER

Ville : SAINT MAMET LA SALVETAT

Adresse IP utilisée : 88.139.193.232

421 - gemain nicolas

Avis déposé le 14/12/2014 à 18:12:48

Je suis opposé à la zone vulnérable

Je refuse le projet de révision de classement car il introduit une différence entre les territoires du bassin Adour Garonne en induisant des conditions de production pour les agriculteurs plus onéreuses et plus contraignantes que pour ceux qui ne sont pas concernés par ce classement.

Adresse : heuys

Ville : benesse maremne

Adresse IP utilisée : 90.30.191.247

422 - Gemain fernand

Avis déposé le 14/12/2014 à 18:12:55

je suis défavorable à la zone vulnérable

Je ne suis pas d'accord sur le seuil de 18 mg/l . Aucune étude scientifique ne fait référence à ce seuil de 18 mg/l de concentration en nitrates sur l'explication des phénomènes d'eutrophisation continentale !

Adresse : le bigne

Ville : benesse maremne

Adresse IP utilisée : 90.30.191.247

423 - FRANCINGUE Alain

Avis déposé le 14/12/2014 à 19:12:05

avis défavorable

avis défavorable

Adresse : bataille

Ville : organ

Adresse IP utilisée : 88.202.43.85

424 - ANGLES NadÃ"ge

Avis dÃ©posÃ© le 14/12/2014 Ã 19:12:25

Fortement dÃ©favorable

L'extension de la zone vulnÃ©rable va faire disparaÃ¢tre bon nombre d'exploitations agricoles qui n'ont pas assez de financement pour se mettre aux normes. De plus, des inepties existent, des communes ne font pas parties de l'extension alors que toutes les communes environnantes sont dans l'extension.

Adresse : L'EstiviÃ©

Ville : FAUCH

Adresse IP utilisÃ©e : 92.146.78.155

425 - vasseur patrick

Avis déposé le 14/12/2014 à 19:12:32

avis defavorable au zonage zones vulnérable

le seuil de 18 milligrammes retenue pour classer les bassins versant ne s'appuie sur aucune références scientifiques, de plus la méthode de calcul du percentille 90 revient a prendre la mesure la plus élevée lorsqu'il n'y a pas 10 mesures effectuées. Dans la plupart des zonages si l'on retenait les moyennes des mesures on serait inférieur a 18 mg. On voit bien que l'administration a voulu mettre un maximum de superficie. Cette situation va continuer a faire disparaitre les petites exploitation élevages car les contraintes qui en découlent ne sont pas supportables. Si un jour la france n'est plus autosuffisante alimentaire il faudra se rappeler qui aura participer a cette situation.rnMon avis est donc très défavorable

Adresse : 2 la vignague est

Ville : 33190 MORIZES

Adresse IP utilisée : 92.162.190.254

427 - Guyon Magali

Avis déposé le 15/12/2014 à 09:12:08

Contraintes disproportionnées

Pourquoi étendre la zone vulnérable sur des zones où aucun problème n'est recensé. Les contraintes engendrées sur l'agriculture en général et sur l'élevage en particulier deviennent disproportionnées.

Adresse : route de La Cardonne

Ville : BLAIGNAN

Adresse IP utilisée : 212.234.38.19

428 - SARL LACOMBE FRANCIS

Avis déposé le 15/12/2014 à 09:12:41

AVIS TRES DEFAVORABLE

Cette mesure vient amplifier davantage les difficultés financières que nous rencontrons sur notre élevage, le doute s'installe sur vraiment sur la pérennité à court terme de notre activité.

Adresse : LA PERVOISIE

Ville : salignac

Adresse IP utilisée : 90.60.45.127

429 - KOZUB MARYLINE

Avis déposé le 15/12/2014 à 10:12:52

defavorable

Le classement en zone vulnérable a été réalisé sur un critère de 18mg alors que la directive européenne demande 50 mg !!! pour faire plaisir À l'europe des centaines d'agriculteurs et tout un pan de l'economie locale vont etre mis à mal, c'est un non-sens complet ! s'il y a pollution des cours d'eau, allons chercher la TOTALITE des causes possibles avant de pointer du doigt le secteur agricole

Adresse : villebramar

Ville : VILLEBRAMAR

Adresse IP utilisée : 90.30.101.244

430 - dufour jeremy

Avis déposé le 15/12/2014 à 10:12:56

avis défavorable

Exploitant en céréales et élevages (bovin caprin) dans un secteur purement céréalier, le nouveau zonage est à mon sens injustifié pour notre secteur. Les dépenses liées au coût de la mise aux normes ne sont pas supportables pour mon exploitation agricole et le taux d'aide appliqué ne couvrira jamais l'intégralité des dépenses. Je n'ai pas l'auto-financement nécessaire pour réaliser de tels travaux et donc je risque d'être contraint d'arrêter mon activité élevage. Pourquoi imposer un seuil de 18 mg en France alors que le seuil européen est beaucoup plus élevé! Les prélèvements effectués fin novembre sur le secteur (par un particulier) ont donné des chiffres largement en dessous de 18!!!!

Adresse : millassou

Ville : montaut

Adresse IP utilisée : 90.55.125.12

431 - dureau typhaine

Avis déposé le 15/12/2014 à 13:12:37

Favorable à cette révision

Je suis favorable à cette révision. N'y a t'il pas un autre modèle d'agriculture que ce modèle périmé qui utilise encore et encore plus de produits chimiques?

Adresse : 11,avenue de l'Europe

Ville : foix

Adresse IP utilisée : 95.141.96.209

432 - pegourie jacqueline

Avis déposé le 15/12/2014 à 14:12:23

contestation de la révision des nouvelles zones vulnérables

les agriculteurs de ma région sont de moins en moins nombreux, les broussailles gagnent du territoire. en 1989 un incendie a ravagé 1700 ha aux portes de ma maison. Les contraintes régaliennes imposées aux agriculteurs accentuent le phénomène de déprise. Ma région est saine , l'eau est dans nos cause une ressource rare est respectée par les agriculteurs. Ils sont seuls en capacité d'entretenir les territoires que l'état "donneur de leçon" mais surendetté ne peut plus gérer.rn De grâce, épargnez les. Merci de concentrer votre énergie et le peu d'argent que vous pouvez encore emprunter à harmoniser les réglementations européenne sur le travail et le respect de la dignité humaine.rn la réforme sur les zones vulnérable est chez nous injustifiée. l'agriculture y est extensive, pastorale, est vous pouvez aller vérifier auprès de l'ARS. l'eau y est d'une grande qualité.

Adresse : puy clavel

Ville : grealou

Adresse IP utilisée : 90.5.23.216

433 - DELERIS ROMAIN

Avis déposé le 15/12/2014 à 14:12:26

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)rn NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !rn Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)rn Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !rn Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsrn Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !rn Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : BETEILLE

Ville : SAINT ANDRE DE NAJAC

Adresse IP utilisée : 94.140.12.164

434 - MARSAUX Emmanuel

Avis déposé le 15/12/2014 à 14:12:33

projet révision zones vulnérable

Pourquoi avoir retenu le seuil de 18 mg ? Cela est sans fondement scientifique. Certaines stations d'épuration ont des seuils de rejets supérieurs. La révision des zonages est purement politique.rn

Adresse : le piada

Ville : 33113 bourideys

Adresse IP utilisée : 90.11.211.17

435 - Bouchardeau Théo

Avis déposé le 15/12/2014 à 14:12:50

Contestation des 18mg

L'AGPB, Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, est une Association Spécialisée adhérente de la FNSEA représentant les intérêts des producteurs français de céréales à paille. Aussi l'AGPB, se fait l'écho des doléances des producteurs concernant le projet d'arrêté portant délimitation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole. A ce titre, vous trouverez l'argumentaire de l'AGPB en copie jointe en réponse à la consultation du public. rnrn

Adresse : 23 avenue de Neuilly

Ville : PARIS

Adresse IP utilisée : 77.242.202.237

436 - BORIES Cbonard

Avis déposé le 15/12/2014 à 15:12:00

Favorable à l'Agro-Ecologie

J'habite la Basse-Vallée de l'Ariège, mon habitation n'étant pas raccordée au réseau public d'eau potable, j'utilise une source comme seul approvisionnement en eau potable. J'ai prévenu mon voisin, un céréalier, que notre seule source était à 40 mg/L de Nitrates. Il me dit faire attention et cultiver du maïs en biologique. Depuis l'année dernière, il cultive du maïs semence sur une parcelle du champ de captage de notre source. Je constate que la teneur en Nitrates approche de la limite des 50 mg/L maintenant. Dois-je lui intenter un procès pour pollution ? A quoi servent toutes les aides qu'il touche alors que sa pratique même en biologique ne sert pas à limiter les teneurs en Nitrates de ma source ? Je suis fermement favorable à toutes les mesures qui permettent de réduire la pollution des eaux souterraines et superficielles en Basse-Vallée de l'Ariège.

Adresse : Barthale

Ville : Saverdun

Adresse IP utilisée : 2.1.146.141

437 - Salanove Serge

Avis déposé le 15/12/2014 à 16:12:30

Favorable à l'extension

Aucune raison pour qu'on continue à polluer les eaux de surface et les nappes phréatiques...je suis favorable à limiter partout les nitrates chimiques.

Adresse : Cambié

Ville : SERRES SUR ARGET

Adresse IP utilisée : 82.151.14.47

438 - graciet dominique

Avis déposé le 15/12/2014 à 16:12:49

extension zone Vulnérable

Je suis totalement contre le projet dern révision de classement car il introduit une discrimination territoriale à l'intérieur du bassin Adour Garonne en induisant des conditions de production pour les agriculteurs plus onéreuses et plus contraintes (via le 5ème PAR) que pour ceux qui ne sont pas concernés par ce classement.

2. Réponse inadaptée à un contentieux européen ciblé

3. Etant donné que les départements de la Dordogne, de la Gironde et du Lot-et-Garonne n'ont pas été ciblés par la Commission Européenne et que la révision du zonage en 2012 a entraîné une extension des communes classées en Sud-Adour, les griefs de la Commission Européenne ont déjà été pris en compte dans la révision du zonage en 2012

4. Eutrophisation continentale

5. Je conteste fermement l'utilisation du seuil de 18 mg/l : en effet, aucune étude scientifique ne démontre le lien systématique en Aquitaine entre cette valeur seuil de 18 mg/l de concentration en nitrates et les phénomènes d'eutrophisation continentale

6. Je suis défavorable à ce projet d'extension car il n'y a aucune cohérence entre le zonage proposé sur l'eutrophisation continentale et les zones sensibles à l'eutrophisation définies par arrêté : sur mon département de la Dordogne, sur 90 communes proposés au classement en zone vulnérable au titre de l'eutrophisation, 62 communes n'ont pas été identifiées comme zones sensibles à l'eutrophisation

7. Je refuse ce nouveau zonage compte-tenu du manque d'analyse sur les facteurs non agricoles qui participent à l'eutrophisation continentale

8. Méthode de calcul du percentile

9. La prise en compte du percentile 90 comme méthode de classement est inappropriée : je souhaite que la moyenne soit prise comme seul indicateur

10. Critères de classement des territoires autour des points de surveillance - Masses d'eau superficielles

11. J'exige le classement de la plus petite unité autour du point de surveillance disqualifiant et non le classement de toute la masse d'eau

12. Je demande le déclassement du Médoc et d'une partie du Blayais, classés à cause d'un point de mesure se situant en Charentes-Maritimes, alors que les stations du réseau de surveillance (chenal du Guy et Deyre) présentent des teneurs très basses en 2011 (de 0,25 mg/l à 7,5 mg/l)

13. Sur le bassin versant des Jalles de Blanquefort, le Magudas présente des teneurs en nitrates maximales de 11 mg/l : je refuse donc le classement de la zone amont du bassin versant drainée par ce cours d'eau

14. Le point de surveillance 226050 de Garein dans les Landes dispose de 9 valeurs de mesures sur la période considérée, dont le percentile 90 est de 25 mg/l (correspondant à la valeur maximale sur la période), mais dont la concentration moyenne en nitrates n'est que de 13,88 mg/l. Je conteste donc que cela entraîne le classement de 28 communes supplémentaires du fait du classement à la masse d'eau entière et à la commune entière, quel que soit le pourcentage de la surface communale concernée (les communes concernées sont Bâlis, Beylongue, Bretagne-de-Marsan, Brocas, Cachen, Campagne, Campet-et-Lamolère, Canenx-et-Raut, Carcaràs-Ste-croix, Carcen-Ponson, Cœur, Geloux, Labrit, Lencouacq, Maillères, Mazerolles, Meilhan, Mont de Marsan, St-Avit, St Martin d'Oney, St Perdon, St Pierre du Mont, St Yaguen, le Sen, Tartas, Uchacq-et-Parentis, Vert, Ygos-St-Saturnin)

15. J'exige de revenir à la règle appliquée en 2012, à savoir que le classement de toute la commune se fait si la surface communale est interceptée à plus de 30% par la masse d'eau polluée

16. Impacts économiques du classement

17. Les surcoûts induits par le PAR accentuera le phénomène de déprise agricole (avec ses conséquences sur l'environnement ...)

18. Mesures d'accompagnement insuffisantes

19. Les dépenses liées au coût de la mise aux normes ne sont pas supportables pour mon exploitation agricole et le taux d'aide appliqué ne couvrira jamais l'intégralité des dépenses. Je n'ai pas l'auto-financement nécessaire pour réaliser de tels travaux et donc je risque d'être contraint d'arrêter mon activité élevage

20. Calendrier

21. Le calendrier proposé par cette révision ne fait apparaître nulle part des réunions auprès des organisations professionnelles agricoles, comme le prévoit l'article R211-77

Adresse : 1085 route de Capbreton

Ville : Benesse-Maremne

Adresse IP utilisée : 37.122.205.109

439 - consoli alain

Avis déposé le 15/12/2014 à 19:12:36

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

au niveau du canton on fait un suivit des rivières, le taux de nitrate est le plus souvent inferieur à 18 mg et le taux maximum de 50 mg n'est jamais dépassé dans l'année.rn nous avons de terre argilo-calcaire légère et très sèche, il y a peu de ruissellement et peu de zones humides.rn de ce fait je ne comprends pas pourquoi on veut étendre la zone vulnérable sur notre canton.rn et de plus nous ne zone pas de plaine inondable

Adresse : SOULBAREDE

Ville : Conne de labarde

Adresse IP utilisée : 92.136.132.176

440 - Villesuzanne Bernard

Avis déposé le 15/12/2014 à 20:12:21

zone vulnérables, collectivisation

l'inscription en zone vulnérable va créer des cout de production supplémentaires que la société . ne rénumérera pas au juste prixrn Pour cela il faudrait instaurer un prix différencié au produit rnet aussi instaurer un péage à touriste pour compenser les frais d 'entretien du paysage .

Adresse : Le puylopte 24600 allemans

Ville : 24600 Allemans

Adresse IP utilisée : 82.125.70.70

441 - bomon mathieu

Avis déposé le 15/12/2014 à 20:12:42

delimitation zone vulnerable

Je suis totalement contre ce nouveau zonage compte-tenu du manque d'analyse sur les facteurs non agricoles, ainsi à cause de l'effet négatif que cette réforme pourra engendrer sur le monde agricole.

Adresse : cap

Ville : toulouse

Adresse IP utilisée : 109.215.17.108

442 - SCHIAVON FREDERIC

Avis déposé le 15/12/2014 à 21:12:17

Reponse à l'enquête publique concernant le projet d'extension de la Zone Vulnérable

Je suis absolument opposé à cette révision de zonage. Veuillez trouver ma réponse en fichier joint.

Pièce jointe : observation directive nitrates.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : 217 Chemin de Montan

Ville : 31450 MONTBRUN LAURAGAIS

Adresse IP utilisée : 78.235.107.108

443 - BETOULIERES DIDIER

Avis déposé le 15/12/2014 à 23:12:16

arret de l'elevage bio

Une partie de mon exploitation agricole est un élevage bio brebis laitières avec transformation en fromage et vente directe. Suite à des mouvements de personnel au sein de l'exploitation, et face aux contraintes environnementales à venir, nous avons préféré arrêter cette production. Nous sommes passés de quatre à deux actifs en se consacrant uniquement aux cultures en conventionnel. En effet, comment cultiver en bio si on ne peut plus épandre de fumier dans les pentes, ma trésorerie ne permettra pas de construire une fumière, la police de l'eau me condamne pour avoir drainé une prairie car je ne peux pas récolter de foin moisi ou terreux. Nous produisons des blés à haute teneur en protéine, vendus à des meuniers de la région, et cette production sera impossible avec les nouvelles contraintes des zones vulnérables. Je cultive déjà des couverts végétaux en intercultures, pour des raisons agronomiques, et le cahier des charges zone vulnérables est déconnecté de la réalité pour que l'effet de ces couverts soit positif.

Adresse : peyrot gay

Ville : frespech

Adresse IP utilisée : 90.30.226.3

444 - Bouchardeau ThÃ©odore

Avis dépos  le 16/12/2014   07:12:29

Contestation des 18 mg

voir avis en PJ

Adresse IP utilis e : 212.23.175.185

445 - DUMAS Damien

Avis déposé le 16/12/2014 à 09:12:22

Participation enquête publique ZV

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114121609050.pdf

[Télécharger](#)

Adresse IP utilisée : 212.23.175.185

446 - BUGAREL Jean-Louis

Avis déposé le 16/12/2014 à 09:12:24

Participation enquête publique

voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114121609060.pdf

[Télécharger](#)

Adresse IP utilisée : 212.23.175.185

447 - DOAZAN Marie-Blandine

Avis déposé le 16/12/2014 à 09:12:26

Participation enquête publique

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114121609061.pdf

[Télécharger](#)

Adresse IP utilisée : 212.23.175.185

448 - cance nicolas

Avis déposé le 16/12/2014 à 10:12:23

zone vulnérable en Aveyron

monsieur le préfet de la région Midi Pyrénées
Concernant la révision de la zone vulnérable, le seuil de 18 mg/l est sans fondement scientifique : ce critère doit être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/l).
L'utilisation stricte de la notion de percentile 90 n'est pas acceptable, la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates me paraît juste.
Je vous demande de tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale).
Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement!
Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi Pyrénées est extrêmement élevé! Jusqu'à 300 millions d'euros! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A terme, l'élevage va disparaître!
Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes....) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes....).
Veuillez agréer monsieur le préfet l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Adresse : bouysses

Ville : saint igest

Adresse IP utilisée : 90.16.210.166

449 - cance sébastien

Avis déposé le 16/12/2014 à 10:12:58

zone vulnérable en Aveyron

monsieur le préfet de région, rn je constate avec effroi que la norme retenue n'a rien à voir avec la norme européenne (18 contre 50mg/l !!!!!!!), pourquoi un tel acharnement contre l'élevage?????????
rn Le rôle de l'état français, dont vous êtes le représentant local n'est il pas de protéger les individus contre les concurrences déloyales étrangères??? Que fait l'Europe contre la déforestation en Amérique du sud? que fait l'Europe contre le travail des mineurs en Asie??? alors pourquoi détruire l'agriculture française ou même pire, la donner aux financiers??? Laissez nous vivre de notre métier et arrêtez de tout sacrifier pour des idéologies d'un autre temps! rn Veuillez agréer monsieur le préfet mes considérations distinguées.rn

Adresse : carguefaves

Ville : villeneuve

Adresse IP utilisée : 90.16.210.166

450 - guibbert regine

Avis déposé le 16/12/2014 à 11:12:44

oppositon au nouveau zonage des zones vulnérables

de nombreux efforts fait par le monde agricole pour améliorer notablement la qualité de l'eau sont déconsidérés et non pris en compte dans ce nouveau zonage.les conséquences de cette décision feront encore disparaitre des exploitation en élevage ,augmentation du chômage et désertification des campagnes.

Adresse : trebessac

Ville : la fouillade 12270

Adresse IP utilisée : 109.223.195.125

451 - Tauzia jean marie

Avis déposé le 16/12/2014 à 11:12:45

zone vulnérable

je suis defavorable a la nouvelle zone car n y a pas assez de resultats sur les effets des 18 mg qu il demande.il y aura beaucoup de repercusion sur le monde agricole et sur ceux qui gravite autour.ces decisions son surtout politique par rap port a UE

Adresse : 300 chemin du pillart

Ville : castets

Adresse IP utilisée : 83.200.135.44

452 - Tauzia jean marie

Avis déposé le 16/12/2014 à 11:12:45

zone vulnérable

je suis defavorable a la nouvelle zone car n y a pas assez de resultats sur les effets des 18 mg qu il demande.il y aura beaucoup de repercusion sur le monde agricole et sur ceux qui gravite autour.ces decisions son surtout politique par rap port a UE

Adresse : 300 chemin du pillart

Ville : castets

Adresse IP utilisée : 83.200.135.44

453 - FORTIN CÃ´me

Avis dÃ©posÃ© le 16/12/2014 Ã 11:12:48

zone haute lande

Je m'oppose Ã ce nouveau programme d'action. vous trouverez mon avis en PJ.

Adresse : 2430 Route du Douc

Ville : LIPOSTHEY

Adresse IP utilisÃ©e : 90.83.229.171

456 - BUGNON CHRISTIAN

Avis déposé le 16/12/2014 à 14:12:10

défavorable

je suis défavorable à l'extension des zones vulnérable qui se base sur un changement du taux de nitrate retenue (18mg/l au lieu de 40mg/l sans justification scientifique ni harmonisation européenne) et une méthode d'analyse (percentile 90) jugé illégale par le tribunal de strasbourg qui abouti à des valeurs plus élevées que la moyenne surtout dans le cas ou le nombre de donnée est faible. la commune de saint ciers sur gironde et toute la region sont classé en zones vulnérables par 9 analyses réalisés sur 1 site à saint aubin de blaye avec une moyenne de 9,26mg/l et un résultat de 18,8mg/l avec la méthode percentile90.magriculteur sur les commune de saint bonnet sur gironde et saint ciers sur gironde je demande l'annulation de ce projet d'extension des zones vulnérables

Adresse : 2, la pressade

Ville : 17150 saint bonnet sur gironde

Adresse IP utilisée : 90.16.140.204

457 - RICORDEAU Marcel

Avis déposé le 16/12/2014 à 14:12:31

avis de l'association CEA 09 sur la révision des zv

Observation en pièce jointe "Avis CEA 09 révision des ZV directive nitrates"

Adresse : mricordeau@laposte.net

Adresse IP utilisée : 212.23.175.185

458 - BERGE-ANDREU JOEL-JOSEPH

Avis déposé le 16/12/2014 à 15:12:44

zone vulnérable

LES AGRI QUI SONT DANS LES ZONES VULNERABLES COMME MOI SE DOIVENT DE DEFENDRE LEURS INTERETS FACE A NOS POLITIQUES ET FONCTIONNAIRES FRANCAIS ET EUROPEENS .CAR CE CLASSEMENT VA ENGENDRER ENCORE DES CHARGES DE TRAVAIL(mise en place de couvert respect de dates etc) ET FINANCIERES POUR NOS EXPLOITATIONS QUE NOUS NE POURRONS PAS REPERCUTER COMME LE FONT LES AUTRES PROFESSIONS.. DE PLUS , CELA VA CREER UNE DISCRIMINATION TERRITORIALE PAR RAPPORT A NOS COLLEGUES QUI NE SONT PAS DANS LE ZONAGE TOUJOURS DIVISER POUR MIEUX REGNER

Adresse : 64230

Ville : uzein

Adresse IP utilisée : 86.199.32.30

459 - BORIES Nadin

Avis déposé le 16/12/2014 à 16:12:23

Avis sur le projet de révision de la ZV aux pollutions par les nitrates

Monsieur, rnJ'habite la Basse-Vallée de l'Ariège et j'utilise une source comme seul approvisionnement en eau potable. rn J'ai prévenu mon voisin, céréalier, que l'eau de notre source était à 40 mg/L de nitrates. rn Depuis l'année dernière, il cultive du maïs semence sur une parcelle se situant dans le champ de captage de notre source. Il me dit faire du maïs biologique. rn Depuis, je constate une augmentation des concentrations en Nitrates de notre source. rn Dois-je tenter un procès pour pollution ? Et lui demander des dommages et intérêts ? rn A quoi servent les aides européennes qu'il touche ?rn Je suis favorable aux mesures qui permettent de réduire la pollution azotée des eaux souterraines ou superficielles, notamment en Basse-Vallée de l'Ariège. rn

Adresse : La Barthale - Saint Paul

Ville : Le Vernet d'Ariège

Adresse IP utilisée : 2.1.146.141

461 - vedovotto thierry

Avis déposé le 16/12/2014 à 16:12:38

révision de zones vulnérables

la révision de ce zonage n' est pas basée sur des constats scientifiques d' élévation des teneurs en nitrates dans les eaux de surface ou phréatiques ,seuil de 18mg par litre ne correspondant à rien (eau de drainage sous forêt de 25 à 30mg; étude Arvalis); distorsion de concurrence avec les zones non-classées et surtout avec les autres pays qui n' ont aucune norme, mais qu'on nous impose comme concurrents en laissant entrer leur production ,trop de technocratie sur le dos du monde agricole qui est en train de crever !

Adresse : grenouillet 24320

Ville : gout rosignol

Adresse IP utilisée : 90.5.214.185

462 - SERRES Patrick

Avis déposé le 16/12/2014 à 16:12:43

16.12.2014

Avis sur la ZV aux pollutions par les nitrates
Madame, Monsieur,
J'habite la Basse-Vallée de l'Ariège au Vernet.
Mon proche voisin est un céréalier maïsiculteur qui fait du maïs biologique et qui est certifié Ecophyto-Certifiphyto.
L'été, il épand des engrais chimiques qui sentent mauvais et arrose presque tous les jours ses champs avec des pesticides (désherbants, anti-limaces, anti-pyrales,...) à tel point que nous ne pouvons rester dehors et que nous devons rentrer chez nous en fermant les fenêtres.
On nous parle de la qualité de l'air ? Je souhaiterais des mesures des pesticides dans l'air lors de ces arrosages avec des pesticides.
Je ne peux plus remplir l'eau de ma piscine car il y a trop de nitrates et de pesticides.
Je lui en ai parlé ; il me répond qu'il est chez lui et qu'il fait ce qu'il veut.
A quoi servent les aides financières que touchent ces céréaliers en Ariège ?
Je suis favorable à toutes mesures qui réduisent la pollution azotée et aux pesticides des eaux souterraines que nous buvons. Actuellement, c'est insuffisant.
En vous remerciant de nous permettre de vivre en milieu rural, nous aussi.

Adresse : 1 rue de la Cité

Ville : 09700 LE VERNET

Adresse IP utilisée : 2.1.146.141

463 - Raymondi Valerie

Avis déposé le 16/12/2014 à 18:12:25

zones vulnérables (omps pers st mamet)

Nous sommes agriculteurs (polyculture élevage) dans le cantal , nous avons réalisés de gros investissements en bâtiments avec respects des normes en vigueur et aujourd'hui on doit tout revoir suite aux classements de nos communes en zones vulnérables. Ces communes sont classées en raison du dépassement du seuil de 18mg/l de nitrate du ruisseau Gavanel, qui reçoit les rejets de la laiterie LFO de St Mamet, qui entre autre assure sur une bonne partie de l'année le débit principal de ce ruisseau. Les autres ruisseaux environnants suivis ne présentent pas de telles valeurs alors que l'activité agricole est identique. Alors qui est le pollueur ? Et qui doit se mettre aux normes? On préfère condamner une poignée d'agriculteurs que de condamner un industriel. En ce qui nous concerne, il nous est impossible de refaire autant de travaux qui financièrement ne nous rapporteraient absolument rien, et qui ne résoudraient en rien le problème de cette pollution. La directive nitrate ne concerne que les nitrates d'origine agricole.

Adresse : le ginest

Ville : 15290 omps

Adresse IP utilisée : 86.194.149.200

464 - ambrogio francis

Avis déposé le 16/12/2014 à 18:12:47

avis défavorable

Aberrations réglementaires qui détruiront le paysage avec la profession de paysan (paysan paysage). Ruine et famine d'un pays par des idéologies qui mèneront au chaos. Que les efforts déjà faits par la profession française, devraient être appliqués dans d'autres états membres européens avant de durcir les mesures en France.

Adresse : borde haute

Ville : lavit 82120

Adresse IP utilisée : 84.5.169.79

465 - DROUILHET JEAN-MARC

Avis déposé le 16/12/2014 à 19:12:04

révision des zones vulnérables

je suis défavorable à la nouvelle zone vulnérable car le seuil des 18 mg est infondé. De plus on veut nous imposer des investissements supplémentaires et totalement improductifs sans aucun financement. Ma trésorerie comme celle de beaucoup d'agriculteurs ne permet pas de supporter ce genre d'investissement

Adresse : 603 route de MANT

Ville : 40320 SAMADET

Adresse IP utilisée : 90.50.12.38

467 - dezes guillaume

Avis déposé le 16/12/2014 à 19:12:55

révision de la zone vulnérable

Comment peut on demander aux agriculteurs d'effectuer des investissements improductifs à cause d'une surenchère de critères environnementaux bâtis sur une idéologie de non-sens?! L'extension de la zone vulnérable ne bénéficiera ni à la population ni à l'activité agricole et encore moins à l'environnement. Des secteurs se retrouveront sans entretien du paysage car les agriculteurs ne seront plus présents du fait de leur endettement inutile et l'impossibilité d'exercer leur métier en "bon père de famille" voulu par des bureaucrates qui n'ont aucunes connaissances du terrain. Non à cette aberration infondée, NON A L'EXTENSION DE LA ZONE VULNERABLE!!!

Adresse : allée des arènes

Ville : souprosse

Adresse IP utilisée : 90.30.25.254

468 - FASSERO Jean-Michel

Avis déposé le 16/12/2014 à 20:12:58

Zones vulnérables, etc...

A trop vouloir normer, protéger, privilégier l'interdit et la complication, les politiques de protection de l'environnement deviennent de moins en moins lisibles.

Adresse : Au Village

Ville : ESTRAMIAC

Adresse IP utilisée : 90.5.160.46

469 - SAINT MARTIN bernard

Avis déposé le 16/12/2014 à 21:12:03

zones vulnérables

Je suis contre les zones vulnérables établies à ce jour et par conséquent à leur extension car je ne connais pas d'analyses attestant une eutrophisation des eaux avec un seuil de 18 mg/l de nitrates.

Adresse : jeangros

Ville : VANXAINS

Adresse IP utilisée : 90.11.219.50

471 - Colon ANDRE

Avis déposé le 16/12/2014 à 21:12:31

defavorable

des nitrates a faible dose est tres bon pour la sante. Pourquoi 50mg ne sont pas dangereuse pour la sante humaine rnl seuil de potabilité de l'eau, fixé aux USA à 44 mg/l depuis 1962 et en Europe à 50 mg/l depuis 1980rn Quelques bénéfices attribués au nitrate et ses dérivés, le nitrite et l'oxyde nitriquer
Prévention contre les maladies cardio-vasculaires (travaux du Dr. Bryan, de l'université du Texas, à Houston - USA).rn
Prévention contre les maladies rénales (travaux du Pr. Dussaule, de l'hôpital Saint-Antoine à Paris).rn
Prévention contre les infections gastriques (travaux du Pr. Benjamin, université d'Exeter et de Plymouth - Royaume-Uni.)rn
Amélioration des performances physiques (meilleure résistance à la fatigue, économie de la consommation d'oxygène) (travaux du Pr. Jones, de l'université d'Exeter - Royaume Uni).rn
ne doit on pas faire une difference entre les region ?Les regions d elevage ne doivent pas etre penaliser comme les region de culture

Adresse : puy merle

Ville : vidailac

Adresse IP utilisée : 92.245.143.249

472 - lapeyrere franck

Avis déposé le 16/12/2014 à 21:12:32

projet sans fondement

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère doit être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L), je suis contre ce projet d'extension.

Adresse : village

Ville : castin

Adresse IP utilisée : 37.1.247.26

473 - FRUIQUIERE GERAUD

Avis déposé le 16/12/2014 à 21:12:48

avis defavorable aux nouvelles zones vulnerables

je veux mettre en avant l'ignorance des choix dictés par un zonage effectué sur carte sans aucune connaissance du terrain . l'exemple des communes de Chalvignac et M auriac le prouve . Ces deux communes sont classées par leur proximité à une source située sur le versant opposé de la vallée . cette vallée est noyée par des millions de mètres cubes d'eau vu qu'il y a le barrage de l'aigle ... toutes les contraintes demandées aux éleveurs de ces deux communes n'auront aucune incidence sur la source incriminée qui soit dit au passage est inutilisée comme beaucoup ..

Adresse : LE BOURG

Ville : DRUGEAC

Adresse IP utilisée : 86.207.132.139

474 - BOURJADE jean-francois

Avis déposé le 16/12/2014 à 22:12:02

non à l'extension des zones vulnérables

il n'y a pas de réelles justifications techniques à l'extension des zones vulnérables. Le seuil des 18 mg ne s'appuie sur aucun élément technique , sanitaire est de fait totalement arbitraire. La nocivité des nitrates reste très controversée. Ils sont naturellement présent dans l'eau y compris dans les zones naturelles ou il n'y a que très peu d'épandages minéral ou organique. Il est scientifiquement prouvé que l'eutrophisation de l'eau est directement lié au taux de phosphates plutôt qu'aux nitrates. D'un peu plus les zones vulnérables s'étendraient sur des surfaces sans activité humaine. L'agriculture est le bouc émissaire quant à la pollution des eaux . Les autres activités humaines ne pollueraient -elles pas . N'ya t'il pas plus de nitrates , résidus médicamenteux et autres hormones dans les cours d'eau après les agglomérations ? De plus la mise en place de zones vulnérables supplémentaires contribuerait à augmenter considérablement les charges d'exploitations dans ces périmètres au risque de mettre en péril la vie économique agricole particulièrement en élevage . Cela induira inévitablement des disparités en terme de compétitivité des exploitations d'une zone à l'autre .

Adresse : malherbe

Ville : BEAUVILLE

Adresse IP utilisée : 92.156.23.94

475 - sannie maxime

Avis déposé le 16/12/2014 à 22:12:18

zones vulnérables bassin adour garonne

Je suis totalement défavorable a cette carte de zonage arbitraire. laissons nos agriculteurs travailler dans la sérénité depuis des années maintenant ils ont fait de gros efforts et rappelons qu'ils n' ont aucun intérêt a détruire le milieu naturel qui les fait vivre. Arrêtons l'écologie de bureau....

Adresse : la borie

Ville : lassouts

Adresse IP utilisée : 86.201.61.215

477 - Chibarie Jean Claude

Avis déposé le 17/12/2014 à 06:12:48

Vallée de la leze

Bonjour ,rnComprenant le soucis d'un classement d'un maximum de surface en zone vulnérable je tenais à vous informer que les prélèvements s'ils ont été fait sont certainement très anciens .rnLa présence de cultures de maïs est très faible voir totalement absente et il ne reste comme source de pollution que des communes qui n'ont pas investi dans le traitement des eaux usées .rnCette vallée est particulièrement exemplaire et le seul élevage bovin lait a beaumont sur leze a disparu .rnLa présence de la culture de soja est aussi une garantie du profond respect de notre environnement .rnRespectueuses salutations rnJean Claude Chibarie

Adresse : 29 rue de gironis

Ville : 31100 Toulouse

Adresse IP utilisée : 2a01:e35:8b27:e910:2879:19b8:a

478 - CARUEL Benoit

Avis déposé le 17/12/2014 à 07:12:22

Manifester mon mécontentement contre cette nouvelle imposition de contraintes non fondée sur des réalités.

Depuis des années des efforts considérables ont été réalisés par les agriculteurs. Si à ce jour cela n'a servi à rien, pourquoi en demander plus? Ne vous êtes vous pas trompé de cible? Je pense que rien n'est fait pour voir les améliorations. C'est plus simple et plus rapide de généraliser les contraintes. Politiquement, c'est une minorité qui est touchée et de la poudre aux yeux pour les autres. Le monde agricole est sensible et respectueux de son environnement qui est aussi son outil de travail. En cette période, nous n'avons absolument pas besoin de contraintes bureaucratiques supplémentaires. Les manifestations de ces derniers mois vous l'ont démontré. Nous renouvellerons si nécessaire.

Adresse : 2001 route de toulouse

Ville : Beaumont sur Lèze

Adresse IP utilisée : 2a02:8425:992:4100:8f3:1b41:c5

479 - DAVERAT JEAN LOUIS

Avis déposé le 17/12/2014 à 08:12:38

contestation zone vulnérable

Contestation Nitrate,rnrnrnJe refuse le projet de révision de classement car je ne vois pourquoi Castets et d'autres communes seraient concernées alors que certaines communes situées sur le littoral(exemple,rnrnrnSt Geours De Marennes, Mimizan etc.)n'y sont pas. Cela va diviser les agriculteurs les uns contre les autresrnrnrnJe conteste aussi le seuil de 18 mg, personne ne peut assurer le lien entre les deux,ainsi que le nouveau zonage;aucune analyse sur les facteurs non agricole qui sont aussi concernésrnrnrnJ'exige de revenir à la règle appliquée en 2012,classement de toute la commune à condition que la surface est concernée a plus de 30%.La surface agricole de Castets représente 3%rnrrnsur les 8300 ha de la communernrnrnrnDe plus les dépenses liées aux mises aux normes ne sont pas supportables pour mon exploitation et le taux d'aide ne couvrira pas la totalité donc je risque d'arrêter mon élevage, licenciernrnrnrnmes salariés et 2 jeunes agriculteurs qui ont pris la relève.rnrnrnrnAucune réunion d'information n'a eu lieu, même pas avec les organisations agricoles, cela n'est pas acceptable.rnrnrn

Adresse : 2765 rte minjouay

Ville : 40260 castets

Adresse IP utilisée : 92.136.119.103

480 - SOLACROUP cyril

Avis déposé le 17/12/2014 à 09:12:39

zone vulnérable

la zone vulnérable est choisie très arbitrairement et rien ne prouve le taux de 18 mg et arrêtons de nous accentuer les contraintes . si cette extension est avéré des exploitations disparaîtrons car elle n auront pas les moyens de se mettre au normes !!!!!

Adresse : larroque

Ville : ST CYPRIEN

Adresse IP utilisée : 109.222.193.82

481 - CLERC Frédéric

Avis déposé le 17/12/2014 à 09:12:41

Laissez nous travailler avec notre bon sens agricole.

Laissez nous travailler avec notre bon sens agricole. Au vu des prix des intrants (engrais/phyto) et de la conjoncture actuelle (baisse des cours des céréales), vous pensez qu'on gaspille l'argent dans les fossés ??? Des efforts énormes ont été réalisés depuis plus de 20 ans et ça personne en parle bien sur ... Vous cherchez quoi à la longue ??? Qu'il n'y ai plus un agriculteur en France, continuez comme ça vous êtes bien parti ...

Adresse : 47350

Ville : POUYMICLAN

Adresse IP utilisée : 78.235.6.132

482 - Molinari Charlotte

Avis déposé le 17/12/2014 à 09:12:59

Manque de précision

Il est tellement plus facile de classer des communes en zone vulnérable que d'étudier avec précision le problème...rnCertes en France nous avons un problème d'eutrophisation des cours d'eau mais ce souci est localisé. Il faudrait commencer par cibler les zones dites à risque avant de pénaliser des communes entières. C'est sur qu'en ratissant large on a plus de chance de trouver le coupable. Sauf que cette nouveauté met en péril un très grand nombre d'exploitation. Alors effectivement, dans 10ans les taux de nitrates dans les cours auront fortement baissé, mais pour la mauvaise raison. La nouvelle carte des zones vulnérables n'aura pas fait changer les pratiques mais les exploitations auront tout simplement disparu.rnAlors cher gouvernement, continuez comme ça, et vous allez assister à la mort de l'agriculture française...

Adresse : Rue rené goblet

Ville : Talence

Adresse IP utilisée : 37.122.205.122

484 - COTTAVOZ JEAN-LUC

Avis déposé le 17/12/2014 à 10:12:39

Avis d'@favorable

Avis totalement défavorable à l'extension des zones vulnérables sur ces 148 communes basées sur des critères scientifiquement non reconnus et alors même qu'aucun bilan sur l'état de leurs eaux superficielles n'a été réalisé. Comme très souvent, l'état impose sa volonté sans se préoccuper de critères objectifs et avec le plus profond mépris des acteurs du terrain que sont les agriculteurs. Et tant pis s'ils disparaissent demain, cela va dans le bon sens, celui de la décroissance voulu par nos écologistes.rn

Adresse : La Palussaye

Ville : 33820 St Ciers Sur Gironde

Adresse IP utilisée : 90.50.59.90

485 - DAVERAT JEROME

Avis déposé le 17/12/2014 à 10:12:43

contestation zone vulnérables

J'exige de revenir à la règle appliquée en 2012, à savoir que le classement de toute la commune se fait si la surface communale est interceptée à plus de 30% par la masse d'eau polluée. La surface agricole de la commune de Castets représente moins de 10%.rnLes dépenses liées au coût de la mise aux normes sont trop importante on doit d abord sécuriser nos productions animales si ce n est pas le cas j arrêterai d être éleveur et surtout je vais licencier 1 ou 2 salariés.rnJe refuse ce nouveau zonage ou Castets et Taller apparaissent.rn

Adresse : 2825 rte de minjouay

Ville : Castets

Adresse IP utilisée : 92.136.243.45

486 - Leroux Grégoire

Avis déposé le 17/12/2014 à 10:12:47

Avis défavorable

Le programme d'actions sur les nitrates dans les zones vulnérables d'Aquitaine n'est pas toujours en phase avec la réalité du terrain et le bon sens agronomique de nos exploitations. A vouloir tout réglementer, on arrive à des aberrations.

Adresse : Lubec

Ville : AUDENGE

Adresse IP utilisée : 90.30.1.212

487 - DUGACHARD THIERRY

Avis déposé le 17/12/2014 à 10:12:52

contestation nitrate

Les dépenses liées au coût de la mise aux normes ne sont pas supportables pour mon exploitation, nous avons d autres investissement à faire avant pour améliorer nos élevage. trop de contraintes nous amènerons à arrêter l élevage et de pérenniser l emploi de salariés.rnLe calendrier proposé par cette révision ne fait apparaître nulle part des réunions auprès des organisations professionnelles agricoles, comme le prévoit l'article R211-77.rnJe suis défavorable à ce projet d'extension des communes de Castets et Taller.

Adresse : lacay

Adresse IP utilisée : 92.136.243.45

488 - REBOULLEAU OLIVIER

Avis déposé le 17/12/2014 à 10:12:54

demende de revision

les interdictions et limites d'épandages vont pénaliser pour l'exploitation où je travail:
- les semis tardif des haricot vert en première culture avec une date limite dépendage au 15 juillet. Nous procédons à un fractionnement de l'azote (sur des cultures récoltées jusqu'au 10 août) qui ne sera plus possible après la floraison (après le 15/07) Idem en deuxième culture avec une interdiction post 31/08 alors que la récolte peut aller jusqu'au 15/10 (par conséquent cette mesure est anti écologique car nous mettrons plus azote avant (pour ce couvrir d'une carence), même si la culture n'en a pas besoin (ce qui peut être le cas)).
- Les cultures légumières représentent un très gros bassins d'emploi dans le sud ouest (agriculteur, entrepreneur, technicien, usine...)
- De plus l'implantation tardive d'un CIPAN peut s'avérer très couteuse et inefficace selon les conditions climatiques (un couvert à besoin de ce développer pour être efficace une graine n'a jamais fixer l'azote)
- Ces directives ne tiennent pas compte des base de l'agronomie élémentaire appris par les diplômés agricoles.
- merci de tenir compte de ces remarques

Adresse : vert

Ville : vert

Adresse IP utilisée : 86.221.124.43

489 - DELTEIL JOSIANNE

Avis déposé le 17/12/2014 à 11:12:23

Extension zone vulnérable

Lors d'appel à projets dans le cadre des MAEC, il nous ai répondu que la rivière "la Save" est en très bon état, les agriculteurs n'ont donc pas accès aux nouvelles mesures mises en place, il me semble que tout ceci est en contradiction avec l'étendue de la zone vulnérable, les décisions semblent incohérentes surtout non concertées!

Adresse : Le Capitani

Ville : MONFERRAN-SAVES

Adresse IP utilisée : 88.138.174.52

490 - guibbert jacques

Avis déposé le 17/12/2014 à 12:12:01

avis défavorable

ce choix est purement politique.le seuil de18mg/l est sans fondement scientifique alors que la norme européenne est à 50mg/l .

Adresse : trebessac

Ville : la fouillade 12270

Adresse IP utilisée : 86.217.195.226

491 - Musset julien

Avis déposé le 17/12/2014 à 12:12:13

zones vulnérables

je suis contre se zonage, les coûts que vont engendrer se zonage ne sont pas supportable pour exploitation. De plus se serai encore des investissement qui ne rapporterai aucun revenus supplémentaire. en breff zones vulnérable égale MORT DES AGRICULTEUR FRANCAIS

Adresse : 27, la cabanne

Ville : les peintures

Adresse IP utilisée : 90.55.86.18

492 - lannegrand stephane

Avis déposé le 17/12/2014 à 12:12:15

extention zone vulnérable

MESSIEURS LES BUREAUCRATE, vous qui pensez connaitre le milieu naturel ou vivent les agriculteurs, non ou plutot survivent,avec des normes qui tombent tous les quatre matins sans fondements objectifs et calculs a peine concevables(seuil de 18mg,percentile 90 et tous les autres!), voir concernant la directive nitrate , avec des effets negatifs sur la qualite de l'eau qui aujourd'hui me parait acceptable au vu des resultats ,cela va impacter fortement tous les agriculteurs au niveau financier qui ont deja de lourds investissements pour ameliorer leurs pratiques et qui ne pourront en assumer de nouveaux sans aides consequentes et mettre en peril de nombreux agriculteurs qui devront peut etre jeter l'eponge.voila pouquoi ,avec toutes ces decisions qui sont prise totalement deconnectées du terrain,que je suis contre le nouveau zonage directives nitrates

Adresse : cournerot

Ville : peyre

Adresse IP utilisée : 90.16.243.225

493 - MEURISSE olivier

Avis déposé le 17/12/2014 à 12:12:16

contre les zones vulnérables

les interdictions et limites d'épandages vont pénaliser mon exploitation :rn-les semis tardifs des haricots verts en première culture avec une date limite dépendage au 15 juillet. Nous procédons à un fractionnement de l'azote (sur des cultures récoltées jusqu'au 10 août) qui ne sera plus possible après la floraison (après le 15/07) Idem en deuxième culture avec une interdiction post 31/08 alors que la récolte peut aller jusqu'au 15/10 (par conséquent cette mesure est anti écologique car nous mettrons plus azote avant (pour ce couvrir d'une carence), même si la culture n'en a pas besoin (ce qui peut être le cas)). .rnLes cultures légumières représentent un très gros bassins d'emploi dans le sud ouest (agriculteur, entrepreneur, technicien, usine...) rnL'implantation tardive d'un CIPAN peut s'avérer très coûteuse et inefficace selon les conditions climatiques (un couvert à besoin de ce développer pour être efficace une graine n'a jamais fixé l'azote)rnL'interdiction de destruction chimique des cipan va inciter à les implanter pour une durée minimum. Détruire mécaniquement est plus compliqué donc la destruction se fera précocement (cipan peut développer donc peut efficace). En Italie le glyphosate (désherbant total chimique est autorisé en BIO) rn rnmerci de tenir compte de ces remarquesrnrn

Adresse : pouyblanc

Ville : vert

Adresse IP utilisée : 86.221.124.43

494 - raynal jean-philippe

Avis déposé le 17/12/2014 à 12:12:19

révision zone vulnérable bassin adour-garonne

Non au projet d'extension de la zone vulnérable en Aveyron. Trop de surenchère réglementaire détruit l'économie et l'emploi. L'humain, la nature, les animaux, la santé sont la préoccupation quotidienne des agriculteurs. Qui mieux que nous contribue au bien être environnemental de la population ? Arrêtons de stigmatiser notre métier. Consultez les professionnels sur le terrain messieurs les décideurs afin de vous rendre compte que VULNERABLE nous le devenons un peu plus chaque fois que vous nous imposez une contrainte supplémentaire inadaptée et injustifiée. Veuillez agréer, monsieur, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Adresse : frejaviole

Ville : STE CROIX

Adresse IP utilisée : 78.124.35.227

495 - albouys jean marc

Avis déposé le 17/12/2014 à 13:12:58

zone vulnérable en quercy blanc

aucunes raisons de classer le quercy blanc en zone vulnérable sauf celle de contenter bruxelles et quelques associations dont les objectifs sont assez troubles ce classement vas entrainer tres rapidement la disparition des elevages de la region enfin ce classement est tout a fait fantaisiste base sur des etudes de plus de 30 ans le seuil des 18 mg ne veux riens dire puisque la plupart des legumes que notre etat paternaliste conseille de consommer sans moderation sont largement au dessus de cette norme

Adresse : le bouys

Ville : 46170 flaunac

Adresse IP utilisée : 92.156.219.79

496 - VENZAC Laurent

Avis déposé le 17/12/2014 à 14:12:33

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L)rn NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates !rn Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale)rn Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !rn Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisantsrn Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître !rn Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : le bourg

Ville : 12210

Adresse IP utilisée : 86.221.120.6

497 - REBUFFIE CLAUDE

Avis déposé le 17/12/2014 à 14:12:51

Nitrates

Si l'on continue à polluer les eaux de surface et les sources que nous réserve l'avenir avec les nitrates ?

Adresse : 16 rue de caudéran

Ville : 33000 Bordeaux

Adresse IP utilisée : 77.194.70.150

498 - Cagnin Emmanuel

Avis déposé le 17/12/2014 à 14:12:56

défavorable à l'extension de la zone vulnérable

défavorable à l'extension de la zone vulnérable qui ne va qu'aggraver le problème en accélérant l'abandon de l'élevage (investissements trop importants par rapport au revenu) . plutôt favoriser la réduction du travail du sol qui serait bénéfique pour l'agriculteur et pour l'environnement.rnLe seuil de18mg/l est contestable rnLes pollutions d'origine urbaine sont elles prises en compte ? Où vont les wc des villes ?(pour les citoyens qui ne le sauraient pas :souvent dans nos champs ; doit on les interdire ?)rn

Adresse : naude

Ville : blajan

Adresse IP utilisée : 92.162.27.47

499 - FDSEA Gironde

Avis déposé le 17/12/2014 à 14:12:57

0

Non au zonage tel qu'il est annoncé. ... il serait nécessaire d'engager un travail scientifique qui permette de concilier l'environnement et l'économie...

Pièce jointe : avis_fdsea_extensionzv_enquetepublique.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : 17 cours xavier arnozan

Ville : bordeaux

Adresse IP utilisée : 109.190.93.225

500 - MARTIN SABINE

Avis déposé le 17/12/2014 à 15:12:06

Pour une extension des zones vulnérables aux nitrates à condition de définir des zones à enjeux plus précises et mieux aptes à communiquer avec

Voir courrier annexé.
Monsieur le Préfet,
Voici les deux remarques que nous voudrions porter à votre connaissance dans le cadre de la révision de la délimitation de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur la Bassin Adour Garonne.
Voir courrier annexé.

Adresse : 2799 route de Monclar

Ville : 82410 St Etienne de Tulmont

Adresse IP utilisée : 2.6.168.217

501 - martin sabine

Avis déposé le 17/12/2014 à 15:12:25

favorable à l'extension des zones vulnérables dans la mesure où les mesures sont comprises par les acteurs.

Les agriculteurs ont en ligne de mire leur volume de production agricole ; alors que les environmentalistes ont en ligne de mire la protection et la viabilité des milieux aquatiques. Quand je lis dans les contributions à l'enquête publique que "les nitrates ce n'est pas dangereux, c'est comme l'oxygène !", on mesure le fossé d'incompréhension de la part du monde agricole face aux exigences de la directive nitrates. Oui : ce n'est pas dangereux quand on en trouve en quantité dans les carottes. Oui : ils ne sont pas dangereux s'ils restent dans les sols, pour nourrir la plante ! Mais s'ils sont lessivés par les pluies et qu'ils sont retrouvés en quantités dans les milieux aquatiques, alors il y a de graves dégradations des milieux aquatiques, jusqu'à des phénomènes d'eutrophisation, jusqu'à formation des cyanobactéries qui peuvent tuer animaux ou humains qui avaleraient cette eau polluée par une présence fortement excédentaire en nitrates. Notre rôle d'environmentalistes est de construire avec les agriculteurs une culture environnementale commune, une culture qui intègre les tenants et les aboutissants d'un développement durable, c'est-à-dire, un développement économique qui ne laisse pas de côté le volet social (santé) ni le volet environnemental (maintenir des milieux aquatiques où la biodiversité nécessaire demeure possible).

Adresse : 2799 route de monclar

Ville : 82410 St Etienne de Tulmont

Adresse IP utilisée : 2.6.168.217

502 - verdier françois

Avis déposé le 17/12/2014 à 15:12:48

zone vulnérable

Bonjour, je suis contre cette nouvelle carte de la zone dite vulnérable car elle a été définie avec des méthodes non adaptées en ce qui concerne la mesure de la qualité de l'eau. De plus le seuil d'eutrophisation de l'eau continentale (18mg de Nitrates par litre d'eau) est sans fondement scientifique. Aucune étude n'a encore été réalisée à ce jour par un organisme tel que l'INRA ou autres reconnus par l'ensemble de nos institutions. Par la suite si classement il doit y avoir, il devra suivre les limites des bassins versants non pas celles des communes. Enfin au niveau des mesures à prendre je pense qu'il est essentiel de réunir l'ensemble des acteurs du milieu rural pour définir des règles logiques, efficaces et vivables pour les agriculteurs. N'oublions pas qu'ils sont les premiers environnementalistes.

Adresse : la roucanié 81340 lédas et penthiès

Ville : lédas et penthies

Adresse IP utilisée : 77.91.244.88

503 - MAISONNAVE PHILIPPE

Avis déposé le 17/12/2014 à 16:12:31

Dénoociation de l'extension des zones vulnérables dans les Landes

Cette extension des communes classées en zones vulnérables est tout a fait scandaleuse car elle ne repose sur aucune donnée scientifique pertinente, ne tient absolument pas compte des efforts financiers et techniques qui ont été déployés depuis des années par les agriculteurs afin de protéger la ressource en eau, qui se traduisent aujourd'hui par des analyses cohérentes en nitrates.rnAccepter cette extension c'est vouloir rendre responsables les agriculteurs de l'incurie de notre administration qui dans son excès de zèle coutumier s'est engagée à l'époque sur des objectifs utopiques auprès des instances européennes.

Adresse : 266 ROUTE DES BORDES DE HAUT

Ville : HASTINGUES

Adresse IP utilisée : 90.45.172.153

505 - BEZES JEAN-LUC

Avis déposé le 17/12/2014 à 17:12:00

Non aux zones vulnérables

Une association de protection de l'environnement effectue des prélèvements d'eau de source sur mes parcelles agricoles cultivées en céréales ,il n'y a pas de taux élevé de nitrates De plus la ville de GRAULHET (81) pompe de l'eau potable pour la ville dans la rivière et les contraintes pour nous agriculteurs sont moindres que pour la zone vulnérable,cela veut donc dire qu'une agriculture raisonnée est compatible avec un bon environnement Les nitrates sont bénéfiques pour la santé de l'homme,n' oublions pas de le dire haut et fort le devenir de l'agriculture en dépend !!!! NON aux zones vulnérables elles ne sont que aberrations et motifs de pénalités

Adresse : St Hilaire

Ville : Graulhet

Adresse IP utilisée : 128.140.131.232

506 - THIROUIN Eloïse

Avis déposé le 17/12/2014 à 17:12:07

Incidence de la nouvelle directive nitrate sur l'agriculture de haute lande

La réglementation actuelle (nouvelle PAC...) nous donne de nouvelles contraintes notamment une obligation de diversification des cultures. Pour satisfaire cette règle, nous cultivons actuellement du maïs (conso, semences, doux, popcorn), des haricots verts, du colza de semences, des carottes et du gazon de placage. Notre exploitation n'est actuellement pas placée dans une zone vulnérable. Nous sommes soulagés de ne pas faire partis de cette zone pour les raisons suivantes :rn- le fractionnement des apports d'engrais ne serait plus possible sur les haricots verts. En effet, les apports d'azote étant interdits après le 15 juillet, nous ne pourrions plus amener d'azote à la culture au moment de la floraison. Ce qui entraîne une perte de rendement et qui doit certainement aussi causer un lessivage important puisque la dose d'azote apportée en début de culture serait plus important.rn- la culture de colza semences serait fortement impactée puisqu'il nous serait impossible d'apporter un engrais starter au semis (interdiction de fertiliser aprsè le 31/08) causant ainsi un très mauvais établissement de la plante et une forte baisse de rendement.rn- le gazon de placage serait effectivement fortement pénalisé puisque étant une culture récoltée toute l'année (en fonction de la demande des clients) il faut que le gazon soit nourri tout le long de l'année pour qu'il résiste au déplacage et que le client dispose d'un gazon fort et bien vert.rn

Adresse : 6482, route des grands champs

Ville : Ychoux

Adresse IP utilisée : 82.125.28.180

507 - LECOINTE Hervé

Avis déposé le 17/12/2014 à 17:12:56

REFUS TOTAL

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, en date du 10/12/2014, les élus ont récusé le projet de classement de la commune en zones vulnérables aux nitrates suite à la directive européenne sur les nitrates.

Adresse : 2, le Bourg

Ville : Civrac de Blaye

Adresse IP utilisée : 90.50.177.215

508 - LABEYRIE Sébastien

Avis déposé le 17/12/2014 à 18:12:18

defavorable

Laver plus blanc que blanc, voici un mal typiquement français qui n'engendre que des contraintes pour bon nombre d'acteurs économiques dans divers domaines. Le seuil européen des 50 mg/l a aussi été voté et appliqué par nos voisins allemands et scandinaves, pourtant bien plus vertueux que nous, et ils ne le remettent pas en cause.rnIl serait temps que l'administration française se remette en cause sur ces questions environnementales, en écoutant un panel plus diversifié de scientifiques, d'élus et d'acteurs ruraux. Bien plus que d'écouter exclusivement que certaines associations "bobos néo-ruraux" très éloignées des réalités du terrain. Cela lui serait plus bénéfique dans ses prises de décisions.rnLa norme européenne étant de 50 mg/l, je m'oppose à l'application du seuil de 18 mg/l et à l'extension des zones vulnérables.rn

Adresse : 1051 route de Laluque

Ville : TALLER

Adresse IP utilisée : 90.38.22.120

510 - Montastruc Jean-Pierre

Avis déposé le 17/12/2014 à 18:12:26

revision de la zone vulnérable

..En zone vulnérable après accident climatique et mauvais rendement,la fertilisation basée sur l'année précédente est très faible pourrnlà culture suivante et de ce fait,on ne peut plus rattrapper un niveau de rendement correct.

Adresse : 1 rue des bosquets

Ville : 31870 lagardelle sur lèze

Adresse IP utilisée : 90.55.66.239

511 - CELERIER Didier

Avis déposé le 17/12/2014 à 18:12:46

Contre le projet de classement

Je conteste l'utilisation du seuil de 18 mg/l, aucune étude ne démontre le lien en Aquitaine entre cette valeur de concentration en nitrates et les phénomènes d'eutrophisation continentale.rnDe plus sur mon département de la Dordogne, sur 90 communes proposées au classement, 62 communes n'ont pas été identifiées comme zones sensibles à l'eutrophisation.rnJe suis contre ce projet de révision de classement car il introduit une discrimination entre les agriculteurs concernés et ceux qui ne le sont pas.

Adresse : Le bourg

Ville : SAINT PERDOUX

Adresse IP utilisée : 2.6.159.205

512 - frulin joris

Avis déposé le 17/12/2014 à 19:12:18

Défavorable

Je suis défavorable à cette nouvelle carte de zone vulnérable. La base du seuil à 18 mg/L n'est pas du tout approprié sur aucun élément technique et sans fondement scientifique, de plus la norme européenne demeure à 50 mg/L.
Sortez des bureaux pour découvrir les réalités du terrain et arrêté de pondre des lois à tout vas qui ne serve à rien.

Adresse : 14 rue de Juillac

Ville : Marciac

Adresse IP utilisée : 90.45.146.249

513 - lavigne franÃ§ois

Avis dÃ©posÃ© le 17/12/2014 Ã 19:12:24

revision de la delimitation zv

je conteste et refuse ce projet d extension qui sans amener de solutions pour ameliorer le niveau de concentration en nitrate des eaux va obliger les eleveurs a investir dans des mise aux normes autant inutiles que onereuses .les aides largements insuffisantes font renoncer les eleveurs a la poursuite de leur activite ou les propulsent vers des situations financieres desastreuses . au final on fait disparaitre l elevage les consequenses negatives tant au niveau economiques que environnementales justifient largement le retrait de ce projet d extention

Adresse : bordaberri 2560

Ville : urcuit

Adresse IP utilisÃ©e : 90.30.245.24

515 - Cousinet Mikael

Avis déposé le 17/12/2014 à 20:12:07

Une directive inutile de plus !

Plus de 140 communes en Gironde classé© en zone vulnérable alors qu'aucun cas d'eutrophisation majeur n'a été détecté .rnL'élevage est compromis en gironde car les investissement à faire sont énorme. Les éleveurs investissent sur 15 ans au minimum mais n'ont aucune garantie d'être aux normes pour 15 ans au minimum même si la règle change.rnNous allons encore devoir remplir de nombreux documents supplémentaires . rn A quand le choc de simplification tant annoncé ?rn La mesure Française qui baisse le seuil d'eutrophisation continentale à 18 mg/L (sans justifications scientifiques) alors de l'EU ne l'avait fixé qu'à 50mg/L est incohérente et sans fondement .rnD'ailleurs l' UE n'a pas validé le plan d'action Français . La France ne veut pas régler son point noir la Bretagne.rnL'extension de zonages ne changera rien au niveau de l'UE , la France sera toujours condamné.rnJe demande donc de garder l'ancienne cartographie pour l'Aquitaine.rnQuand on parle de pollution de l'eau que penser des stations d'épuration sous dimensionné construite il y a 20 ans qui déborde dans les cours d'eau dès qu'il pleut mais elles aux normes pour 30 ans .rnJe vous comprend il est plus simple d'accuser les agriculteurs que de tous se remettre en cause .rnL'écologie ne se décrète pas , elle se construit tous les jours . Les Agriculteurs en vivent et la respecte : alors entendez les.rnrnrn

Adresse : 3 Les Sivadons

Ville : 33220 Les Lèves et Thoumeyragues

Adresse IP utilisée : 90.38.52.176

516 - Barbaste yves

Avis déposé le 17/12/2014 à 20:12:35

Remarques motivant mon avis défavorable

L'extension du périmètre proposé ne repose pas sur des critères pertinents (le seuil de 18 mg/l pour caractériser seul le risque d'eutrophisation est de pure convenance et sert à répondre simplement au risque de contentieux avec l'UE) - par contre, le ressenti négatif pour les éleveurs de l' excès réglementaire qui en découle, va accentuer la chute du nombre des éleveurs dans les coteaux gersois - le financement public et privé nécessaires aux mises aux normes va obérer les financements qui sont nécessaires et utiles au maintien de l'élevage, des prairies permanentes, gages d'une préservation de la biodiversité et d'une occupation du sol utile à la lutte contre l'érosion.

Adresse : Maison de l'Agriculture, BP 70161, 32003 Auch cédex

Ville : Auch

Adresse IP utilisée : 90.96.48.52

517 - TARTAS benoit

Avis déposé le 17/12/2014 à 20:12:38

CONTRE LA REVISION DE LA DELIMITATION DES ZONES VULNERABLE

Bonjour, à force de toujours vouloir faire mieux que ce que demande l'EUROPE vous allez tuer notre agriculture et nos belles campagnes. Je suis d'accord qu'il faut faire attention à ce que l'on fait mais à force on ne pourra plus rien faire et ensuite on achètera toute notre nourriture et nos céréales aux pays étrangers où la traçabilité ne doit pas être aussi nette que la notre.

Adresse : POITEVIN

Ville : saint martin de lerm

Adresse IP utilisée : 89.83.163.84

518 - Mirande Marcel

Avis déposé le 17/12/2014 à 20:12:40

contestation de l'extension des zones vulnérables

L'extension des zones vulnérables se base plus sur des considérations générales exprimées par une opinion qui ne connaît pas le dossier que sur des expertises vérifiées. Injustifiée, mal comprise, elle aurait pour résultat de décourager les acteurs économiques entraînant des cessations d'activité, notamment dans l'élevage et livrant progressivement l'espace aujourd'hui entretenu à la friche et à la fermeture. Elle ignore complètement le comportement responsable des agriculteurs qui sont les meilleurs connaisseurs et les premiers concernés pour la préservation de leur outil de travail qui est aussi souvent leur patrimoine.

Adresse : 1, allée des platanes

Ville : claracq

Adresse IP utilisée : 90.45.183.166

519 - Farenc Gilles

Avis déposé le 17/12/2014 à 20:12:45

Quel avenir pour l'élevage français ?

Les agriculteurs français ont suffisamment de contraintes sans en rajouter d'autres, notamment dans le domaine de l'élevage, où le nombre de têtes de bétail, toutes espèces confondues, est déjà en régression. Le passage en zone vulnérable impose des mises aux normes très coûteuses pour un secteur où la rentabilité est dure à trouver. D'autre part, l'interdiction d'épandre des engrais ou du fumier dans des pentes à plus de 15% paraît difficilement applicable vu la topographie de mon département (Tarn).rnBref, si vous voulez faire reculer l'élevage français, vous vous y prenez très bien !...

Adresse : Biquet

Ville : Roumégoux

Adresse IP utilisée : 86.201.186.239

520 - bidouze christophe

Avis déposé le 17/12/2014 à 20:12:57

contestation Directive nitrate

Je m'oppose à l'extension de la zone vulnérable et par là-même à cette Directive Nitrate de 18mg/l. Pourquoi appliquer ce seuil alors que la réglementation européenne est à 50mg/l rnrLe vote de ce seuil conduira inévitablement à la mort des agriculteurs qui se verront contraints à procéder à des mises aux normes onéreuses.rnr

Adresse : 2466 route de chanchon

Ville : castets

Adresse IP utilisée : 90.38.122.199

521 - lacaze dominique

Avis déposé le 17/12/2014 à 21:12:49

zone vulnérable

Je suis totalement contre le projet. Il faut maintenir la règle actuelle. Si nous continuons nous allons à la mort de nos exploitations

Adresse : sartoulet

Ville : lunax

Adresse IP utilisée : 86.206.187.211

522 - Guillaumon Muriel

Avis déposé le 17/12/2014 à 22:12:08

opposition à cette nouvelle carte des zones vulnérables

Je trouve déplorable la détermination de ce seuil à 18 mg/l sans fondement scientifique. De plus, il manque des analyses sur les facteurs non agricoles qui pourraient être responsables de ce seuil de 18 mg/l. La délimitation de la zone vulnérable à l'échelle communale reste incohérente et serait plus judicieuse si elle pouvait être définie sur des limites hydrographique et hydro-géologiques. Ainsi je suis opposé à cette nouvelle carte des zones vulnérables.

Adresse : la grange

Ville : saint-léon

Adresse IP utilisée : 92.146.109.74

523 - Laguens Jean-Pierre

Avis déposé le 17/12/2014 à 22:12:11

Eutrophisation

Le seuil de 18 mg n'est fondé par aucune données scientifiques qui, en démontrant que c'est au-delà de 18 mg qu'il y a un danger insupportable pour la biodiversité, mettraient en évidence la nécessité de descendre à ce seuil pour limiter l'eutrophisation. L'eutrophisation est au demeurant un phénomène naturel et il n'est nullement indiqué quelles sont les parts des écoulements naturels, de la pollution des ménages, directement ou par le biais des stations d'épurations, et des activités économiques autres que l'agriculture (commerce et industrie) dans les taux de nitrates relevés.

Adresse : le moulin

Ville : Aureville

Adresse IP utilisée : 86.221.42.8

524 - UTHURRIAGUE Sébastien

Avis déposé le 17/12/2014 à 22:12:24

Avis défavorable

Je m'oppose totalement à ce projet de révision de classement, car, à mon sens, il introduit une discrimination territoriale abusive à l'intérieur du bassin Adour Garonne en infligeant des conditions des productions inacceptables aux agriculteurs concernés.

Adresse IP utilisée : 90.16.90.116

525 - mas Paul

Avis déposé le 17/12/2014 à 22:12:35

zone vulnérable = mort de l'agriculture française

Je suis totalement défavorable à l'extension du zonage car je suis déjà dans la zone alors que notre commune n'était pas majoritairement concerné par l'excès de nitrate. Nous sommes soumis à un tas de normes et de paperasses inutile sachant que je suis en polycultures-élevage. Bientôt il nous faudra prendre un jour par semaine pour s'occuper de tout ces papiers au détriment du bon fonctionnement de nos exploitation. Dans mon secteur l'élevage est en voie d'extinction, la zone va le tuer! Nos campagnes ne seront plus que des friches et quelques champs ci et la sans animaux. La France est en train de mourir a petit feu Messieurs les politicards.

Adresse : Racco

Ville : Lombers

Adresse IP utilisée : 2.6.19.230

526 - Dupont Stephane

Avis déposé le 17/12/2014 à 23:12:04

une absurdité de plus

Je ne comprend pas et surtout je suis contre l'extension des zones vulnérables qui non pas raison d'être car basé sur un seuil nitrate de 18 mg ne correspondant à aucune justifications quel soit techniques ou médicales mais plutôt une justification arbitraire et politicienne. Pour preuve de cette incohérence la pièce jointe l'interview du docteur Christian Buson. Ainsi je dénonce un lobbying anti nitrates sans fondement avéré.

Pièce jointe : Interview_Dr_BUSON.pdf

[Télécharger](#)

Ville : pessoulens

Adresse IP utilisée : 37.1.247.231

527 - Labouille Benoit

Avis déposé le 18/12/2014 à 01:12:09

Défavorable!!

Voici les raisons de mon opposition. Les critères retenus pour la révision des zones vulnérables (18mg/l, dates et lieux des prélèvements) sont subjectifs, arbitraires et sans fondement. Par ailleurs le Plan d'Action Régional pourrait générer des implications néfastes à l'environnement. Avec nos sols sableux à faible CEC, nous fractionnons l'azote pour réduire les doses. Concrètement, le calendrier d'épandage nous interdira le fractionnement de l'azote pour les semis de haricots verts tardifs de 1ère culture et sur les haricots verts de seconde culture. Les CIPAN implantés avant le 1/10 ne pouvant pas être détruits chimiquement, nous seront amenés à les détruire le plus tôt possible pour limiter leur croissance. Cela signifie que le sol risquerait de se retrouver sans couvert dès janvier, anéantissant l'intérêt des CIPAN. Enfin, la viabilité de l'exploitation est mise en péril. Jeune installé, j'ai introduit le colza semence. Lors du semis en septembre, nous apportons un engrais minéral pour assurer le bon développement de la plante. Sans engrais, pas de croissance. Impossible de semer avant le 01/09. Au regard des températures élevées et de la rapidité de réchauffement du sol, le colza serait trop développé et risquerait de geler. Je suis opposé à la révision des zones vulnérables et aux modalités d'application du plan. Ceci va à l'encontre de notre compétitivité et est contraire aux contraintes imposées par l'Etat (verdissement PAC, réduction des aides, écophyto 2018).

Pièce jointe : enquete publique revision zones vulnerables Benoit Labouille.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : Pinchagut

Ville : 33113 Bourideys

Adresse IP utilisée : 213.209.185.26

528 - BAUDRY ALAIN

Avis déposé le 18/12/2014 à 06:12:02

AVIS extension zone nitrate

avis favorable, remarques en docx

Adresse : Lieu dit le bourderon

Ville : 32270 AUBIET

Adresse IP utilisée : 86.206.185.17

529 - COMMINGES David

Avis déposé le 18/12/2014 à 07:12:33

défavorable au projet de révision des zones vulnérables

cette révision est complètement illogique . Command est-il possible de classer des communes en zones vulnérables sans prélèvement ? Et en plus de mettre un un taux de 18mg/l qui ne correspond a rien .

Adresse : crabot

Ville : sainte suzanne

Adresse IP utilisée : 80.15.41.1

530 - Batigne Alain

Avis déposé le 18/12/2014 à 07:12:37

Zone vulnérable

J'exploite mes terres sur trois communes dont st felix qui a plus de 5000 ha . Sur le territoire de cette commune seule la partie se déversant sur le ruisseau de la vendinelle (qui ne coule que 6mois) devrait peut être concernée . les découpages par commune ou le long des voies routières sont absurdes. Revenons à la réalité du terrain car la nature n'est pas gérée sur des plans, Être nous sommes les mieux placés pour en juger

Adresse : En rey

Ville : Saint felix lauragais

Adresse IP utilisée : 83.200.218.114

531 - delpy michel

Avis déposé le 18/12/2014 à 08:12:37

zones vulnérable

je refuse le projet de révision de classement car il provoque une discrimination à l'intérieur du bassin Adour Garonne Il en découle des couts de production plus important et plus contraignant pour les exploitations concerner par ce classement. Ce nouveau zonage ne prend pas en compte les facteurs non agricole, sùr certain secteur les taux de nitrate mesurer sont issue de rejet industriels, ou assainissement collectif ou individuel.Les couts de la mise au normes sont très élever n'ayant pas l'autofinancement nécessaire pour réaliser ces travaux, je risque d'être obliger de cesser mon élevage Elevage qui ce trouve sur deux communes Lachapelle-auzac (70%de la surface en bois) et cuzance(10%de la surface concerne par la masse d'eau de la borreze).

Adresse : peyrefiche

Ville : lachapelle-auzac

Adresse IP utilisée : 213.41.140.233

532 - pera c cyrille

Avis déposé le 18/12/2014 à 08:12:55

contre le projet zone vulnérable

je suis contre ce projet il est infondée ce seuil de 18 ne veux rien dire nous avons que des incompetents dans pays

Adresse : au vieux chene

Ville : AUVILLAR

Adresse IP utilisée : 213.44.44.125

533 - MASSOU JACQUES

Avis déposé le 18/12/2014 à 09:12:02

non à l'agrandissement de la zone vulnérable

Il n'y a pas de cohérence entre la directives nitrates européennes fixant la teneur en nitrate des eaux superficielles et souterraines à 50 mg/l et le seuil que le ministère a placé à 18 mg/l. De ce fait vous avez placé ma commune en zones vulnérable sans fondement scientifique et donc m'imposer une réglementations aberrantes (calcul de l'objectif de rendement en enlevant la meilleure et la plus mauvaise qui engendrera une baisse perpétuelle de mon objectif de rendement, interdiction dépendre sur les pentes) qui mettra en difficulté financière mon exploitation agricole.

Adresse : Fondvielle

Ville : ROQUESERIERE

Adresse IP utilisée : 83.205.42.189

534 - BOITARD Charles

Avis déposé le 18/12/2014 à 09:12:03

avis defavorable

avis très défavorablernles communes bordant l'estuaire sont classées zone vulnérable sans aucune base scientifique:rn- l'estuaire n'a jamais eut tendance à l'eutrophisationrn- la base de 18 mg/l de nitrate sort de nulle partrn- une seule mesure à 18.8 mg/l située à St Aubin de Blaye permet le classement du pourtour de l'estuaire: très étonnant !!!!!rnTout ce classement a été fait en dépit du bon sens et doit être annulé

Adresse : 6 ave de la gare

Ville : 33620 St Ciers sur gde

Adresse IP utilisée : 90.16.140.204

535 - De Noblens Thierry

Avis déposé le 18/12/2014 à 09:12:34

Consultation du public sur le projet de révision de la délimitation de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur

Avis favorable, observations ci-joint.

Pièce jointe : avis ZV nitrates 2014 FNEMP.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : 14, rue de Tivoli

Ville : Toulouse

Adresse IP utilisée : 93.8.84.217

536 - MASSOU Francine

Avis déposé le 18/12/2014 à 09:12:44

non à l'agrandissement de la zone vulnérable

Je m'oppose au seuil de 18 mg/l sans fondement scientifique je demande que ce seuil soit supprimé au profit du seuil de 50 mg/l utilisé jusqu'à présent. A cause de ce seuil ma commune va être en zone vulnérable et comme je suis éleveuse laitière je vais devoir mettre aux normes mes bâtiments ce qui met impossible économiquement ce qui aura pour conséquence l'abandon de l'élevage laitier sur ma ferme.

Adresse : Donnadiou bas

Ville : SOUAL

Adresse IP utilisée : 83.205.42.189

537 - BUGNON MARIE CLAUDE

Avis déposé le 18/12/2014 à 09:12:47

avis défavorable

L'estuaire de la Gironde est le plus propre d'Europe. Il n'a aucune tendance à l'eutrophisation. Il est très étonnant que toutes les communes autour de l'estuaire soient classées en zone vulnérable à cause de l'eutrophisation. L'abaissement du seuil de classement à 18 mg/l de nitrate n'a aucune base scientifique (c'est scandaleux et illégal). Les mesures de nitrate (autour de l'estuaire) aux points de surveillance ESO ou ESU (2009/2011 fournies dans le dossier) donnent des niveaux de nitrate entre 0 et 18 mg/l ou inf à 10 mg/l et stables, sur le département de la Gironde. Je ne comprend donc pas pourquoi les communes bordant l'estuaire sont toutes en zone vulnérable. La méthode percentile 90 utilisée a été jugée illégale par le tribunal de Strasbourg. Le classement proposé en zone vulnérable basé sur cette méthode est donc illégal. Je demande donc l'annulation de ce projet d'extension de zones vulnérables.

Adresse : 1 la petite Métairie

Ville : 33820 saint ciers sur gde

Adresse IP utilisée : 90.16.140.204

540 - lapasse jean-christophe

Avis déposé le 18/12/2014 à 11:12:01

zone vulnérable

Je conteste le seuil de 18mg/l sans fondement scientifique et du fait que l'on ne tient pas compte de l'incidence non agricole dans ces mesures. De plus l'eutrophisation de l'eau n'est pas liée à la présence de nitrate. La mise en place de ce nouveau zonage ainsi que de son PAR va condamner les quelques exploitations d'élevage du secteur de par l'impossibilité de réaliser les investissements demandés.

Adresse : borde haute le ramel

Ville : verfeil

Adresse IP utilisée : 78.124.54.253

541 - bruel marie line

Avis déposé le 18/12/2014 à 11:12:04

CONTRE LE 18 MG

Difficile de comprendre la validation du taux de 18mg car le corps humain pour se développer harmonieusement a besoin d'azote, les êtres vivants (végétaux et animaux) idem. Pourquoi ne peut-on pas appliquer simplement les indicateurs européens. Prendre en compte les pollutions autres que agricole serait bien notamment liées à l'urbanisation.

Adresse : route de toulouse

Ville : 81600

Adresse IP utilisée : 86.221.84.159

542 - BONAIN Benoît

Avis déposé le 18/12/2014 à 11:12:08

rejet de l'extension des zones vulnérables

Pourquoi vouloir être toujours plus blanc que blanc? L'Europe nous impose un seuil de 50 mg/l, mais nous français, pour répondre à une minorité de personnes qui lance des seuils sans aucuns fondements scientifiques, nous devons atteindre un seuil maximal de 18 mg/l. La seule issue de cette extension de zones vulnérables sera la disparition de l'agriculture française avec pour conséquence l'abandon de nos campagnes. Et en plus de cela, pour pouvoir continuer à nourrir notre peuple, nous allons importer des produits issus d'agriculture qui n'ont pas les mêmes contraintes réglementaires que la France (zones vulnérables, ogm, produits phytopharmaceutiques, bien-être animal, traçabilité, etc..) avec un bilan carbone qui va exploser. Donc, je m'oppose à cette extension pour continuer à pouvoir produire des produits de qualité, à proximité des consommateurs et ce dans le respect de notre nature, car sans elle, nous agriculteurs, nous ne serions rien.

Adresse : Chemin de Clouères

Ville : Saint Paul lès Dax

Adresse IP utilisée : 83.205.183.170

543 - de saint-pastou edouard

Avis déposé le 18/12/2014 à 11:12:21

avis totalement défavorable

cette réglementation mettrait en danger l'avenir très proche de bon nombre d'exploitations agricoles sur des critères infondés

Adresse : le tourne

Ville : cazaubon

Adresse IP utilisée : 82.249.72.169

544 - CHASSAGNE Eric

Avis déposé le 18/12/2014 à 11:12:22

En vertu de l'article R211-77 du Code de l'Environnement, il incombe au préfet coordonnateur de bassin d'établir " un projet de délimitation de

Vous trouverez mes observations en pièce jointe

Pièce jointe : CR24 - Contribution Consultation Extension des ZV 18.12.14.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : Bourg

Ville : Trémolat

Adresse IP utilisée : 193.248.201.58

548 - le floch éléna

Avis déposé le 18/12/2014 à 11:12:40

STOP à la DIRECTIVE NITRATES

*les nitrates sont bons pour la santé (salade, épinard, chou, betterave...) ; dans notre corps le NO3 devient NO2 puis NO ; le NO garantit un bon fonctionnement cardiovasculaire, favorable aux activités physiques... rn*l'eau de pluie peut être à plus de 50mg/l... alors un seuil à moins de 18mg/l !!!
rn*derrière les nitrates se cachent les PHOSPHATES : RESPONSABLES de l'eutrophisation des eaux. Alors pourquoi ne pas les chasser des LESSIVES, etc... ???? Faites avancer la RECHERCHE : qu'elle soit plus verte !rn*les éleveurs, principaux concernés, ont déjà fait beaucoup d'effort financier pour mettre aux normes environnementales leur atelier. Ce zonage nous imposera de nouveaux travaux pour stocker plus longtemps les effluents. QUI PAIERA ? pas les éleveurs : nous n'avons plus de trésorerie et le banquier ne nous prêtera rien car ce ne sont pas des investissements rentables. Des subventions ! les caisses de l'état français et de l'Europe sont VIDES.rn*les conséquences liées à la directive nitrates seront :rn-arrêt de l'élevage dans ces zones dites vulnérables,rn-déstructuration de ces filières (créatrices d'emplois directs et indirects),rn-baisse de l'autonomie alimentaire de la France,rn-plus d'élevage, les parcelles moins accessibles deviendront des friches ce qui dénotera dans le paysage.

Adresse : fournié

Ville : beauville

Adresse IP utilisée : 92.156.144.237

550 - jamme claude

Avis déposé le 18/12/2014 à 12:12:01

refus du projet d'extention de la zone vulnérable

les raisons de mon opposition sont les suivantes .si interdiction d'épandre du fumier dans les pentes, mieux vaut mettre la clé sous la porte, puis investir pour couvrir une fumiere n'est pas possible même avec des aides a l'heure actuelle ,dont je refuse ce projet

Adresse : connac

Ville : 81250 paulinet

Adresse IP utilisée : 90.30.208.6

551 - bonnebat denis

Avis déposé le 18/12/2014 à 12:12:24

requête contre le zonage proposé

Eleveur de bovins lait sur une commune landaise concernée par le zonage, je suis défavorable à ce classement de zone dite "vulnérable". Une décision administrative qui semble parachutée du ministère de l'environnement sans fondement aucun sinon d'échapper à une amende bruxelloise! Mais analyse t-on les conséquences économiques de cet acte politique? NON.rnEncore une fois on donne raison à l'idéologie écologique d'une poignée de bien pensant. Et le peuple dans tout cela, il n'a rien à dire? Si, répondre à l'enquête publique pour épancher sa colère.... Quelle illusion! Tout est joué d'avance dans cette affaire. Alors par acquis de conscience et en tant que citoyen responsable je donne mon avis. Manque d'analyses sur les seuils de concentration nitrates, méthode de classement inappropriée sont des éléments de contestation évidents. Sur le plan économique, les dépenses à engager ne peuvent pas se répercuter sur nos prix de vente (cours mondial du lait, des céréales). Alors l'éleveur se résignera à payer silencieusement la facture. Son voisin y échappera car non "zoné"...(encore une question d'équité). C'est la faute à pas de chance. On nous dira que c'est un effort pour les générations futures. Très certainement et mes 3 enfants raconterons que j'étais paysan dans cette verte Chalosse où il n'y a plus d'élevage par faute de rentabilité... Remercions ces sages décideurs qui n'ont rien compris au développement local et au très fragile équilibre économique des territoires ruraux.

Adresse : 201 route de magent

Ville : 40180 bénesse lès dax

Adresse IP utilisée : 92.149.116.105

553 - albespy virginie

Avis déposé le 18/12/2014 à 14:12:52

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin adour garonne

Le seuil de 18 mg/L est sans fondement scientifique : ce critère DOIT être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50 mg/L) NON à l'utilisation stricte de la notion de percentile 90, oui à la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates ! Sans résultats d'analyses suffisants en nombre et périodicité, pas de proposition fiable de classement possible ! Et tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale) Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement ! Pour prendre en compte les efforts déjà engagés, il faut déclasser les zones aux résultats satisfaisants Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A termes, l'élevage va disparaître ! Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...).

Adresse : la riviere

Ville : la bastide l'evêque

Adresse IP utilisée : 109.214.28.181

555 - bacquie patrick

Avis déposé le 18/12/2014 à 14:12:58

extension des zannes vulnérables

je suis défavorable à la révision des zones . les agriculteurs font assez d efforts et ont assez de contraintes

Adresse : sainte suzanne

Ville : sainte suzanne

Adresse IP utilisée : 109.222.81.204

556 - albouy sebastien

Avis déposé le 18/12/2014 à 15:12:24

Mesure sans aucun fondement scientifique

L'abaissement du seuil de 50 à 18 mg/l de nitrate n'est justifié par aucune étude scientifique. Il est juste abaissé pour pouvoir augmenter considérablement le nombre d'exploitations agricoles touchées sans fondement. De plus il faudrait vraiment cibler quelle est la part des nitrates réellement dû aux reliquats d'engrais azotés. Dernier point, une réelle harmonisation européenne sur les pratiques agricoles serait la moindre des choses pour éviter toute distorsion de concurrence...

Adresse : 39 rue du temple

Ville : caraman

Adresse IP utilisée : 77.146.170.92

557 - PICAUD Patrick

Avis déposé le 18/12/2014 à 15:12:28

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

Merci de prendre connaissance du courrier joint contenant l'avis de l'association Nature Environnement 17

Pièce jointe : Consult.pu.ZV.AG.20141217.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : groupe scolaire descartes, Avenue de bourgogne

Ville : La Rochelle

Adresse IP utilisée : 2.6.197.241

559 - douce aurelie

Avis déposé le 18/12/2014 à 15:12:55

ecologiste dans l'ame

Si un tel action est menée il faut alors penser au-delà de l'écologie, il faut penser aux paysans. Malgré leurs efforts, c'est encore eux qui vont trinquer, qui vont devoir faire des remises aux normes et encore se ruiner.... alors faudrait-il avant tous que l'Europe pense à eux et les soutiennent financièrement? Je suis pour une diminution des nitrates, mais faut-il encore que cela ne pèse pas sur le sociale. Pour lancer des projets écologiques, il faut s'en donner les moyens, et notamment il faut de l'argent pour ne pas léser une certaine partie de la population. Ce sont toujours les mêmes qui payent.... Il faut se rappeler que le nombre d'agriculteurs diminue chaque année et cela à causes des charges et des normes. Les dépenses de vie elles par contre augmentent.... et de plus en plus de gens se retrouvent dans des situations de grandes précarités (même les paysans). Alors OUI à des projets écolo mais ATTENTION a ne léser personne. Il faut peser les choses.

Adresse : stables

Ville : saurat

Adresse IP utilisée : 90.50.210.166

560 - MILLET MICHEL

Avis déposé le 18/12/2014 à 16:12:13

Non aux 18 mg/litre

Je suis contre cette nouvelle norme de 18 mg de nitrates/litre d' eau pour le classement en zone vulnérable. Ce n' est qu' une réponse politico-bureaucratique pour satisfaire un ultimatum de l' Europe, mais qui ne repose sur aucun fondement scientifique en ce qui concerne la santé humaine ou l' environnement. Sinon il faut condamner les dangereux criminels (ce sont les mêmes, non?) qui ont fixé la norme à 50 mg/litre jusqu'à aujourd'hui.

Adresse : MOSCOU

Ville : AURIAC SUR VENDINELLE

Adresse IP utilisée : 109.215.185.192

561 - Laganthe Sylvain

Avis déposé le 18/12/2014 à 16:12:44

Zones vulnérables

Encore une mauvaise réponse à un problème que les agriculteurs se posent déjà et tentent de répondre!rnIl faut remettre du dialogue entre les agriculteurs et l'état.rn

Adresse : 2 chemin des lises

Ville : Couffoueux

Adresse IP utilisée : 77.152.40.102

562 - Vayssière Rémi

Avis déposé le 18/12/2014 à 16:12:46

Contestation sur la zone vulnérable

Le seuil de 18 mg/l, destiné à limiter l'eutrophisation continentale, est sans fondement scientifique, sans justification écologique. Je demande que ce critère soit reconsidéré. A delà , je demande que ce seuil soit confirmé par un autre indicateur de l'état écologique des masses d'eau (teneur en oxygène, turbidité liée à la présence d'algues...).rnrn- Je refuse l'utilisation stricte du percentile 90 (comme en 2012), et propose d'adopter la moyenne des mesures.rnrn- Je demande un classement au bassin versant et pas à la commune, en effet notre commune n'est concernée que pour un cours d'eau d'un petit versant, la majorité de la commune étant sur un autre.rnrn- Si un zonage au bassin versant n'est pas possible, je demande le maintien de la tolérance des 30%, c'est-à-dire l'exclusion des communes marginalement concernées par moins de 30% de masses d'eau contaminées sur leurs territoires.rnrn- Le travail réalisé en 2012 au plus près du terrain pour déterminer l'origine des pollutions ou encore affiner les sous-masses d'eau vulnérables aux nitrates doit être repris dans la révision du zonage 2014. rnrn- Si le projet est retenu, je demande à ce qu'on puisse continuer à épandre des fumiers, lisiers et engrais azotés sur les terrains en pente, dans notre département l'interdiction d'épandage sur ces terrains aurait de lourdes conséquences sur un grand nombre d'exploitations.

Adresse : Grategal

Ville : 81440 Brousse

Adresse IP utilisée : 213.190.92.131

563 - LYVINEC Pascale

Avis déposé le 18/12/2014 à 16:12:51

avis sur le projet de révision de la zone vulnérable sur le bassin versant du Tarn tarnais

Voir fichier jointrn

Pièce jointe : avis ZV_SMRT.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : abbaye saint michel

Ville : 81600 GAILLAC

Adresse IP utilisée : 80.13.212.185

564 - SAINT-BAUZEL Christophe

Avis déposé le 18/12/2014 à 17:12:05

Défavorable

Lorsqu'une commune se situe dans une zone vulnérable ses agriculteurs ont à subir des contraintes de coût et de travail supplémentaire. La distorsion financière et la discrimination territoriale engendrées n'est pas légale. En effet, la délimitation de la zone vulnérable est arbitraire et injuste, ce qui provoque une rupture d'égalité entre les agriculteurs suivant les territoires concernés ou pas par la zone vulnérable, à mon avis cela est anticonstitutionnel.

Adresse : Appt 13, 51 rue Saint Roch

Ville : TOULOUSE

Adresse IP utilisée : 163.116.6.10

566 - VAYSSETTES OLIVIER

Avis déposé le 18/12/2014 à 17:12:11

CONTRE L'APPLICATION DU DECRET DE ZONE VULNERABLE

"Pour moi, agriculteur sur la commune de Villefranche, la révision de la zone vulnérable est contestable sur plusieurs points :rn- Le seuil de 18mg/l est injustifiable sur le Bassin Adour-Garonne : aucun phénomène préoccupant d'eutrophisation n'est constaté,rn- Pour classer une zone, il faut retenir un taux de 50mg/l EN MOYENNE, et non pas seulement le taux le plus forts (Percentile 90). Dans des communes touristiques, des taux très forts sont relevés l'été et ne sont pas dus à l'activité agricole.rn- De même, il faut tenir compte du débit des cours d'eau : les sécheresses faussent les résultats.rn- En Aveyron, les contraintes imposées sont contre-productives sur le plan environnemental. L'interdiction d'épandage dans les pentes concentre les apports sur les rares parcelles plates existantes en Aveyron. Mon exploitation compte plus de 75% de pentes !!!rn- Et surtout, les conséquences économiques sont insupportables : charges et manque à gagner représentent une perte de 10 000€/an, soit LA MOITIE DU REVENU de l'agriculteur. En Aveyron, la mise aux normes des stockages va coûter 152 millions d'€. rn- Certains ne pourront pas investir et décapitaliseront : perte de 27000 bovins et 10000 ovins en Aveyron, retournement des prairies, labour des pentes et érosion.rnrn En espérant que vous considérerez l'avis des gens du terrain,

Adresse : OULIERES BASSES

Ville : VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Adresse IP utilisée : 86.199.84.234

567 - astie mathieu

Avis déposé le 18/12/2014 à 17:12:19

defavorable

je suis defavorable a se projet,

Adresse : puech basset

Ville : marcillac

Adresse IP utilisée : 88.141.241.141

568 - astie lucette

Avis déposé le 18/12/2014 à 17:12:36

defavorable

je defavorable a la zone vulnairable

Adresse : puech basset

Ville : marcillac

Adresse IP utilisée : 88.141.241.141

569 - Foulquier vÃ©ronique

Avis dÃ©posÃ© le 18/12/2014 Ã 18:12:20

RÃ©vision de la dÃ©limitation zon vulnÃ©rable

je refuse le projet de rÃ©vision de classement car il introduit une discrimination territoriale, je conteste fermement l'utilisation du seuil de 18mg/l il n'y a aucun lien en Midi-PyrÃ©nÃ©es avec les phÃ©nomÃ¨nes d'eutrophisation continentale, je refuse ce nouveau zonage qui ne tient pas compte des analyses sur les facteurs non agricoles. rnje suis contre la prise en compte du percentile 90 qui est une mÃ©thode de classement inappropriÃ©e, je souhaite que la moyenne soit prise comme indicateurrnLe calendrier proposÃ© par cette rÃ©vision ne fait apparaÃ¢tre nulle part des rÃ©unions auprÃ¨s des organisations professionnelles agricoles, comme le prÃ©voit l'article R211-77

Adresse : 2532 route de Montvalen

Ville : Mirepoix sur Tarn

Adresse IP utilisÃ©e : 90.55.40.106

571 - hamel jacques

Avis déposé le 18/12/2014 à 18:12:30

le seuil de 18mg

le seuil des 50mg est celui retenu pour la potabilité de l'eau, poursuivons le travail de terrain sur les bassins versants en concertation avec les agriculteurs, cela produit de bons résultats, mais il sera difficile de l'obtenir partout. Alors visons l'accessible dans le temps pour une majorité, plutôt que ce seuil arbitraire de 18mg, fondé sur rien de réaliste. Ou bien, il faut informer la population que Veolia, la Saur et tous les syndicats AEP empoisonnent la population et lui font payer une eau impropre, si 50 est dangereux. Il faudrait être cohérent, pas dogmatique. Merci pour nous avoir demandé notre avis.

Adresse : 32290 castelnaveit

Ville : castelnaveit

Adresse IP utilisée : 83.200.216.14

572 - de SCORRAILLE ALAIN

Avis déposé le 18/12/2014 à 18:12:40

ZONE VULNERABLE

Il y a de quoi en perdre son latin. La norme c'est 50mg ou 18mg ??? Il y en a marre de ces principes de précautions, cette surenchère administrative, ces mensonges sur la dangerosité des nitrates. A la vitesse où ça va, peut-être que demain matin ce sera 0mg...

Adresse : lassalle

Ville : BLANQUEFORT

Adresse IP utilisée : 109.220.104.73

573 - MOLIERES JACQUES

Avis déposé le 18/12/2014 à 18:12:51

Lettre adressée à Mr le Préfet de l'Aveyron et Motion des membres de la Chambre d'Agriculture (session du 21 novembre 2014)

Monsieur le Préfet, La Chambre d'agriculture de l'Aveyron est invitée à donner son avis sur le projet d'extension des zones vulnérables établies par le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, conformément aux consignes nationales. Je vous prie de trouver ci-dessous les remarques que nous formulons au regard de notre position. Vous trouverez notamment en pièce jointe, une copie de la motion adoptée par les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en session le 21 novembre dernier. Cette motion relève tous les éléments détaillés qui les ont conduit à donner un avis défavorable à ce projet. J'attire en sus votre attention sur un certain nombre d'anomalies qui sont clairement identifiées dans cette proposition de classement (voir note jointe). Il va de soi que je comprends toute l'importance de ce dossier. Permettez-moi cependant d'insister encore sur la nécessité de concilier la réalité des activités humaines et économiques agricoles avec la préservation de l'environnement, dans une perspective de développement pour notre département, ceci sans remettre en cause l'équilibre actuel de nos systèmes d'exploitation d'élevage. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette correspondance et d'ores et déjà, du bon usage que vous pourrez en faire. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations. Le Président, Jacques MOLIERES

Pièce jointe : ZV motion CA12 21-11-2014.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : Carrefour de l'Agriculture 12022 Rodez cedex 09

Ville : RODEZ

Adresse IP utilisée : 46.35.26.226

574 - MOLIERES JACQUES

Avis déposé le 18/12/2014 à 18:12:59

Lettre adressée à Mr Prefet de l'Aveyron + motion des membres de la Chambre d'agriculture (session du 21.11.2014)

Monsieur le Préfet,
La Chambre d'agriculture de l'Aveyron est invitée à donner son avis sur le projet d'extension des zones vulnérables établies par le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, conformément aux consignes nationales. Je vous prie de trouver ci-dessous les remarques que nous formulons au regard de notre position. Vous trouverez notamment en pièce jointe, une copie de la motion adoptée par les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en session le 21 novembre dernier. Cette motion relève tous les éléments détaillés qui les ont conduit à donner un avis défavorable à ce projet.
J'attire en sus votre attention sur un certain nombre d'anomalies qui sont clairement identifiées dans cette proposition de classement (voir note jointe).
Il va de soi que je comprends toute l'importance de ce dossier. Permettez-moi cependant d'insister encore sur la nécessité de concilier la réalité des activités humaines et économiques agricoles avec la préservation de l'environnement, dans une perspective de développement pour notre département, ceci sans remettre en cause l'équilibre actuel de nos systèmes d'exploitation d'élevage.
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette correspondance et d'ores et déjà, du bon usage que vous pourrez en faire.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.
Le Président, Jacques MOLIERES

Pièce jointe : ZV motion CA12 21-11-2014.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : Carrefour de l'agriculture 12022 RODEZ 09

Ville : RODEZ

Adresse IP utilisée : 46.35.26.226

576 - labassa mickaël

Avis déposé le 18/12/2014 à 19:12:12

zones vulnérable

le seuil de 18mg/l est mis en place pour encore une fois faire plaisir a la secte écologique qui va nous expliquer comment on survivre sur nos exploitations a force de contraintes sans pour cela qu'ils apportent de réponse aux pollutions des pays en voies de développement qui ne se soucient pas des problèmes de pollutions par les nitrates. Alors je n'aurais qu'un dernier mot a dire messieurs les dirigeants, faites le nécessaire et nous aussi nous pourrons continuer a faire des efforts.....

Adresse : aux pradets

Ville : bazian

Adresse IP utilisée : 90.38.113.213

577 - le floch éléna

Avis déposé le 18/12/2014 à 19:12:25

Projet de révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne

*les nitrates sont bons pour la santé (salade, épinard, chou, betterave...) ; dans notre corps le NO3 devient NO2 puis NO ; le NO garantit un bon fonctionnement cardiovasculaire, favorable aux activités physiques... rn*l'eau de pluie peut être à plus de 50mg/l... alors un seuil à moins de 18mg/l !!!
rn*derrière les nitrates se cachent les PHOSPHATES : RESPONSABLES de l'eutrophisation des eaux. Alors pourquoi ne pas les chasser des LESSIVES, etc... ???? Faites avancer la RECHERCHE : qu'elle soit plus verte !rn*les éleveurs, principaux concernés, ont déjà fait beaucoup d'effort financier pour mettre aux normes environnementales leur atelier. Ce zonage nous imposera de nouveaux travaux pour stocker plus longtemps les effluents. QUI PAIERA ? pas les éleveurs : nous n'avons plus de trésorerie et le banquier ne nous prêtera rien car ce ne sont pas des investissements rentables. Des subventions ! les caisses de l'état français et de l'Europe sont VIDES.rn*les conséquences liées à la directive nitrates seront :rn-arrêt de l'élevage dans ces zones dites vulnérables,rn-déstructuration de ces filières (créatrices d'emplois directs et indirects),rn-baisse de l'autonomie alimentaire de la France,rn-plus d'élevage, les parcelles moins accessibles deviendront des friches ce qui dénotera dans le paysage.rn

Adresse : fournié

Ville : beauville

Adresse IP utilisée : 92.156.10.132

578 - DAL 31 JÃ©rÃ©me

Avis dÃ©posÃ© le 18/12/2014 Ã 19:12:29

Zone vulnÃ©rable

Ma forte opposition est dans le doc.ci-joint

Adresse : 71 Chemin d'arnaud

Ville : 31660 BESSIERES

Adresse IP utilisÃ©e : 90.55.170.176

579 - AUBEROUX Bernard

Avis déposé le 18/12/2014 à 19:12:41

Projet de révision de la zone vulnérable sur le bassin Adour Garonne

Le seuil à 18 mg/l est infondé. rnNotre élevage de vaches laitières est incapable financièrement (malgré des aides éventuelles) de supporter un investissement supplémentaire improductif de mise aux normes ce qui entrainerait forcément une cessation d'activité.

Adresse : la cabane basse

Ville : PAULINET

Adresse IP utilisée : 92.162.5.243

580 - CABOS Geneviève

Avis déposé le 18/12/2014 à 19:12:42

Contre

Le seuil des 18 mg/L d'eau est une aberration française. Continuez comme ça et vous réduirez à néant l'élevage en France et nous importerons encore plus de viandes produites avec des hormones et d'ogm...

Adresse : Les Daillades

Ville : St Laurent

Adresse IP utilisée : 92.134.220.52

581 - BAROUSSE Laurent

Avis déposé le 18/12/2014 à 19:12:51

Contre

Le seuil de 18 mg/L est inadapté et injustifié. Il n'a résulté d'aucune concertation et aura pour résultat la déchéance d'un monde agricole déjà en crise, ne pouvant pas faire face aux produits extérieurs élevés avec des coûts bien inférieurs et sans normes drastiques. Les calendriers d'intervention sont trop restreints pour notre région.

Adresse : Les Guitets

Ville : St Laurent

Adresse IP utilisée : 92.134.220.52

582 - floucat patrick

Avis déposé le 18/12/2014 à 19:12:56

opposition au projet

je suis totalement contre ce projet.Aucune étude scientifique sérieuse ne demontre qu'au delà des seuils invoqués il y ait un danger réel.L'extension des zones vulnérables correspond plutôt à une lubie de notre administration pour être en accord avec les instances européennes.rn Arrêtons d'être commandés par une minorité

Adresse : castelbert

Ville : 31560 saint-leon

Adresse IP utilisée : 109.220.50.28

583 - Girault Jean-Luc

Avis déposé le 18/12/2014 à 20:12:15

Participation à la consultation révision ZV

- Considérant qu'a priori les nouveaux critères sont appliqués sur des zones dont le taux de nitrates est supérieur à 40mg/l ou à risque d'eutrophisation, nous demandons simplement que la délimitation de ces nouvelles zones soit cohérente avec les bassins d'alimentation.rn- En raison de la surface relativement grande de la ZV, nous considérons que l'efficacité des actions est de première importance. A cet effet il nous semble nécessaire d'évaluer les actions par l'estimation des nitrates apportés et exportés, et par la prise en compte de l'occupation des sols en particulier l'évolution des surfaces en herbes et des surfaces cultivées. rn- L'objectif de résultat n'est pas à remettre en cause, mais compte tenu de l'inertie entre actions et résultats, nous demandons un suivi annuel de plusieurs indicateurs comme les quantités de nitrates épandus et les surfaces en herbe.rn - Enfin nous demandons que l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux soit affiché et cohérent avec toutes les politiques, avec la préservation de la ressource quantitative en eau et de restauration de la biodiversité.rnrnLe "bon état des eaux " au sens de la DCE doit réellement progresser, cette démonstration doit être faite.rn

Adresse : 7 av Desfarges

Ville : Angoulême

Adresse IP utilisée : 77.134.45.83

584 - BERNARD BERNARD

Avis déposé le 18/12/2014 à 20:12:23

extention des zones vulnérables

je suis défavorable a l extension des zones vulnérables car le seuil de 18 mg/l est est franco francais alors que le seuil européen est de 50 mg/ l .

Adresse : 72 GRANDE RUE

Ville : AUBIET

Adresse IP utilisée : 86.221.120.246

585 - Lilamand Cécile

Avis déposé le 18/12/2014 à 20:12:34

Avis défavorable

Je suis défavorable à ce projet car : r1) Le seuil de 18mg/l n'est basé sur aucun fondement scientifique. De plus, il n'est pas tenu compte des facteurs de pollutions non agricoles.r2) La méthode de classement par le percentile 90 est inappropriée, il faudrait revenir à la méthode de la moyenne.r3) Les dépenses liées aux mises aux normes seront très difficilement supportables par les éleveurs et ont de grandes chances d'accentuer les risques de déprise agricole. Je demande que la durée de mise au norme soit allongée à 3 ans et surtout que le taux de subvention couvre l'intégralité des dépenses.rnrnJe demande a ce que les efforts engagés par les agriculteurs pour diminuer les pollutions de l'eau soient pris en compte et que les zones ayant connu des diminutions de la quantité de nitrates soient déclassées des zones vulnérables.

Adresse : allée de Brienne

Ville : toulouse

Adresse IP utilisée : 86.199.81.64

586 - Requier luc guy

Avis déposé le 18/12/2014 à 20:12:35

directive nitrate

Je suis contre le projet d'extension des zones vulnérable, nous savons très bien que la toxicité des nitrates sur la santé humaine a été fortement remise en cause allant jusqu'à affirmé le rôle bénéfique des nitrates. De plus sur les dangers d'eutrophisation des points d'eau, il n'a pas été observé ni dans les lacs ou étangs de notre région ni dans l'embouchure de nos fleuves, la cote atlantique étant bien différente d'autre région française. Bref, l'idéologie qui avait prévalu lors de l'instauration du seuil de 18mg/l parait bien éloignée des nouvelles observations faites sur le terrain.rnDe plus l'influence d'un passage en zone vulnérable imposerait au éleveur des investissements qui, sans des aides représentant la totalité des investissements, mettrait en péril les exploitations, et, obligerait les céréaliers à fertiliser leur culture non en fonction des besoins des plantes mais pendant des périodes imposées par des normes (le fractionnement pratiqué par les agriculteurs est beaucoup plus efficace et en diminuant les doses instantanées limite le lessivage) rn rn

Adresse : Barbey

Ville : 32150 Larée

Adresse IP utilisée : 90.55.47.237

587 - Barthes Florent

Avis déposé le 18/12/2014 à 20:12:37

opposition à la révision des zones vulnérables

Je suis défavorable à la révision des zones vulnérables. Tout d'abord parce que mon exploitation ne supportera pas les mises aux normes imposées par celle-ci. Il me faudrait investir environ 80000 € pour mettre aux normes mon élevage, or cet investissement est improductif et trop lourd mon exploitation. Beaucoup d'élevage sont dans ce cas... Mais apparemment leurs instincts à petit feu ne choque personnes. De plus les contraintes administratives sont trop lourdes, on passe déjà près de 15 heures dans le remplissage de papiers, et ceux au dépend de notre vie familiale qu'on laisse de coté par force pour être dans les règles... L'agriculture est le milieu ou il y a le plus de suicide, posez vous des questions avant que nos campagnes deviennent des friches. De plus la contrainte des pentes est aberrantes : où vais je épandre mon fumier, sur la place du capitole ou la pente est de 0% ?
Soyez responsables et plutôt que d'enfoncer l'agriculture qui essaye de vous nourrir, défendez là et aidez nous, et surtout écoutez nous. Merci. Un jeune agriculteur qui veut croire en l'avenir de l'agriculture et de l'élevage, mais qui pour le moment n'y crois plus.

Adresse : 1314 route de montpitol

Ville : Roquesérière

Adresse IP utilisée : 86.201.213.27

588 - bessiere vincent

Avis déposé le 18/12/2014 à 20:12:52

délimitation des zones vulnérables

Monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées,
Concernant la révision de la zone vulnérable, le seuil de 18 mg/l est sans fondement scientifique : ce critère doit être reconsidéré (la réglementation européenne demeure à 50mg/l).
L'utilisation stricte de la notion de percentile 90 n'est pas acceptable, la moyenne des mesures pour le calcul de la teneur en nitrates me paraît juste.
Je vous demande de tenir compte des conditions de débit de certains cours d'eau (événements pluvieux ou sécheresses rendent les résultats non représentatifs de la situation générale).
Il faut prendre en compte l'origine de la pollution : si ce n'est pas d'origine agricole, pas de classement !
Le chiffrage de l'impact des mesures (capacité de stockage notamment) sur les élevages de Midi-Pyrénées est extrêmement élevé ! Jusqu'à 300 millions d'euros ! Ces investissements improductifs vont fragiliser les élevages, et empêcher l'installation des jeunes. A terme, l'élevage va disparaître !
Les mesures environnementales prévues au projet (plan d'épandage, pentes,...) sont un non sens agronomique, et peuvent même être néfastes pour l'environnement (concentration, périodes,...)
Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Adresse : le bourg

Ville : gabriac

Adresse IP utilisée : 46.22.81.252

589 - FERRET SÃ©bastien

Avis d'posé le 18/12/2014 à 21:12:40

Défavorable

Non à l'extension des zones vulnérables; projet inacceptable pour la survie de nos exploitations. Trop de mise aux normes, seuil des 18mg/l sans fondement scientifique et donc frein au développement agricole.

Adresse : Terre-clapier

Ville : REALMONT

Adresse IP utilisée : 92.134.213.57

590 - pelegry jean bernard

Avis déposé le 18/12/2014 à 21:12:51

zones vulnérables

Ce seuil de 18 mg / l ne correspond à rien de concret scientifiquement. Les pollutions des sols et de l'eau par les nitrates ne peuvent pas être diminuées si elles existent réellement par des dates d'aplications mais plutôt par le bon sens que possèdent encore les agriculteurs. À l'opposé des technocrates qui pondent ses réglementations dans des bureaux à PARIS OU A BRUXELLES. Les paramètres qui régissent l'agriculture ne peuvent pas être normés. Tout cela correspond à une hypocrisie et à une pensée unique bien dans l'air du temps

Ville : lisle sur tarn

Adresse IP utilisée : 88.180.14.31

591 - Jansou David

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:06

contre la révision de la zone vulnérable

Je suis contre l' extension des zones vulnérables et le seuil des 18mg/l. Pourquoi en France, on veut être plus blanc que blanc? Ce seuil est incohérent, on va tuer l'agriculture française. Voilà ce qui va arriver, des productions importées avec aucune traçabilité.

Adresse : 11 chemin lasserre

Ville : 31130 FLOURENS

Adresse IP utilisée : 82.241.247.156

593 - TARROUX SEBASTIEN

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:13

refus de la nouvelle zone vulnérable

Je trouve cette nouvelle délimitation trop arbitraire, et même un brin humiliante. Pourquoi faire porter le chapeau uniquement aux agriculteurs alors que nous ne sommes pas les seuls responsables! Beaucoup d'efforts ont déjà été faits et on nous demande de nous ruiner dans des mises aux normes et dans des pratiques culturales pour atteindre un seuil de concentration en nitrate dans l'eau presque inatteignable! (Combien de stations d'épurations sous-dimensionnées?) Je suis entièrement d'accord de protéger notre environnement mais dans la logique et la limite du supportable pour les exploitations. Les communes de mon département passées en zones vulnérables ont vu leurs effectifs d'élevages diminuer de moitié en 10 ans! Et ne parlons pas de la perte d'emplois induits (un agriculteur induit en moyenne 6 à 8 emplois). De plus on s'attaque aux nitrates mais les phosphates sont aussi hautement responsable de la prolifération d'algues, et là c'est surtout l'activité humaine la responsable (lessives...)! Arrêtons de toujours nous montrer du doigt! c'est insupportable !

Adresse : puech long

Ville : ANDOUQUE

Adresse IP utilisée : 90.50.209.246

594 - MARLIER Michel

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:16

Modifier les calculs pour être logique.

Je pense que c'est une erreur de prendre, les analyses dont le chiffre est le plus élevé vaudrait mieux faire la moyenne des prélèvements, c'est la façon la plus logique.

Adresse : bungalow N°8

Ville : 47290 Cancon

Adresse IP utilisée : 31.29.100.137

595 - MIQUEL Lionel

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:18

défavorable car infondé

non à l'extension de la zone vulnérable dans le tarn et ailleurs les agriculteurs sont une cible trop facile.... le nouveau seuil de 18mg/l est arbitraire et sans vrai fondement scientifique... le vrai problème se sont les phosphates rejetés à 75% par les villes et l'industrie... qui sont responsables de l'eutrophisation continentale dont on parle tant! rnde plus les agriculteurs sont responsables, raisonnés car ils savent que la nature est leur outil de travail et qu'il doivent la préserver.... donc arrêtons cette surenchère normative et administrative et laissons travailler les agriculteurs avec leur bon sens comme ils savent le faire, et attaquez vous au vrai problème!rnayez au moins ce courage là , de reconnaître que ça va trop loin et que cela devient absurde!rnen espérant être entendu, les agriculteurs vous en seront reconnaissants...

Adresse : s

Ville : 81310

Adresse IP utilisée : 83.205.120.133

596 - Aramendi marc

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:19

Avis défavorable

La FDSEA des Pyrénées Atlantiques exprime dans le document ci joint son opposition ferme à ce projet d'extension des zones vulnérables.

Pièce jointe : Avis extension ZV.pdf

[Télécharger](#)

Adresse : Maison de L'agriculture, bd Tourasse

Ville : 64000 Pau

Adresse IP utilisée : 78.204.164.108

597 - BAROUSSE Guy

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:25

Contre

Je suis opposé au seuil des 18 mg/L car aucune étude ne démontre la pertinence de cette valeur envers l'eutrophisation continentale.
Les dépenses liées au coût de la mise aux normes ne sont pas supportables pour nombre d'exploitations agricoles.
La délimitation de la zone vulnérable devrait être définie sur la base des limites hydrographique et hydro-géologiques et non pas à l'échelle communale, dans un objectif de cohérence et d'efficacité.

Adresse : Guitex

Ville : St Laurent

Adresse IP utilisée : 92.134.220.52

598 - Thus Nicolas

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:28

OPPOSITION

Encore un exemple de la folie administrative française avec la mise en place de normes sans fondement scientifiques!rnEn effet, c'est le cas des 18mg/l à ne pas dépasser pour les eaux superficielles soit disant pour lutter contre l'eutrophisation continentale alors qu'aucune étude scientifique n'a approuvé ce seuil. De plus, tous les facteurs non agricoles qui participent à l'eutrophisation (comme par exemple la décomposition des feuilles dans une forêt) ne sont pas pris en compte dans ce seuil.rnJe m'oppose donc totalement à ce projet de révision de classement, qui sera insupportable techniquement et surtout financièrement pour nos exploitations! Tous ces investissements non productifs mettront encore un peu plus mal à l'aise notre élevage gersois!rn rn

Adresse : GROUSSELLE

Ville : MIRANNES

Adresse IP utilisée : 128.140.134.161

599 - ASSEMAT Philippe

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:29

Résoudre le problème des nitrates par l'agriculture bio

Au cours des 23 ans de programmes d'action et de surveillance établis avec les représentants de la profession agricole, la qualité de des eaux a continué à se dégrader, à quelques exceptions près. Durant toutes ces années, " aucun progrès réellement décisif n'a été observé en l'absence de solution à la hauteur du problème ". Tels sont les termes employés, cette année, par des experts mandatés par le ministère de l'Agriculture. Le constat est sévère. Le passage à l'agriculture biologique devrait être l'outil de la reconquête de la qualité des eaux comme le montre l'exemple de l'Autriche et de la Toscane qui ont fait du développement de ce mode de production la première priorité dans leurs mesures agro environnementales. Ces territoires ont respecté rapidement les obligations de la directive Nitrate, tout en maintenant une activité agricole productive, en produit de qualité et en main d'oeuvre. Il est plus que temps que l'agriculture s'oriente vers une vraie agro-écologie, qui soit performante sur le plan économique et environnemental. Le statu quo a des conséquences lourdes pour la qualité de nos eaux superficielles, lourdes pour nos territoires et leurs agriculteurs, lourdes pour la perception que nos concitoyens ont de l'activité agricole et des agriculteurs; des conséquences lourdes enfin pour les finances publiques.

Adresse : La Hitte

Ville : LACAVE

Adresse IP utilisée : 92.134.82.112

600 - de MARCILLAC françois

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:40

aberration des zv , sans fondement serieux

je suis opposé a ce nouveau zonage, qui a mes yeux, ne repose sur aucune réalité scientifique, et même il y a une erreur de valeur entre 100 à 1000 ppm, c'est facile de faire dire n'importe quoi a tout, si on sort les chiffres de leurs réalité ou de leurs contextes. bientôt il faudra produire plus et nous ne pourrons pas. est il raisonnable d'envisager que des produits venant de plusieurs millier de km sans aucun contrôle , ni insistance carbone, ni contrôle chez eux, soit consommé par votre peuple sur protéger.rnvous jouer avec le feu, et le feu vous brûlera un jour.rn le jour ou vous n'aurez plus d'agriculteur, vous serez bien malheureux de vos paysages qui vous plaise tant , vous ne pourrez plus relancer la machine car les ronces auront tant pris le sol qu'il n'y aura plus d'espoir.rnje suis étonné de vos prévisions d'un mieux mangé, mieux vivre, un jour viendra ou nous devons prendre des complement alimentaire pour le bien de notre corps, avec de l'azote de synthèse, vive votre clairvoyance européen en majorant les demandes pour faire plus blanc que blanc, essayer pour une fois d'etre modeste et efficace, c'est en cela que l'on sera fier de nos représentant.

Adresse : Petroche

Ville : BARRAN

Adresse IP utilisée : 90.50.67.24

601 - menara olivier

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:40

extension zone vulnérable

En écrivant ces quelques lignes j'ai un profond écœurement quand je pense que nos chers politiques, de tous bords confondus, nous disent que l'agriculture est un secteur stratégique, qu'il faut tout mettre en oeuvre pour garder ce tissu rural! Seulement les actes ne suivent pas les paroles. En France on lave toujours plus blanc que blanc! La commission européenne ne cible pas le lot et Garonne mais madame ROYALE en a décidé autrement. Si je prends mon propre exemple, la révision du nouveau zonage fait entrer la commune où¹ je suis installé et où je suis le seul agriculteur de la commune avec plus de 80% de surface boisée. Peut-être un simple principe de précaution si cher à la France...honteux ! et pour terminer un abaissement du seuil de 18 mg/l et demain quoi de plus ? nous faisons des efforts tous les jours et que l'on nous ponde ça sans fondement je trouve ça inacceptable et nous ne nous laisserons pas faire.rn

Adresse : le moulin

Ville : bouglon

Adresse IP utilisée : 2.6.28.95

602 - leroux jean-françois

Avis déposé le 18/12/2014 à 22:12:50

zone vulnérable

les agriculteurs sont des gens responsables, ils ne font pas n'importe quoi, ils aiment leur environnement et le connaissent mieux que quiconque et ils en ont marre des directives données par des gens qui ne savent pas reconnaître une poule d'un canard. il y a eu certes des erreurs dans le passé mais aujourd'hui des efforts considérables ont été fait pour l'environnement et pour économiser nos charges, nos intrants qu'ils soit chimiques ou organiques servent à nourrir notre terre et surtout pas de les voir partir dans nos ruisseaux et rivières.

Adresse : escagnan

Ville : eauze

Adresse IP utilisée : 92.156.64.209

603 - Stouff Sylvie

Avis déposé le 18/12/2014 à 23:12:08

Avis défavorable au projet de révision de la ZV

Je suis contre ce nouveau zonage. Comment installer encore des jeunes demain en agriculture avec toujours plus de contraintes qui s'appuient sur des chiffres sans fondement scientifique? Dans le département de l'Aveyron, le travail des éleveurs avait permis une sortie en quasi totalité de la zone vulnérable il y a moins de 2 ans. Ce nouveau zonage est incompréhensible car la qualité des eaux de nos rivières est stable. De plus, ces contraintes sont même contre productives sur le plan environnemental car avec l'interdiction des épandages en pente, il faudrait concentrer nos effluents sur les quelques parcelles plates. L'agriculture et l'agroalimentaire sont les premiers employeurs de Midi-Pyrénées, pourquoi tout fragiliser alors que dans notre région, il n'a jamais été constaté de phénomène préoccupant d'eutrophisation?

Adresse : Espeilhac

Ville : Roussennac

Adresse IP utilisée : 92.156.229.184

604 - PESSATO Jean-Claude

Avis déposé le 18/12/2014 à 23:12:19

Contestation

Je suis défavorable à cette carte de zone vulnérable qui n'a pour ma part aucun fondement scientifique.rnEn plus le classement de zones sans contraintes argileuses n'a pas été fait en tenant compte de la réalité et des analyses.rnCes mesures ne sont pas adaptées à ces types de sols.rnC'est pour nous beaucoup trop de contraintes qui ne sont pas fondées.

Adresse : La Mare

Ville : MOURVILLES-HAUTES

Adresse IP utilisée : 86.201.121.198

605 - villenave vincent

Avis déposé le 18/12/2014 à 23:12:56

opposition au nouveau zonage

je conteste le seuil des 18mg qui est sans fondement scientifique.rnon ne tient jamais compte des facteurs non agricoles.rnla méthode du percentille 90 est inappropriée, il faut revenir à la moyenne comme seule référence, c'est le cas sur la commune de Garein (n°226050)ce qui entraine le classement de 28 communes supplémentaires du fait du classement de la commune entiere quelle que soit le % concerné.rnde plus on ne parle d'aucune réunion auprès des organisations agricoles alors que c'est imposé par la loirnrnCE PROJET DE REVISION DOIT ETRE ANNULE ET REECRIT EN TOTALITE EN TENANT COMPTE DE VALEURS SCIENTIFIQUES ET NON IDEOLOGIQUESrn

Adresse : 4310 route de pontenx

Ville : parentis en born

Adresse IP utilisée : 78.205.50.81

640 - Mairie de Baudignan (40)

Avis déposé le 22/12/2014 à 12:12:51

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ.

Pièce jointe : SKMBT_223_114122211360.pdf

[Télécharger](#)

641 - Epidor

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:03

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122211354.pdf

[Télécharger](#)

642 - MERCADIER Yannick

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:04

Consultation public - RECU PAPIER 15/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210520.pdf

[Télécharger](#)

643 - DUBOIS Laurent

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:05

Consultation public - RECU PAPIER 18/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210521.pdf

[Télécharger](#)

644 - DUBOIS Patrick

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:06

Consultation public - RECU PAPIER 18/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210522.pdf

[Télécharger](#)

645 - PHALIP JLouis

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:06

Consultation public - RECU PAPIER 18/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210523.pdf

[Télécharger](#)

646 - PANTEL Serge

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:07

Consultation public - RECU PAPIER 18/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210530.pdf

[Télécharger](#)

647 - JA 31

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:07

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210531.pdf

[Télécharger](#)

648 - SIAH Vallée du Touch et ses affluents

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:08

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210532.pdf

[Télécharger](#)

649 - Mairie de Soulac-sur-Mer

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:08

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210533.pdf

[Télécharger](#)

650 - Mairie de Mazerolles

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:09

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210534.pdf

[Télécharger](#)

651 - Mairie de Ségalas (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:10

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210540.pdf

[Télécharger](#)

652 - Mairie de Mées (40)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:10

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210541.pdf

[Télécharger](#)

653 - Mairie de Ferrensac (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:11

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210542.pdf

[Télécharger](#)

654 - Mairie de Maurrin (40)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:12

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210543.pdf

[Télécharger](#)

655 - Mairie de Créon d'Armagnac (40)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:12

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210544.pdf

[Télécharger](#)

656 - Confédération paysage Aquitaine

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:12

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210545.pdf

[Télécharger](#)

657 - Mairie de Douzains (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:13

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210550.pdf

[Télécharger](#)

658 - Mairie de St Colomb de Lauzun (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:14

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210551.pdf

[Télécharger](#)

659 - Mairie d'Estigarde (40)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:14

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210552.pdf

[Télécharger](#)

660 - Mairie de St GERAUD (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:15

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210553.pdf

[Télécharger](#)

661 - Communauté des communes des bastides en Haut-Agena

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:15

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210554.pdf

[Télécharger](#)

662 - Commune de Courbiac (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:16

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122210555.pdf

[Télécharger](#)

663 - Mairie de Cambes (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:16

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122211350.pdf

[Télécharger](#)

664 - Mairie de La Sauvetat sur Lède (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:16

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122211351.pdf

[Télécharger](#)

665 - Mairie de Gaillères (40)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:17

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122211352.pdf

[Télécharger](#)

666 - Mairie de Tourtres (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:17

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122211353.pdf

[Télécharger](#)

667 - mairie de Serignac-Peboudou (47)

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:19

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122211361.pdf

[Télécharger](#)

668 - Coopérative agricole de la plaine de l'Ariège

Avis déposé le 22/12/2014 à 13:12:19

Consultation public - RECU PAPIER 10/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122211362.pdf

[Télécharger](#)

669 - Mairie de Beynat (19)

Avis déposé le 22/12/2014 à 14:12:19

Consultation public - RECU PAPIER 18/12/14

voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122214090.pdf

[Télécharger](#)

670 - Mairie de Prat-Bonrepaux

Avis déposé le 23/12/2014 à 08:12:18

Consultation public - RECU PAPIER 18/12/14

Voir PJ.

Pièce jointe : SKMBT_223_114122307530.pdf

[Télécharger](#)

671 - Mairie de Revel

Avis déposé le 23/12/2014 à 09:12:25

Consultation public - RECU PAPIER 18/12/14

Voir PJ

Pièce jointe : SKMBT_223_114122309160.pdf

[Télécharger](#)